

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligeurs	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.26, PARIS

SOMMAIRE

LE FASCISME NE PASSERA PAS!

Victor BASCH

LE COUP DE MAIN FASCISTE ET LA RIPOSTE RÉPUBLICAINE (TEXTES ET DOCUMENTS)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Ce numéro est mis en vente au prix de 2 francs.

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

Ce numéro triple des *Cahiers* paraît au delà de la date annoncée. La documentation le classement, la composition ont pris plus de temps qu'il n'avait été prévu. Nous avons préféré assumer ce retard, dont nous nous excusons, et livrer à nos militants un instrument de propagande mieux ordonné et plus complet.

UNE INFORMATION SUR LE 6 FÉVRIER

I. = APPEL

Pour que toute la lumière soit faite sur les événements du 6 février la Ligue des Droits de l'Homme vient de constituer une Commission d'information.

Elle fait appel aux citoyens qui furent témoins des faits, à ceux encore qui ont pu obtenir des informations sur la préparation ou le programme de cette tragique soirée.

La Commission d'Enquête Parlementaire entend de hauts fonctionnaires, des magistrats, des hommes politiques ; elle consulte ceux des dossiers que les Ministères et la police voudront bien lui ouvrir. En raison même de ses moyens d'investigation, son rôle est important. Mais il reste limité : beaucoup de simples citoyens qui ONT VU ou qui ont été à même de SAVOIR des choses importantes hésiteront incontestablement à se faire connaître de la Commission parlementaire. C'est à eux notamment que la Ligue veut donner la parole.

La Commission de la Ligue fait appel au devoir civique de chacun ; elle ne s'adresse pas seulement aux ligueurs ; c'est à tous les hommes de bonne volonté conscients de la gravité de l'heure qu'elle demande de l'aider dans sa recherche objective de la vérité.

Tous ceux qui sont à même d'apporter un éclaircissement — non pas une opinion, mais un élément de fait — ont le devoir d'écrire à la Commission du 6 février pour relater les faits ou demander à être entendus.

La discrétion la plus absolue est assurée à ceux qui désireraient que leur nom ne soit pas publié, mais il ne sera tenu aucun compte des communications anonymes.

Adresser d'urgence la correspondance à la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, 27, rue Jean-Dolent, Paris-XIV^e, en mentionnant sur l'enveloppe « COMMISSION DU 6 FÉVRIER ».

II. = QUESTIONNAIRE

— Quels groupements ont préparé et réalisé les manifestations du 6 février ? Ces groupements ont-ils agi selon un accord concerté et selon un plan ? Des manifestants de renfort ont-ils été envoyés de province à Paris pour la circonstance ?

— Sur quel point, à quelle heure, sur quel signal, les manifestations ont-elles débuté à Paris et en province ? Au cours des différentes phases, quelle était la proportion de manifestants d'occasion et de manifestants mobilisés par des groupements ?

— Quels étaient les cris, les propos, l'attitude des manifestants ? Quel fut le caractère des manifestations ? Leur objectif immédiat ? Quel était le but poursuivi par les instigateurs des manifestations ?

— Quelle fut l'attitude de la force publique ? des gardiens de la paix ? des agents en civil ? de la garde républicaine ? de la garde mobile ? de la troupe, chefs et soldats ?

— Quel a été le nombre des victimes (morts et blessés) ? Civils ? Militaires ? Nature des blessures ? Le rôle des victimes dans les événements ?

— Quel rôle fut celui de la presse dans la préparation du 6 février ? presse d'opinion ? presse d'information ?

— Quel fut le rôle des conseillers municipaux de Paris dans le développement de certaines des manifestations ? Quel était leur dessein ?

C'est à ces questions qu'il s'agit d'abord de répondre.

AUX LIGUEURS

Le Fascisme ne passera pas !

Par Victor BASCH, Président de la Ligue

Mes chers collègues,

Les documents que vous fait connaître ce numéro des *Cahiers* vous mettent au courant de l'activité déployée par le Bureau du Comité Central pendant la tragique quinzaine que nous venons de vivre. Qu'il me soit permis de les commenter brièvement.

I

Tous ceux d'entre vous qui ont participé à notre dernier Congrès et qui ont suivi les discussions qui se sont déroulées au Comité Central savent que la Ligue a pressenti les scandales qui devaient infailliblement éclater, qu'elle a indiqué les remèdes qu'il fallait apporter, rapidement et énergiquement, aux tares de notre vie politique, économique et financière, et qu'elle avait prévu aussi que les organisations de réaction politique et sociale — alors que les privilégiés qui les avaient fondées et les dirigeaient étaient les véritables responsables de ces tares — auraient l'impudence de les exploiter pour donner l'assaut à la République et à la démocratie.

Nous avons, dans notre Congrès d'Amiens, constaté que les puissances d'argent — banques, grands groupements industriels et commerciaux, presse industrialisée et vénale — avaient, peu à peu, substitué leur souveraineté à la souveraineté nationale, subordonné l'intérêt public aux intérêts particuliers, corrompu les mœurs et gravement menacé la paix.

Nous avions révélé les collusions entre ces puissances et certains hommes politiques, certaines administrations et certains magistrats.

Nous avions proposé toute une série de mesures d'assainissement : vérification des comptes des grandes sociétés industrielles et commerciales et des banques ; protection de l'épargne contre toute manœuvre frauduleuse, par, notamment, l'interdiction du démarchage à domicile ; adoption de mesures nationales et internationales pour découvrir les déserteurs du devoir fiscal, et répression impitoyable des fraudeurs ; enfin, mise à la disposition de la collectivité des grands monopoles de fait ; — interdiction universelle de la fabrication et du commerce privés des armes ; — fixation de prix minima pour les journaux ; publication obligatoire par eux des noms de leurs principaux actionnaires ; publication obligatoire et vérification de leurs comptes ; répression des fausses nouvelles répandues de mauvaise foi et de la publicité ou fictive, ou rédactionnelle, ou mensongère ; création d'un office interna-

tional d'informations, sous le contrôle de la Société des Nations.

II

Aucune de ces mesures n'a été réalisée.

Le régime de corruption, de facilité, de camaraderie continua et s'aggrava et ce fut, après les scandales Oustric, Vincent, Aéropostale et tant d'autres, après le scandaleux acquittement par la Haute-Cour de parlementaires compromis, après l'impunité assurée, par des artifices de procédure, aux aristocratiques fraudeurs de la Banque de Bâle, le scandale Stavisky.

Ce qui caractérise ce scandale, ce n'est pas le volume de l'escroquerie, très inférieur à celui de l'affaire Oustric — ce n'est pas non plus que de rares parlementaires aient paru s'y être compromis — ce n'est pas, enfin, qu'une certaine presse en ait profité — mais c'est que, cette fois, la corruption de certaines administrations et la bienveillance complice de certains magistrats ont éclaté au grand jour.

Un escroc, deux fois condamné, sous le coup d'une accusation nouvelle, a pu, non seulement échapper à ses juges de par une incompréhensible mise en liberté provisoire et dix-neuf remises, mais un repris de justice a pu impunément continuer à écumer la richesse publique, être réadmis, après avoir été pris en flagrant délit de tricherie, aux maisons de jeux sur intervention expresse de l'administration parisienne compétente, recevoir un passeport avec fausse identité et sa carte électorale, voir son casier judiciaire blanchi, être reçu par M. Chiappe et devenir, grâce à la carence de la police et de la Sûreté générale, l'un des rois de Paris universellement adulé, et, enfin, échapper par le suicide à son juste châtement.

Quoi d'étonnant, si, à mesure que s'est déroulé le film de cette affaire extraordinaire, l'immense majorité des citoyens fût en proie à l'indignation et à l'écoeurement ?

Que des faits pareils pussent se passer dans une démocratie, qu'un tel relâchement de la moralité publique fût possible, que des hommes occupant des situations élevées dans l'Etat ou dans la société eussent pu frayer d'égaux à égaux et même d'inférieurs à supérieurs avec un Stavisky, voilà qui dépassait l'entendement du plus grand nombre. Et tout ce qui était sain dans la nation demandait unanimement que justice pleine et entière fût faite, que tous les responsables fussent impitoyablement

pourchassés, que le fer rouge fût appliqué à cette plaie purulente et qu'il fût désormais démontré qu'il y avait de nouveau en France une justice, une Sûreté générale et une police.

Malheureusement, le ministère Chautemps — quelles que fussent l'intégrité personnelle et la bonne volonté certaine de son chef — ne donna pas l'impression qu'il était décidé, d'une décision inébranlable, à prendre les mesures draconiennes qui s'imposaient. Et ce fut le ministère Daladier qui se forma dans les conditions extravagantes qui sont dans toutes les mémoires : ministère qui, parti de l'Union nationale, était allé à la Concentration, pour s'arrêter, comme à un pis-aller, au Cartel. Est-il étonnant que la presse de droite se soit immédiatement emparée du scandale Stavisky pour susciter une agitation, d'ailleurs en grande partie factice, et surexciter l'opinion publique et pour rendre responsables du scandale non seulement les quelques personnalités compromises, non seulement le parti politique auquel elles appartenaient, mais la République et la démocratie ? Et n'est-il pas naturel que l'opinion sincèrement républicaine elle-même ait été déçue et que la situation parlementaire du cabinet Daladier soit devenue désespérée ?

C'est alors que se répandit le bruit de la mise en demeure adressée au Préfet de police, M. Chiappe, d'avoir à échanger son bureau du boulevard du Palais contre la vice-royauté du Maroc, la mise à pied de M. Fabre, administrateur de la Comédie-Française, et son remplacement par M. Thomé, directeur de la Sûreté générale.

Ce fut dans tout le pays une stupeur. Si, raisonnait le sens commun, M. Chiappe avait démerité, il ne fallait pas lui offrir l'éclatante compensation du Maroc et il était absurde de faire payer au seul M. Fabre, entièrement innocent de tout ce qui s'était passé, les pots cassés. La seule explication des gestes incohérents du chef du Gouvernement semblait être que, par le départ de M. Chiappe, demandé par l'extrême-gauche, il avait voulu gagner les voix de celle-ci, ce qui devait lui permettre de franchir le cap difficile de sa première rencontre avec la Chambre.

Nous n'avons pas à discuter, nous qui nous imposons de ne pas faire de la politique, le bien ou le mal fondé de cette explication et de la mesure prise par le ministère Daladier contre M. Chiappe. Nous ne savons pas, à l'heure où nous sommes, si les accusations portées contre l'ancien préfet de Police à propos de l'affaire Stavisky sont justifiées. Mais ce que nous savons, ce sont trois choses :

La première, c'est que M. Chiappe, dont l'abord était peu facile, avait reçu le repris de justice.

La seconde, c'est qu'un ministre a le droit absolu de ne confier les leviers de commande qu'à des hommes dans lesquels il a pleine confiance.

La troisième, c'est qu'il était certain que, tandis que M. Chiappe usait de la plus grande énergie et même de la plus haïssable brutalité quand il avait affaire à des manifestations d'hommes d'extrême-gauche, il était d'une mansuétude infinie à l'égard des manifestations d'extrême-droite.

Nous pouvons témoigner ici que c'est grâce à cette mansuétude que le Quartier Latin semblait appartenir aux Camelots du Roi, Nous pouvons affirmer que jamais, lors des actes de violence exercés sur des membres de la Ligue des Droits de l'Homme, la police n'osait intervenir. Nous rappelons que naguère, à propos des sévices exercés contre les membres de la L.A.U.R.S., M. Chautemps, ministre de l'Intérieur, avait donné les ordres les plus précis à M. Chiappe et que ces ordres n'ont pas été suivis. Nous pouvons attester sous la foi du serment que, lorsque, le samedi 13 janvier, les Camelots du Roi voulurent obliger des élèves du lycée Henri-IV à crier : « Vive le Roi » et que, sur le refus de ceux-ci, ils les matraquèrent, les soufflèrent et les rossèrent d'importance, deux gardiens de la paix qui assistaient impassibles à la bataille, interpellés par les agresseurs, répondirent en haussant les épaules : « C'est une manifestation », preuve certaine qu'ils avaient reçu l'ordre de ne pas intervenir.

Quoi qu'il en soit, on peut admettre que la mise à pied de M. Chiappe, jointe aux répercussions du scandale Stavisky, soigneusement entretenues par la presse de droite, poussèrent un certain nombre de Parisiens à manifester devant cette Chambre dont deux membres seulement ont été, jusqu'ici, soupçonnés de complicité avec l'escroc, alors que, comme l'a fait observer M. Bonneval, député modéré, « il n'y eut de manifestations ni devant le Palais de Justice contre le Parquet et les juges, ni au siège de leurs défaillances, contre les administrations publiques ou la police, ni devant la Bourse, temple respecté des déprédations ».

Mais ce qui est incontestable pour tous ceux dont le crâne n'a pas été bourré par la presse vénales, c'est que les déplorables événements du mardi 6 ont été provoqués de la manière la plus consciencieuse par trois organisations : l'Action Française, les Jeunesses Patriotes, et, avant tout, les Croix de Feu. Oser proclamer, comme le fait l'ensemble des grands journaux, qu'il n'y a pas eu concert, qu'il n'y a pas eu complot, c'est dépasser les limites permises au mensonge.

Tous ceux qui ont suivi la campagne de l'Action Française, qui ont lu l'affiche des Croix de Feu, affiche que nul quotidien n'a osé reproduire et dans laquelle le colonel de La Rocque, après avoir rappelé que ses troupes « avaient cerné le ministère de l'Intérieur, le lundi 5 février, cerné le Palais-Bourbon, le mardi 6 février, contraignant les députés à s'enfuir, obligeant le ministère des Assassins à démissionner », tous ceux-là savent que c'est d'un véritable complot qu'il s'était agi, complot qui aurait réussi, si les émeutiers avaient forcé les barrages élevés devant le Parlement. Que, si des doutes étaient émis sur l'explication que nous donnons des événements du 6, nous renverrions, non aux rares journaux d'extrême-gauche que nous possédons encore, mais bien à un journal modéré, comme la *Petite Gironde*, écrivant ce qui suit :

« Depuis un mois, toutes les forces de réaction et de fascisme, toutes les forces anti-républicaines, les Ligues

d'Action française et des Jeunesses patriotes, étaient journellement excités, alertés et entraînés à l'insurrection et au coup de force. Ceux-là, du moins, ne taisaient pas leur volonté. Le scandale, tous les scandales, les mesures prises par le Gouvernement, quelles qu'elles eussent été, n'étaient pour eux que l'occasion. Le but avoué, proclamé, c'était la lutte, la lutte ouverte et par tous les moyens, ET D'ABORD PAR LES MOYENS DE FORCE, non pas même contre le Gouvernement, mais contre le régime, contre la République. »

Je n'ai pas besoin de rappeler ce qui a suivi la tragique soirée : la démission du ministère Daladier.

Pour la première fois, depuis l'avènement de la République, un gouvernement avait capitulé devant l'émeute. Les forces de droite, résolues à ne pas accepter les défaites que, périodiquement, leur infligeait le suffrage universel, avaient, par une tactique autre qu'en 1926, mais ayant le même objectif, imposé un gouvernement contraire à celui qu'avaient voulu les électeurs. En 1926, c'est par une pression financière : la fuite des capitaux, la baisse des valeurs, en 1934, c'est par l'émeute qu'elles étaient arrivées à leur fin.

III

Quelle a été, en face de ces événements, l'attitude de la Ligue ?

Les documents que nous publions, mes chers collègues, vous la révèlent.

En tournée de conférences à Genève et à Evian, le samedi et le dimanche 3 et 4 février, je fus à Paris le 5 au matin, et, conjecturant de graves événements, j'ai demandé immédiatement à Emile Kahn de nous mettre en rapport avec la C. G. T. Nous vîmes Jouhaux, le soir même, et lui demandâmes de faire revivre le Comité d'action destiné à défendre les libertés publiques dangereusement menacées.

Notre ami Jouhaux, de son côté, avait eu la même pensée et, le mercredi 7, le Comité se réunit et adhéra tout entier au principe de la grève générale. En même temps, un appel était adressé à toutes nos Fédérations et Sections pour leur demander de se joindre à toutes les manifestations qui seraient organisées par la C.G.T. et les partis de gauche et, au besoin, de prendre l'initiative de manifestations là où les syndicats n'auraient pas pu en organiser.

J'avais pris la responsabilité, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire de président, d'engager la Ligue sans consulter le Comité central, mais j'étais entièrement d'accord avec le Secrétaire général et j'avais consulté ceux d'entre les membres du Bureau que j'avais pu atteindre par téléphone. Le Comité central, réuni en séance extraordinaire le jeudi 8, approuva unanimement notre initiative.

Il déconseilla de participer à des manifestations dans la rue. Mais j'ai réservé expressément le droit des membres du Comité central, voulant agir en leur nom personnel, si bien que quelques-uns d'entre nous, joints à des membres de la Fédération de la Seine, se rendirent au cours de Vincennes. Et les documents que vous lirez vous appren-

dront, comme d'ailleurs les journaux d'extrême-gauche l'ont déjà fait, le magnifique élan du prolétariat et de la démocratie parisiens et surtout du prolétariat et de la démocratie provinciaux, en faveur de la défense républicaine.

IV

A vous, mes chers collègues, de décider si, hier, nous avons agi dans votre sens. A nous de vous fixer sur notre attitude présente.

Nous n'avons pas le droit, vous le savez, de faire de la politique proprement dite. Nous n'avons pas à juger le ministère tel qu'il s'est constitué. Mais nous avons le devoir de déclarer ce qui suit :

En premier lieu, nous avons à regretter profondément la capitulation des pouvoirs publics devant l'émeute et à prendre l'engagement que jamais plus nous ne permettrons que pareille défaillance déshonore la République ;

En second lieu, nous protestons de toutes nos forces contre le fait que, dans un ministère devant avoir pour première tâche d'assainir la moralité publique et de flétrir les compromissions politico-financières que place ait été faite à M. Tardieu, l'homme de l'Homs-Bagdad, et à M. Flandin, l'homme de l'épistole.

En troisième lieu, il nous appartient d'exiger que les organisations para-militaires comme l'Action Française, les Jeunesses patriotes et, avant tout, les Croix de Feu, qui, impudemment, se sont vantées d'avoir obligé par la force un ministère, ayant la confiance de la Chambre, à se démettre, soient dissoutes et leurs chefs poursuivis et jugés, mais jugés par des magistrats n'ayant pas peur de condamner ceux qui méritent de l'être.

Nous demandons enfin à tous les citoyens attachés aux libertés démocratiques, nous demandons à notre gouvernement lui-même de se rappeler comment se sont installées, dans les pays fascistes et notamment en Italie et en Allemagne, les dictatures.

Nous rappelons qu'une organisation comme l'Action Française a pu braver impunément, depuis de longues années, les lois de la République.

Nous rappelons que, lorsque, après l'agression dont je fus victime en novembre 1930, j'ai demandé des juges, je n'en ai pas trouvé. Je n'oublierai jamais l'après-midi où, me trouvant devant le juge d'instruction avec Charles Maurras et M^e Calzan, le juge fit, sur notre demande, apporter les centaines de matraques, de cannes plombées, de casse-têtes, de démonte-pneus, de barres d'acier trouvées dans la salle des Sociétés Savantes, les regarda d'un œil pensif et demanda : « Qui est-ce qui peut avoir apporté ces armes ? » alors que, tous les jours, l'Action Française avait clamé la victoire qu'elle avait remportée en faisant assaillir un homme de 67 ans par 150 jeunes hommes. M^e Calzan, l'avocat des Camelots, répondit, non sans à propos : « Ce sont évidemment les membres de la Ligue qui ont apporté ces engins. » Réponse méritée par le juge qui, en face de l'évidence, fermait les yeux pour ne pas la voir.

A la carence de la magistrature, à la carence de

la police, il faut que fin soit mise. Il est impossible que, dans un Etat digne de ce nom, des milices armées puissent être maîtresses de la rue et faire la loi.

Cela dit, mes chers collègues, il ne s'agit pas de nous endormir. L'émeute a échoué, l'objectif, la prise de la Chambre, n'a pas été atteint. Mais soyez persuadés que les forces de droite ne s'en tiendront pas là.

Si elles n'ont pas obtenu, du premier coup, tout le but qu'elles ont visé, elles ont cependant contraint le pouvoir à capituler devant elles. C'est là, encore une fois, un coup rude porté à la République et à la Démocratie. Il ne faut pas qu'il se renouvelle et, pour cela, il faut que vous restiez alertes, que des relations étroites s'établissent entre vous et le prolétariat organisé, bouclier de la République, et que, si un nouvel assaut est donné au régime dont nous connaissons les faiblesses, mais qui, néanmoins, sauvegarde les libertés élémentaires du citoyen, vous n'hésitez pas à descendre dans la rue et à répondre à la force par la force.

Nous sommes une association légalitaire. Nous avons toujours dit que, nous, c'est à la raison et non à la violence que nous en appelions. Mais nous avons dit aussi que, lorsque les libertés essentielles, ces libertés sans lesquelles la vie ne vaut pas la peine d'être vécue, étaient menacées, l'insurrection était le plus sacré de tous les devoirs.

Je l'ai affirmé au Congrès national de Biarritz de 1930 :

« Si le fascisme larvé sous l'empire duquel nous vivons était son masque, si, vraiment, nos maîtres osaient des actes de fascisme patent, vous verriez

si les vieux que nous sommes n'auraient pas assez d'énergie pour se dresser contre la hideuse dictature et pour entraîner derrière eux le peuple. »

Et, il y a quelques mois encore, au Congrès national de 1933, à Amiens, je l'ai répété :

« Il pourrait arriver un moment où la peste fasciste, après avoir envahi tant de pays, tentât de pénétrer dans le nôtre — je ne le crois pas, quant à moi, je crois que l'idée républicaine est trop profondément enracinée dans ce pays, que l'accoutumance à la liberté y est trop forte, que l'attachement à la démocratie, même à la démocratie imparfaite, mutilée, qui est la nôtre, est trop étroite pour que ce fût possible — mais si vraiment cette contagion se produisait, si vraiment des tentatives étaient faites pour implanter la hideuse dictature chez nous, si vraiment un pseudo-Mussolini, un pseudo-Hitler, se dressait chez nous, est-ce qu'alors nous, les légalitaires, nous les hommes à l'action molle, nous les « bonzes » aux rites désuets et les vieillards « aux mains tremblantes », est-ce que nous ne lancerions pas le mot d'ordre que le moment était venu de descendre dans la rue ? »

Ces paroles, vous les avez unanimement approuvées. Je suis sûr que les actes qui les ont suivies, vous les approuverez encore.

La République a été en danger, nous l'avons défendue.

La République est en danger, nous la défendrons jusqu'à notre dernier souffle et la dernière goutte de notre sang.

VICTOR BASCH,
Président de la Ligue.

POUR COMPLETER VOTRE DOCUMENTATION SUR LES ÉVÉNEMENTS DU 6 FÉVRIER,

LISEZ :

L'Information Sociale (numéros de février et de mars consacrés au rôle de la Presse),

Une brochure de la Fédération du Loiret : *La légende et l'histoire de l'émeute du 6 février 1934*,

Le numéro spécial du *Populaire*.

MÉFIEZ-VOUS DES LIVRES TRUQUÉS, DES COMPTES RENDUS TRONQUÉS, ET DES NOUVELLES TENDANCIEUSES!

LE COUP DE MAIN FASCISTE

l'EXPLOITATION DU SCANDALE

Le coup de force du 6 février a pris prétexte du scandale Stavisky. Sur cette affaire, le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme s'est expliqué nettement :

En présence du scandale de l'affaire Stavisky,

Le Comité central fait sienne la résolution prise, dès le 5 janvier, par le Bureau de la Ligue, demandant au gouvernement de procéder à une enquête totale et impartiale sur toute l'affaire, de ne se laisser arrêter par aucune considération de personnes ou de partis, et d'appeler toutes les rigueurs de la loi sur les coupables.

Il rappelle, avec le programme d'Amiens (1933) pour la défense de la démocratie contre les puissances argent, ses propositions antérieures pour l'indépendance de la magistrature, la subordination de la police au pouvoir judiciaire, les incompatibilités parlementaires, la répression efficace de la diffamation et du chantage — propositions et programme dont l'application eût rendu impossible le scandale actuel.

Il prononce une fois de plus pour les mesures nécessaires à la protection de l'épargne (notamment l'interdiction absolue du démarchage, la réforme de la loi de 1867 sur les sociétés et la vérification des comptes de toutes sociétés anonymes et des banques par des agents publics, spécialement et responsables) — à la séparation de la justice et de la politique — à la réforme des mœurs de presse.

Pour cette réforme de la presse, le Comité repousse tout projet qui, en soustrayant au jury Assises la connaissance des diffamations visant le président de la République, les ministres parlementaires et les très hauts fonctionnaires, éluderait le contrôle des pouvoirs par l'opinion. Mais, soucieux de garantir la liberté d'expression à la fois contre les abus du pouvoir, contre la dictature occulte des intérêts économiques et contre toute espèce de corruption, nationale ou étrangère, il demande que les journaux soient tenus de publier leurs comptes et les noms de leurs actionnaires, de façon à rendre publique l'origine de leurs ressources.

* * *

En ce qui concerne les responsabilités du scandale et les leçons qui s'en dégagent :

La Ligue des Droits de l'Homme prend acte des déclarations du gouvernement, de l'engagement pris par lui d'apporter toute la lumière, de rechercher toutes les responsabilités et de frapper tous les coupables.

La Ligue constate qu'un escroc déjà condamné n'a pu continuer ses opérations, les amplifier et s'acquiescer à la fois prestige et puissance, que par la collaboration de personnalités représentatives (ancien ambassadeur, général en retraite, président d'Union d'anciens combattants, etc...) — par le concours d'une presse vénale — par l'appui d'avocats parlementaires — par la recommandation efficace d'un ministre du Travail — et surtout par l'inertie de la magistrature et de la police.

La Ligue se refuse à prendre parti dans la querelle des deux polices : si la Sûreté générale a donné une carte à l'escroc et n'a pas su le retrouver vivant, le Préfet de Police lui a donné audience et a négligé d'avertir utilement ses dupes ; ses services l'ont muni d'un faux passeport et l'ont laissé s'échapper de Paris.

La Ligue s'élève contre l'exploitation abjecte du scandale par les diffamateurs qui cherchent moins à découvrir les coupables qu'à discréditer le régime. Elle rappelle que l'impunité de l'escroc remonte au temps où les partis de gauche étaient éloignés du pouvoir — que des facilités lui ont été données sur l'ordre exprès d'un ministre du Cartel des Droites — et que la République n'a pas le leçon de prohiber à recevoir des hommes et des partis qui ont couvert les compromissions de l'affaire Oustric et les trafics de l'Aéropostale.

La Ligue ne s'associe pas aux campagnes intéressées contre le régime démocratique et parlementaire. Elle ne confond pas une minorité de parlementaires défailiants avec la masse des élus probes et dignes. Elle sait que le pillage de l'épargne et des fonds publics, et le trafic d'influence, non seulement ne sont pas inhérents aux pays de démocratie, mais que ces pratiques malhonnêtes bénéficient, au contraire, dans les régimes de dictature, de chances plus grandes d'étouffement et d'impunité. Elle affirme sa conviction que l'honnêteté publique trouve sa meilleure sauvegarde dans les institutions de liberté.

Elle entend, en revanche, que les régimes de liberté donnent l'exemple d'une probité intrinsèque. Elle demande aux partis de démocratie de faire leur police morale — aux parlementaires honnêtes de se montrer sans indulgence pour les défailances des autres. Les électeurs auront

d'autant plus d'autorité pour imposer cette sévérité nécessaire, s'ils commencent par s'abstenir eux-mêmes de sollicitations et de démarches en vue de faveurs personnelles.

La Ligue exige des pouvoirs publics une répression juste et entière qui, dans le respect des garanties de la défense, ne laisse ni coupable ni incapable, si haut placé soit-il, à l'abri de sanctions administratives ou de poursuites judiciaires — la réorganisation des services inférieurs à leur tâche — enfin, les réformes qu'elle préconise pour l'assainissement politique, pour le redressement de la moralité publique et pour la défense de l'intérêt collectif dans la sauvegarde des libertés essentielles.

A cette action de salubrité, indispensable au salut du régime, la Ligue invite les élus de la démocratie.

A la différence de la Ligue, réclamant des sanctions contre tous les coupables sans distinction de partis, les adversaires du régime ont exploité l'affaire dans un intérêt de parti.

Le scandale éclate à la fin de décembre. Le Parlement s'en saisit à la rentrée de janvier. Déjà, les manifestations dans la rue ont commencé.

Dès la première réunion de la Commission parlementaire d'enquête sur le 6 février, les rapports de police ont permis de reconstituer le cheminement de l'émeute et la formation de la coalition antirépublicaine.

Le 8 janvier, l'Action Française invite les Camelots du Roy à se concerter avec la Fédération des Contribuables en vue d'une manifestation devant la Chambre. M. Sainclair, secrétaire de M. Large (lui-même secrétaire de la Fédération des Contribuables), fait la liaison permanente entre les deux organisations.

Le 11 janvier, une manifestation des Camelots du Roy réunit à eux des représentants de la Fédération des Contribuables et des Jeunesses patriotes.

Le 12 janvier, la manifestation projetée est empêchée par la pluie. M. Maurice Pujo, chef des troupes de choc de l'Action Française, en prévient galamment M. Chiappe, préfet de Police : « Il pleut. Nous nous retirons pour que vos hommes ne se mouillent pas. » Non moins galamment, M. Chiappe remercie et salue. (Voir la lettre du préfet de Police au ministre de l'Intérieur, 13 janvier 1934 : « J'ai remercié M. Pujo de sa communication en m'abstenant de tout commentaire. »)

Nouvelles manifestations le 19, le 20, le 22, le 23 et le 26 janvier, où apparaissent les membres de la Solidarité française et les Croix de Feu. Objectif : le Palais-Bourbon. Mots d'ordre : « A bas les voleurs ! » et « Vive la police ! » Toutes ces manifestations s'accompagnent de bancs descendés, de grilles de fonte arrachées, de baraquements renversés et d'ébauches de barricades.

Le 27, pour célébrer la démission du Cabinet Chautemps et sans doute en guise d'avertissement à son successeur, la manifestation prend une ampleur et une durée jusqu'alors inconnues.

L'Œuvre en rend compte sous ce titre : « Sous l'œil impassible de la police, on renverse des kiosques, on ravage des terrasses de café, blessant d'inoffensifs spectateurs. »

On signale l'arrestation de voitures, des renversements d'autobus, l'incendie de kiosques à journaux, des coups de couteau dans les tuyaux des pompes, un feu de joie provoqué par le renversement d'une borne-refuge, d'où fusent le gaz et les flammes, enfin le pillage du Café de la Paix :

...Les glaces volent en éclats et contre les agents qui tentent de rétablir l'ordre, les manifestants,

renversant tout sur leur passage, utilisent le matériel : guéridons de marbre, chaises et siphons décrivent des trajectoires dans l'espace et tombent où ils peuvent, souvent sur d'inoffensifs consommateurs. (Œuvre du 28 janvier.)

Le lendemain, la presse bien pensante célèbre ces exploits :

Depuis les temps déjà lointains du boulangisme, un aussi grand rassemblement de Français écauspérés n'avait fait éclater une fureur unanime et aussi motivée... 100.000 hommes crient maintenant, avec une vigueur accrue, à la Chambre, Chautemps en prison... Au poteau... Au poteau... Et la clameur admirable n'allait pour proférer : « A bas la République... Les forces de police qu'on leur opposait fondaient comme des bâtons de cire jetés dans un ruisseau de femmes, les agents roulaient sous les pieds de la file ardente... » (Action Française du 28 janvier.)

« Décidément, la crise est profonde. C'est une crise de régime. » (Henri de Kerillis, *l'Echo de Paris* du 28 janvier.)

« Le pays est écœuré, dégoûté, prêt à la colère et aux violences... » (Henri de Kerillis, *Echo de Paris* du 29 janvier.)

Pourquoi ces manifestations, qui se donnent l'apparence d'une protestation de moralité, ne visent-elles que la Chambre ? Un député du centre, M. Laurent Bonneval, a posé la question à la tribune, le 16 février, à propos de la constitution d'une Commission d'enquête :

Messieurs, vous allez nommer une commission d'enquête sur l'affaire Stavisky et sur elle seulement. Vous pensez par là préparer l'œuvre d'assainissement nécessaire et donner satisfaction à une opinion surexcitée.

Je voudrais examiner, tout d'abord, si la question est ainsi bien posée, si une telle mesure se suffit à elle-même, pour cela rechercher les causes de l'émotion publique, puis, voir si le projet de la commission remplit les conditions indispensables à l'application d'une complète et impartiale justice.

M. Montagnon a dit hier : « Le trouble de l'opinion a des causes essentiellement économiques. » Quelle erreur !

Sans doute n'est pas contestable l'irritation persistante produite par une crise que rien n'atténue et qui s'aggrave, la misère physique et morale des chômeurs, que les privations étirent et que les secours humilient, la charge écrasante des impôts, la faillite qui menace, la crainte des ruines inflationnistes, la jeunesse qui se croit sans avenir, l'incertitude des lendemains internationaux. (Applaudissements au centre et à droite.)

Mais il y a autre chose et surtout des causes morales plus profondes et tout d'abord cette con-

viction qui, peu à peu, a pénétré les hommes qui souffrent que, dans notre société d'après guerre, la spéculation est honorée et la corruption impunie. (Applaudissements.)

Lacunes de la législation, d'abord; pusillanimité du pouvoir, ensuite. La loi sur la spéculation illécite — vous me permettrez de rappeler ce souvenir — dont j'avais, lorsque j'étais au ministère de la Justice, assuré une application implacable — on me l'a assez reproché ! — n'a pas été prorogée; rien ne l'a remplacée.

Les projets de protection de l'épargne publique, votés par la Chambre il y a déjà plusieurs années, dorment aux cartons du Sénat.

Voulez-vous des précisions, Monsieur le Garde des Sceaux? La loi qui avait pour effet, sur la proposition de notre collègue M. Gouin, de doubler les peines appliquées à l'escroquerie, lorsque celle-ci avait été commise au moyen de l'appel à l'épargne publique, a fait l'objet, au Sénat, d'un rapport défavorable. Il y a quatre ans que cette proposition de loi a été transmise au Sénat et, malgré le renvoi à la commission, demandé par l'un de vos prédécesseurs, l'affaire n'est pas revenue devant l'Assemblée.

La loi tendant à réglementer le démarchage à domicile, votée il y a trois ans par la Chambre, n'a pas encore fait l'objet d'un rapport. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Cependant elle avait de qui tenir!

Elle avait été cautionnée ici par des hommes qui jouissent d'une haute autorité dans la haute Assemblée: par M. Poincaré, par M. Barthou et par vous, Monsieur le ministre des Finances d'alors.

M. Henry Chéron, garde des Sceaux, ministre de la Justice. — Parfaitement.

M. Laurent Bonnevay. — Aucune réforme de la loi des sociétés, devenue un quet-apens permanent contre l'épargne, n'a abouti. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

Voilà pour la législation.

Contre les financiers escrocs et les administrateurs complices, la justice, à Paris, s'avère impuissante. (Applaudissements à gauche, à l'extrême-gauche et au centre.)

La section financière du Parquet de la Seine hésite, atermoie et classe. Des juges, plus émus de la déchéance de l'escroc que de la ruine de ses dupes, se complaisent aux longues expertises, aux ajournements d'audience, aux indulgences apitoyées.

Les avocats parlementaires courent de la Chambre des députés, du Sénat au Palais de Justice, indemnisés ici pour voter les lois protectrices de l'épargne publique, honorés là-bas pour défendre ceux qui la raflent. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Les yeux de la police se voilent, éblouis, au passage des financiers nantis; des banquiers, à la veille de la déconfiture, dotant somptueusement leurs enfants des dépouilles de leurs victimes. (Applaudissements.)

L'homme d'argent s'impose partout, jusqu'aux marches du pouvoir, et n'est-il pas dérisoire, messieurs, qu'un grand et probe parti de démocratie n'ait pas pu, cinq fois sur six, constituer un gouvernement sans projeter sur l'économie nationale une ombre auréolée de dollars? (Applaudissements à droite, au centre et à l'extrême-gauche.)

La conscience publique peut-elle être satisfaite quand elle constate que l'Etat français est devenu

une vaste maison de jeu, que le budget escompte une partie de ses ressources du prélèvement que les travailleurs les plus humbles, attirés par le mirage millionnaire, opèrent sur leur nourriture et sur celle de leurs enfants? (Applaudissements sur tous les bancs.)

Quel spectacle donnent les pouvoirs publics quand, par un acte que je considère comme un sacrilège, ils appellent autour des sphères éblouissantes du Trocadéro ces pupilles de l'Assistance publique dont nous avons charge d'âmes, auxquels on enseigne, par la plus hideuse des leçons de choses, que la fortune s'acquiert légitimement non par le travail et l'épargne, mais par le jeu et la spéculation! (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

Ce tableau rapide, elliptique, forcément incomplet, que je viens de brosser en hâte, montre que l'abcès Stavisky n'est que la résultante d'un état général et que les pouvoirs publics et trop de membres des classes dirigeantes ne remplissent plus le devoir d'exemplarité qui leur incombe.

Ici, j'ouvre une parenthèse. Comment se fait-il que la colère populaire se soit manifestée aux portes de la seule Chambre des députés?

Eh! quoi, parce que, dans une assemblée nombreuse, trop nombreuse peut-être (Très bien! très bien! sur divers bancs), on a pu constater quelques défaillances individuelles, instantanément livrées à la justice, faut-il englober dans la même réprobation la masse des braves gens — trente ans de présence dans les assemblées parlementaires me permettent d'apporter ce témoignage — qui remplissent ici avec conscience le plus noble des mandats, en s'astreignant à la plus rude et quelquefois la plus ingrate des tâches? (Applaudissements.)

M. le garde des Sceaux. — J'ai tenu ce langage au Sénat. (Applaudissements.)

M. Laurent Bonnevay. — Aussi, Monsieur le garde des Sceaux, la Chambre vient-elle de vous applaudir.

On ne manifeste pas devant le Palais de Justice contre le Parquet et les juges. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

On ne manifeste pas contre les administrations publiques ou la police, au siège de leurs défaillances.

On ne manifeste pas devant la Bourse, temple respecté des déprédations. (Applaudissements.)

Ce n'est pas l'heure de rechercher les causes de cette singulière psychologie...

Les causes de cette singulière psychologie vont apparaître à la lecture des pages qui suivent. On y verra comment l'exploitation du scandale a servi des fins exclusivement politiques.

**

À la fin du mois de janvier, quand le ministère Daladier se constitue, la coalition des groupements d'action directe est formée: ce que Léon Daudet, dans la presse américaine de février, appellera « une autre forme du boulangisme, plus cohésive et combattive que celle de 1889 ». (Citation dans l'Action Française du 26 février.)

Le néo-boulangisme est prêt à l'action décisive, qu'annoncent l'Écho de Paris et le Figaro:

« Le pays est écaeuré, dégoûté, prêt à la colère et aux violences... » (Kerillis, Echo de Paris du 29 janvier.) C'est « le réveil de la vraie France. » (Figaro, 29 janvier.)

LE RENVOI DE M. CHIAPPE

L'occasion immédiate fut le renvoi de M. Chiappe.

Préfet de police depuis sept ans, M. Chiappe s'était assuré des relations étendues, des amitiés puissantes, le concours de la grande presse et une presse à son service exclusif, dont le principal organe était *Gringoire*, dirigé par son gendre, M. de Carbuccia, député de la Corse.

L'affaire Stavisky avait mis en fâcheuse posture les deux administrations policières, qui sont en rivalité ouverte ou sournoise, la Sûreté générale, dirigée par M. Georges Thomé, et la Police parisienne, aux ordres de M. Chiappe.

Dans les deux services, on avait relevé des négligences et des défaillances. Mais le ministère Chautemps n'avait voulu déplacer aucun des chefs responsables.

Au cours du mois de janvier, les velléités de sanctions s'étaient heurtées à la résistance de M. Chiappe et de ses amis. Les manifestations dans la rue, tolérées par la Police, étaient interprétées comme une menace au Gouvernement qui oserait déplacer M. Chiappe. On a vu plus haut avec quelle courtoisie M. Pujol, de l'Action Française, traitait avec lui de puissance à puissance.

Le ministère Daladier se constitua sous la surveillance de M. Malvy, dévoué à M. Chiappe. Trois ministres, MM. Piétri, député de la Corse, Fabry, député de Paris, et Doussain, représentant de la banlieue, y entraient sous la promesse que M. Chiappe resterait en fonctions.

Brusquement, le samedi 3 février, on apprend que MM. Daladier, président du Conseil, et Eugène Frot, ministre de l'Intérieur, avaient décidé le déplacement de M. Chiappe, de M. Thomé et de M. Renard, préfet de la Seine.

A M. Chiappe, le Gouvernement offre le haut-commissariat du Maroc, à M. Renard, le gouvernement général de l'Algérie. Le préfet de Police refuse par une lettre de mépris et de menaces :

M. Daladier, président du Conseil,

3 février 1934.

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre que vous avez décidé de me retirer mes fonctions de préfet de police et de m'appeler au poste de résident général au Maroc.

Ce matin, lorsque vous m'avez fait l'honneur de me téléphoner pour m'informer de vos intentions, vous avez fait appel « au bon citoyen et au bon Français », vous m'avez dit que mon départ était nécessaire et qu'il ne se rattachait en rien aux affaires en cours. A ce sujet, d'ailleurs, vous m'avez renouvelé la confiance de votre prédécesseur.

Il m'a été impossible de vous dissimuler ma

surprise. Je vous rappelais, en effet, que, ni au cours du long entretien de près de deux heures que vous m'aviez accordé il y a trois jours et où vous m'aviez prodigué tant de marques d'estime et d'affectueux attachement, ni au cours des entretiens que j'avais eus avec M. le ministre de l'Intérieur, dont le dernier datait à peine d'hier soir et à l'issue duquel j'avais reçu ses félicitations et ses remerciements, rien ne pouvait me laisser prévoir de pareilles intentions.

J'ajoutais que mon éloignement de Paris et de la préfecture de Police, si haute que fût la fonction à laquelle on m'appelait, serait, dans les circonstances actuelles, fâcheusement interprété par l'opinion publique.

Je ne puis, pour faciliter une opération politique — car il n'est pas d'autre mobile à vos décisions — vous sacrifier ma réputation personnelle et le prestige que j'étais parvenu à donner à mon poste et à mon titre.

Je suis entré riche dans la maison que vous m'obligez à quitter ; j'en sors pauvre.

Pendant dix ans, soit à la Sûreté générale, soit à la préfecture de Police, j'ai toujours servi mon pays avec passion et mes chefs avec loyauté, dévouement et fidélité. J'ai toujours défendu et hier encore, par tradition de famille et conviction personnelle, les institutions républicaines ; toujours, aussi, je me suis consacré sans peur et sans défaillance, et — ce sera la fierté de ma vie — sans effusion de sang, au maintien de l'ordre.

L'inexplicable promotion qui m'est trop généreusement offerte n'est, à mes yeux, à cette heure, qu'une mesure de défiance. C'est pourquoi, je vous oppose mon refus. Mais ce refus n'affecte en rien les sentiments qui ont toujours inspiré ma conduite. Donnant à tous mes collaborateurs une dernière fois, une preuve de civisme et de discipline républicaine, je leur demande, si vivement qu'ils ressentent l'injustice infligée à leur chef, de rester à leur poste, unis dans un même amour de l'ordre, de la République et de la Ville de Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Jean CHIAPPE.

P.-S. — Vous ne serez pas surpris que je communique cette lettre à la presse, puisque vous avez déjà envoyé mon successeur prendre possession de son poste.

M. Renard, solidaire de M. Chiappe, refuse l'Algérie et démissionne.

* * *

Toute la presse de droite éclate en cris de fureur.

La grande presse d'information fait son entrée dans le chœur, en même temps que le Conseil municipal de Paris, inconsolable de la perte de ses deux préfets.

En même temps, les habitués du Théâtre-Fran-

cais manifestent à la représentation de *Coriolan*, pièce traduite de Shakespeare par un fasciste suisse (*traduttore, traditore* !), sous le prétexte de la nomination de M. Thomé, ancien directeur de la Sûreté générale, à la direction de la Comédie-Française en remplacement de M. Fabre.

Au premier rang du balcon, côté cour, une longue tête perchée sur un faux-col était apparue, secouée, à droite et à gauche, par les effets d'une irrésistible éloquence :

— On veut chasser de cette maison un homme admirable ! hurlait le balancier. C'est de la basse politique ! Cotisons-nous pour lui offrir un cadeau !

Des acclamations répondirent. Sur la scène, le général *Coriolan* semblait hésiter. Allait-il, dans un geste renouvelé de son concitoyen *Bélisaire*, tendre son casque à la souscription publique ? Mais non. Le général *Coriolan* s'avança vers le trou du souffleur :

— Je vous demande, cria-t-il jusqu'à s'égoïsser, d'écouter en silence, par respect pour l'ouvrage que M. Emile Fabre a monté.

A ces mots, les clameurs redoublèrent. On entendait :

— Vive Fabre ! Vive Chiappe ! A bas Daladier ! Démission !

Et, tout à coup, repris par quinze cents bouches tordues d'enthousiasme, ce cri magnifique, invraisemblable, extravagant :

— Vive *Coriolan* !

(Alain Laubreaux, dans *Vu* du 14 février.)

* * *

Le Conseil municipal vote, le 5, la résolution suivante :

Les élus municipaux de Paris, réunis le 5 février 1934, élèvent, au nom des droits de Paris, leur protestation contre les conditions, sans précédent, dans lesquelles a eu lieu la décapitation de l'administration préfectorale de Paris et du département de la Seine.

Ils constatent que, pendant tout le temps les services de Police municipale ont fonctionné sous le contrôle de l'assemblée élue, la tranquillité de Paris, la sécurité des personnes et le libre fonctionnement des pouvoirs publics installés dans la capitale ont été assurés de façon satisfaisante.

La brusque rupture d'une collaboration qui avait permis, jusqu'alors, des résultats aussi désirables, oblige la municipalité élue de Paris à dégager sa responsabilité.

Mais elle invite la population parisienne à conserver le sang-froid, la maîtrise de soi et la dignité dont elle a toujours su faire preuve dans les circonstances les plus graves.

Le même jour, les députés de la Seine, dont les noms suivent (tous les élus de droite), admonestent le ministre de l'Intérieur :

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre par laquelle vous nous informez que M. Chiappe, préfet de Police, « a été appelé à d'autres fonctions », nous venons vous exprimer notre surprise et notre indignation.

Mieux que personne, vous savez que Jean Chiappe n'a pas démerité — vous qui, pas plus tard que vendredi dernier, lui prodiguez, dans votre cabinet, les marques de votre gratitude émue. Votre chef, M. Daladier, affirmait l'autre jour sa haute estime, sa confiance, son affectueux attachement pour ce grand fonctionnaire.

Que signifie alors une telle mesure dans les circonstances actuelles ?

Vilaine opération politique : en quête d'une majorité, vous avez cédé aux sommations — pour ne pas dire au chantage — de l'Humanité et du Populaire.

Le chef de l'armée de l'ordre a été sacrifié aux éléments de désordre !

C'est assurément un geste symbolique que le pays n'attendait pas.

Vous avez du même coup décapité la préfecture de la Seine, dont le chef, M. Edouard Renard, s'est solidarisé, d'un geste noble, avec Jean Chiappe.

Cette criante injustice sera vivement ressentie par tous les honnêtes gens. Ne doutez pas qu'elle a profondément blessé la population parisienne dont nous sommes les élus.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre haute considération.

Bertrand d'Aramon, Lucien Besset, Edmond Bloud, Georges Boucheron, Paul Chassaing-Goyon, Adolphe Chéron, Joseph Denais, René Dom-mange, Gustave Doussain, Louis Duval-Arnould, Emmanuel Evain, Jean Fabry, Fernand-Laurent, Maurice Foulon, Louis Fourès, Jean Goy, Marcel Héraud, Charles de Lasteyrie, Maurice Le Corbeiller, Jean Lerolle, Paul Malingre, Henry-Paté, Charles Péchin, Frédéric Pic, Georges Scapini, Edouard Soulier, Lionel de Tastes, Pierre Taittinger.

* * *

Les Croix de Feu annoncent au président de la République leur intention de « descendre dans la rue ».

La Confédération générale des Contribuables

demande au président de la République la dissolution de la Chambre.

Le Comité de Salut économique invite les Français à secouer « la veulerie et l'apathie », désigne à la colère publique les parlementaires, les fonctionnaires et le gouvernement : « *tous ensemble tendons les ressorts de notre énergie.* »

Une colère (qu'on dirait inspirée par la déception) pousse M. Maurras à recommander l'assassinat d'Eugène Frot.

**

La répercussion de toute cette agitation dans la presse a été notée par l'*Information Sociale* (15 février 1934) :

« *A partir du début de février, l'excitation systématique « pour l'émeute imminente » deviendra la règle du jeu. On ne dit plus au peuple :*

« *Vous êtes mécontent et vous avez raison, mais « le gouvernement est la proie des révolutionnaires et veut faire massacrer le peuple. Prenez les devants ; massacrez donc le Parlement ».*

« *Ainsi, le Temps (2-2), veut faire croire à un « complot fasciste » dirigé par les « révolutionnaires » contre les gens d'ordre :*

« *Où est le fascisme ? N'est-il pas précisément du côté de ceux qui prennent pour prétexte on ne sait quelle défense antifasciste ?... Les véritables fascistes sont ici les socialistes.* »

« *Et, quelques jours plus tard (5-2), dans le même journal, la même affirmation.*

« *Les socialistes entendent affirmer leur victoire par l'occupation ostensible de la rue. Maîtres de l'heure, ils tiennent à passer pour tels aux yeux de la population parisienne... Sous prétexte d'on ne sait quel « danger », soi-disant couru par les libertés publiques, les socialistes sont disposés à prendre l'initiative de l'action directe.* »

« *Le Temps pense bien que, pour ses lecteurs « bourgeois », il ne peut pas y avoir de plus grand épouvantail.*

« *Pour la réussite de ce complot de socialistes « fascistes », aucun armement n'est, à en croire la grande presse, négligé, armements destinés à protéger un Parlement et un régime de « pourris » contre la colère du peuple qu'on va massacrer, mais qui saura à son tour « massacrer sans miséricorde.* »

« *Ecoutez l'Action Française (3-2) lancer des nouvelles tendancieuses dans le but bien déterminé de jeter l'affolement propre à l'émeute :*

« *Maintenant, écrit Léon Daudet, sous le titre : « Pourris gardés par des mitrailleuses », ils ont imaginé qu'un tel régime, perdu de rapines et de stupres, ne peut plus être défendu qu'à coups de mitrailleuses. Je sais de source absolument sûre que douze de ces engins démontés ont été, il y a quatre jours, transportés en grand secret au Palais-Bourbon... Le jour où l'exaspération populaire aura forcé les barrages des gardiens de la paix — qui ne sont pas autrement fiers, je suppose, de défendre ces bandes de voleurs et de pourris —*

ceux qui donneront l'ordre de tirer sur la foule, ministres et présidents de n'importe quoi, sont certains d'être massacrés sans miséricorde, et aussi de voir retourner contre eux les engins ainsi détournés de leur destination, qui est de défendre la patrie, non les forbans. La soirée du 27 janvier aurait dû les rendre plus sages. Jupiter, disaient les anciens, affole ceux qu'il veut perdre. »

**

« *La Liberté (5-2) également dénonce « les mesures exceptionnelles » prises par M. Daladier « pour tenir Paris en respect ». On lit, par exemple (page 3. c. 5) :*

« *Dès vingt heures, on appliquait dans Paris le fameux plan de « prévention de troubles » qui fut adopté il y a quatre ans, sur l'initiative de M. Jean Chiappe lui-même.*

« *Ce plan prévoit la « mise en alerte » de toutes les troupes de la garnison de Paris, leur répartition à proximité des points stratégiques en divers secteurs commandés chacun par un colonel, et le remplacement du service de garde des monuments publics, habituellement confiés à la Garde républicaine, par des troupes d'infanterie. En outre, plusieurs détachements de gardes mobiles de la région Ouest ont été prévenus télégraphiquement de se rendre à Versailles et à Saint-Germain. »*

« *Cette espèce de panique voulue, savante, est déclenchée dans toute la grande presse :*

« *Voici l'Ami du Peuple qui essaye de créer l'affolement. « Le gouvernement prisonnier des révolutionnaires », telle est la manchette en énormes caractères de son numéro du 4 février.*

« *Henri de Kerillis, dans l'Echo de Paris du même jour, déclare au public que M. Daladier vient de faire « un coup d'Etat » en révoquant M. Chiappe.*

« *Coup de force du Cartel », écrit Figaro (4-2) qui appelle purement et simplement les citoyens à l'émeute contre « le ministère titubant » :*

« *M. Daladier doit se préparer un succès pour mardi. Peut-être. Ce n'est pas certain. Mais à coup sûr, quelle chute ensuite, après avoir provoqué les pires désordres et donné sur le plan gouvernemental l'exemple d'une sorte d'émeute. »*

« *Et, plus loin, cette menace :*

« *Les conséquences seront lourdes et ne tarderont pas. »*

**

« *A partir de ce moment, le feu est aux poudres fascistes. C'est l'appel à l'émeute, même plus déguisé, étalé en caractères gras, en « manchettes » sensationnelles dans tous les journaux de la « grande presse » du 5 février.*

« *Aujourd'hui (5-2), sous ce titre : « Le feu est à la maison » (page 5), lance un « appel aux passants » :*

« *Nous sommes à la veille d'événements graves. Les passions sont en mouvement, et rien ne sau-*

rait prévoir ni prédire jusqu'où s'exercera leur violence. »

« A bas le régime abject », écrit, sur un titre de six colonnes, l'Action Française, qui lance l'ordre de mobilisation des camelots du roi, intitulés « Les Parisiens » :

« M. Daladier et le jeune Frot, parvenus au pouvoir par la fourberie, décidés à s'y maintenir par la violence, prétendent faire marcher la France... Ils adressent aux honnêtes gens et aux bons Français les menaces que leur dicte leur mauvaise conscience et leur effroi... Gardant, eux, tout leur sang-froid, nos amis et les Parisiens qui nous font confiance se tiendront prêts à répondre de nouveau à notre appel pour abattre l'impudence du régime abject à l'heure et au lieu que nous leur indiquerons. »

Pour exciter cette jeunesse avide de sang, de combat et de déchaînement physique, on leur distille encore ce venin pernicieux : « Vous allez à la mort, on vous tuera et nous vous vengerons. » M. Maurras sait bien ce qu'il fait. Il reste tranquille chez lui, bien au chaud, et il pense : « Mes troupes ont 20 ans, ils aiment se battre, allons mes petits, allez-y. » Et, comme en 1914, on leur bourre le crâne : « C'est pour la patrie », alors que c'est toujours pour les « industriels », comme disait Anatole France, les « congrégations économiques » et la défense des « privilégiés ». Tout Français intégral qu'il soit, M. Maurras tient un langage digne des héros sanguinaires des Nibelungen :

« Pour une mauvaise cause, pour une cause injuste, pour la défense des escrocs et de ceux qui se sont vendus à l'escroc, MM. Marchand et Paul Guichard verseront le beau sang français ? Ainsi, ne seront-ils pas révoqués ! Mais qu'arrivera-t-il ? Ceci : MM. Paul Guichard et Marchand seront à leur tour tués, tués sans pitié, et Eugène Frot subira la même fortune. Des gens qui n'ont pas froid aux yeux vengeront leurs frères et devant le triste cadavre du pauvre petit pète-sec qui aura cru faire merveille en élaborant la consigne : pas de manifestation où je vous révoque, oui, qui passera devant l'épave funèbre de l'immonde bêtise et du plus effroyable esprit de parti, sera forcé de dire : — Tu l'as voulu, Frot de Dandin ! C'est ta faute ! Bien fait ! » (1).

* * *

« En première page, en énormes caractères, la grande presse (5-2) lance l'ordre de mobilisation de l'Union Nationale des Combattants, celui des Jeunesses Patriotes, et relate la réunion agitée de l'Hôtel de Ville, sous des titres et avec des commentaires qui en disent long. Certaines phrases soulignent « imprudemment » que les manifestants feraient bien de s'armer.

Echo de Paris :

« On a l'impression que M. Daladier vient de

(1) Il est impossible, au moment que nous paraissions, de savoir quelle suite judiciaire a été donnée à cet article provocateur. La presse avait annoncé que des poursuites étaient intentées à M. Maurras pour provocation au meurtre. Mais M. Maurras n'a jamais été inculpé. Avec son audace cynique, il s'est rendu spontanément chez le juge d'instruction qui a refusé de l'entendre, et il aurait été affirmé à la Commission présidée par M. Bonnefoy qu'aucune plainte n'aurait jamais été déposée, ni aucune poursuite entamée. — N. P. L. R.

nous pousser davantage encore sur la pente qui mène aux pires aventures. » (Kerillis.)

« La France entière et l'étranger savent déjà à quoi s'en tenir sur les véritables sentiments de la capitale à l'égard du gouvernement très provisoirement au pouvoir et de son chef. »

Figaro, sous ce titre :

« L'agitation grandit. L'émotion publique. Les mesures d'intimidation » :

« Les fonds de Stavisky, le sang de Stavisky, ce sont là des faits qui commanderont les événements. »

Le Journal donne une large place à l'agitation des élus de Paris à l'Hôtel de Ville et souligne le « geste courageux » de M. Renard, préfet de la Seine.

Le Matin consacre une place importante à l'annonce de toutes les manifestations du lendemain, avec un luxe de détails inusité accompagnant l'insertion intégrale des ordres du jour des manifestants.

Le 6 février, c'est, d'avance, pour encourager les troupes à l'attaque, l'étalage d'un triomphe prématuré et insolent, la certitude affirmée de la victoire, avec l'odeur du sang dont on flatte les marines, en assurant d'une façon prématurée que les agents sont du côté des manifestants.

Ainsi, Aujourd'hui, parlant de quatre mille Croix de Feu qui ont défilé la veille place Beauvau en « déchainant l'enthousiasme des Parisiens, sous l'œil bienveillant des agents » :

« Et tandis que l'état-major donne des ordres pour demain, ordres où les « coûte que coûte » prennent tout leur sens, parce qu'ils sont donnés à des hommes qui surent se conformer à cette injonction « au péril de leur vie », de 1914 à 1919, les Croix de Feu fraternisent avec les agents. »

Donne-t-on des ordres de « coûte que coûte » à des hommes non armés ? Dans ce cas, combien l'état-major des Croix de Feu est coupable !

Sous ce titre : « Contre les voleurs, contre le régime abject, tous, ce soir, devant la Chambre », l'Action Française excite les « Français » :

« Aujourd'hui, la capitale sera en état de siège. Gardes mobiles, troupes noires, chars d'assaut, police municipale, sont mobilisés contre les victimes des escrocs. »

Couronnant le tout, cette manchette : « Aujourd'hui, les voleurs se barricadent dans leur caveau. »

L'Ami du Peuple annonce, en première page, les intentions peu pacifiques de l'Union nationale des Anciens combattants :

« Le gouvernement vient de nous prévenir que réprochant notre manifestation, il comptait placer devant nous des troupes marocaines. Oui, mais si l'on va jusque là, on nous trouvera résolu et ayant pris les précautions nécessaires pour qu'à la force la force réponde. »

L'Echo de Paris consacre sa première et sa troisième page aux manifestations qui auront lieu le soir, devant la Chambre, sous ce titre général :

« Les anciens combattants entrent en scène. »
Comme on le voit, on essaye de faire servir les anciens combattants comme drapeau aux groupements fascistes. »

* * *

A cette revue de presse, ajoutons l'article de M. André Tardieu, dans la *Liberté* du 5 février, où se dessine, à côté de la menace d'émeute, la menace parlementaire :

... L'opposition tout entière, qui est la seule partie de la Chambre où le sentiment public ait trouvé depuis un mois des interprètes, devra montrer, mardi, son unité.

M. Daladier aura peut-être réussi à s'acheter une majorité.

En face des moyens qu'il a appliqués à cet achat, il est plus que jamais nécessaire que s'affirme dans l'Assemblée une minorité compacte, soucieuse de PROPRETE et de DROITURE. (C'est nous qui soulignons.)

On raconte que M. Chiappe, dans un entretien téléphonique avec le président du Conseil, aurait dit à celui-ci : « Je serai, ce soir, dans la rue ».

On a épilogué sur cette déclaration. M. Daladier l'a interprétée comme une menace d'émeute. Les amis de M. Chiappe affirment qu'il aurait dit : « Je serai, ce soir, en veston, à me promener dans la rue. » Devant la Commission Bonnefoy, le 7 mars, M. Chiappe a donné la traduction suivante: « Arrivé riche à la préfecture de Police, j'en sors pauvre et me retrouve dans la rue », c'est-à-dire sur le pavé.

Un écrivain fasciste, M. Georges Imann, auteur

d'un pamphlet sur le 6 février (1), dont l'admiration se partage entre Hitler, Mussolini et M. Chiappe, prétend donner le mot de l'énigme :

On a ergoté, on ergotera longtemps sur cette fameuse réponse du Préfet au président du Conseil : « Je serai ce soir dans la rue ». On a voulu y voir un défi de M. Chiappe et une menace de coup d'Etat qu'ont largement exploités contre lui les gauches, que le Populaire a montés en épingle et dont certaine presse bourgeoise de province a bien voulu se faire l'écho. A elle seule, la lettre de M. Chiappe suffirait à remettre toutes choses au point. Mais, même sans la lettre de M. Chiappe, sa réponse apparaît limpide pour quiconque a senti en ces premières journées de février battre le cœur ardent de Paris. Elle ne signifiait pas : « Je marcherai ce soir contre vous à la tête de mes hommes », ni cette bucolique remarque qu'on a naïvement voulu lui prêter : « J'irai faire, en veston, un petit tour de promenade », mais bien : « Vous me rendez à la vie privée, car je n'accepte pas votre déshonorante aumône d'une mutation. Soit ! Mais redevenu un citoyen quelconque, je pourrai enfin, ce soir, avec le bon peuple de France, vous crier mon mépris, ma lassitude et mon dégoût ! »

Le 6 février devait venger M. Chiappe (2).

(1) *Les grandes heures* : La journée du 6 février, chez Bernard Grasset.

(2) Notons la question savoureuse de M. de Kérillis (*Echo de Paris* du 6) : « Que penser d'un chef de Gouvernement qui s'affole au téléphone, croit comprendre que le Préfet de Police va descendre dans la rue pour faire un coup d'Etat et qui se ridiculise en consignnant les trous ? »

Henri Guernut,

président de la Commission parlementaire d'enquête

Henri Guernut, député de l'Aisne, président du Groupe parlementaire de la Ligue, a été élu à l'unanimité président de la Commission parlementaire d'enquête sur l'affaire Stavisky.

Cette marque de confiance était due à l'éclatante probité de notre ami, à cette conscience scrupuleuse, à cette passion de justice égale pour tous, dont il a donné si longtemps le vivant et agissant exemple au Secrétariat général de la Ligue.

La Ligue tout entière est fière de l'honneur redoutable qui échoit à Henri Guernut.

LES APPELS A L'ÉMEUTE

Appel de la majorité réactionnaire du Conseil Municipal :

PARISIENS,

Au mépris des intérêts de l'ordre et de la paix de Paris, la politique a brutalement sacrifié vos deux préfets.

Ni les services rendus, ni l'estime acquise n'ont trouvé grâce devant les calculs et les combinaisons des partis.

Le préfet Renard, lui-même, représentant autorisé des gouvernements depuis cinq ans, déclare dans sa courageuse lettre de démission :

« Je ne puis demeurer en fonctions en présence d'une mesure qui ne me paraît d'ailleurs pas répondre à l'intérêt de la ville de Paris, à laquelle je suis profondément attaché. »

Ainsi, les politiciens, qui vivent de la politique et risquent de nous en faire mourir, viennent d'inscrire à leur passif une lâcheté nouvelle.

Répondant à la confiance dont vous nous avez investis, nous condamnons, avec vous, l'atteinte portée à l'indépendance et à la dignité de Paris.

Que sera demain ?

Demain sera ce que vous déciderez : ou bien la consécration de la tyrannie du sectarisme et de l'immoralité, ou bien le triomphe de la liberté et de la probité.

PARISIENS,

Vos représentants n'oublient pas que le drapeau tricolore et la République sont nés à l'Hôtel de Ville.

L'heure est grave : la France, attentive, écoute la voix de sa capitale; elle saura l'exprimer avec force dans le calme et dans la dignité.

Vive Paris ! Vive la République ! Vive la France !

Victor Constant, Georges Contenot, Pierre Dailly, Frédéric Dupont, Jean Ferrandi, Florent Matter, Maurice de Fontenay, René Gillouin, Charles des Isnards, Georges Lebecq, Félix Lobligeois, Armand Massard, Paul Piel, Noël Pinelli et de Puymaigre.

Appel des Jeunesses patriotes :

LA PATRIE EN DANGER
APPEL AU PEUPLE DE PARIS

Par un véritable coup de force, avant même d'avoir reçu l'approbation des Chambres, le Gouvernement sacrifie aux injonctions communistes le préfet de Police JEAN CHIAPPE.

Demain, cédant à la pression de l'Allemagne, un des organisateurs de la victoire sera mis dans l'obligation de partir : LE GENERAL WEYGAND.

Une formidable hécatombe se prépare. Dans l'armée, dans la magistrature, à tous les degrés de l'administration, vont être frappés ceux qui ont donné des preuves de leur indépendance et de leur patriotisme.

Le régime des fiches va renaitre !

Le délit d'opinion est rétabli !

LAISSEREZ-VOUS ÉTABLIR LA DICTATURE D'UN CLAN ?

LAISSEREZ-VOUS ÉTRANGLER VOS LIBERTÉS ?

Petits fonctionnaires, indépendants et patriotes, *laissez-vous supprimer vos gagne-pain ?*

L'OPINION PUBLIQUE doit se manifester avec force.

LE PEUPLE doit clamer sa volonté.

Devant la DÉCOMPOSITION PARLEMENTAIRE, il imposera silence aux factions et donnera à la NATION des chefs dignes d'elle.

Un véritable complot se trame au dedans et au dehors contre notre pays. Nous saurons le démasquer.

PEUPLE DE PARIS,

tu viendras affirmer avec nous, EN PLACE DE GRÈVE, face à l'Hôtel de Ville, berceau de tes libertés communales, que

LA PATRIE EST EN DANGER

Conduit par tes élus, tu iras ensuite crier au Parlement

« TA MANIÈRE DE VOIR »

La France a les yeux fixés sur Paris. Paris répondra à l'appel de la France.

RENDEZ-VOUS mardi 6 février, à 19 heures, place de l'Hôtel-de-Ville.

Affiche des Jeunesses Patriotes au Quartier Latin :

Etudiants ! C'est le coup d'Etat de gauche...

Pour demain la dictature la plus odieuse qui soit : la dictature des politiciens ! La dictature des francs-maçons !

Au moment où les révolutionnaires communistes décident de « tenter le coup », on leur prépare les complaisances policières...

Le gouvernement sectaire se moque du pays... Gouvernement de voleurs, de traîtres !

La France ne veut plus de ces hommes qui la trompent, l'exploitent, la vendent...

Etudiants ! Depuis quinze ans ce pays agonise...

Ce pays qui est le nôtre ! A vous les jeunes, ardents et généreux, de sonner le réveil de la Patrie.

VOICI L'HEURE ATTENDUE DEPUIS SI LONGTEMPS !

L'HEURE DE LA RÉVOLUTION NATIONALE.

A nous ! Tous boulevard Saint-Michel, mardi 18 heures.

La P. U. des J. P., 7, rue Royer-Collard (5^e).

Phalanges Universitaires des J. P.

Appel des Croix de Feu :

A LA NATION,

A NOS CAMARADES DU FEU,

A TOUS LES FRANÇAIS ET FRANÇAISES,

Un gouvernement asservi au drapeau rouge tente de vous réduire en esclavage.

Indifférent à la faillite, à la misère menaçante, il n'a d'autre objectif que la haine, d'autre moyen que la proscription.

La dictature du sectarisme veut s'implanter chez nous.

Ne vous y prêtez pas, suivez les Croix de Feu : Elles se dressent au-dessus des partis, tous discrédités. Elles élimineront un particularisme déshonoré. Elles imposeront une équipe de bons Français affranchis des abjectes combinaisons politiques.

L'ordre rétabli, elles sauront le maintenir sans vous donner à personne, sous le signe de l'honneur, de la fraternité.

Pour la paix intérieure et extérieure, suivez nos drapeaux.

LES CROIX DE FEU.

Appel de l'Union nationale des Combattants :

Il y a quarante-huit heures, le Gouvernement obtenait que nous ajournions notre manifestation prévue pour aujourd'hui dimanche, en nous promettant de sévir contre les voleurs et les recéleurs.

Il transmettait lui-même à la presse notre ordre du jour et en assurait l'insertion.

Vingt-quatre heures plus tard, il trahissait les engagements pris à notre égard et, pour mendier des voix, il prenait des décisions qui révoltent la conscience populaire.

Il y a quarante-huit heures, en présence de nos dirigeants, M. Frot serrait avec effusion les mains de M. Chiappe et le remerciait avec chaleur.

Vingt-quatre heures plus tard, il le livrait à la vengeance du Parti socialiste.

Si le préfet de Police était coupable, qu'est-ce que ce baiser de Judas et pourquoi avoir tenté de lui donner le Maroc ?

Si rien ne peut lui être reproché, pourquoi ce trafic honteux qui consiste à sacrifier un homme pour acheter une majorité ?

Opération sans gloire, qui disqualifie ceux qui l'ont pratiquée.

C'est cela, la justice de M. Daladier, « vite et fort » ?

Elle écoeure l'opinion et dresse les anciens combattants.

Nous nous refusons à considérer comme un acte de justice le déplacement de quelques hauts fonctionnaires.

S'ils étaient coupables, il fallait les casser aux gages et non chercher pour eux des compensations. S'ils étaient innocents, il fallait les conserver à leur poste.

Qu'est-ce que cette sinistre parodie qui consiste à chasser M. Fabre, parce qu'il a fait jouer « Coriolan », pour le remplacer par M. Thomé qui s'est laissé jouer par Stavisky ?

Est-ce pour aboutir à cela que pendant quatre ans nous avons tout sacrifié à la Patrie et que pendant quinze ans nous sommes restés modestement dans le rang ?

En défendant le pays, nous défendions le régime de liberté auquel nous étions profondément attachés.

Est-ce pour le voir accaparer aujourd'hui par un clan de partisans qui le vend à des courtiers politiques ?

Anciens combattants, membres de l'U.N.C. ou non, si vous ne voulez pas être les complices des marchands de bulletins, vous manifesterez votre indignation mardi soir dans Paris.

Mêmes dispositions que celles qui avaient été prévues pour aujourd'hui dimanche.

Rassemblement aux mêmes endroits, à 20 heures.

Tout contre-ordre qui pourrait être donné n'émanera pas de nous et vous le considérerez comme une manœuvre.

Vous manifesterez dans l'ordre et la dignité et nous verrons bien si l'on tentera, pour l'éviter, de nous acheter par des rosettes.

Nous verrons bien si l'on se servira de la Police, composée en majorité de nos camarades, pour bâillonner les interprètes fidèles de ceux qui reposent à l'ombre des « croix de bois », pour avoir voulu que la France reste libre, généreuse et propre.

Le Conseil d'administration du groupe de la Région parisienne de l'U.N.C. (1).

Appel de la Solidarité Française :

LA PATRIE EST EN DANGER ALERTE ! LES ADHERENTS ET LES JEUNESSES !

Aux scandales succèdent le bon plaisir et l'arbitraire.

On vous jette au visage la tête du préfet de Police Chiappe, que nous n'avons ni à louer ni à ménager, mais que nous défendons parce qu'il est frappé en dépit de toute justice.

Ne sommes-nous donc plus les fils de ceux de 89 pour ne pas relever comme il se doit des défis aussi insolents ?

Daladier vous mène comme un troupeau de brebis aux Blum, aux Kaiserstein, aux Schweinkopf et autres Zyromski dont le nom bien français est tout un programme.

Voilà vos maîtres, les Patriotes !

Voilà la dictature qui t'attend, peuple de France !

Ton parlement est pourri.

Tes politiciens compromis.

Ton pays livré à la boue des scandales.

Ta sécurité menacée.

La guerre civile grogne.

La guerre tout court rôde.

La police mobilisée par ordre, et, crois-le, contre sa conscience et ses sentiments, est obligée d'accepter, parce qu'on le veut en haut lieu, l'aide des socialistes révolutionnaires. Tout ceci pour protéger les voleurs contre les honnêtes gens exaspérés.

Paysan, la ruine te menace : vois le scandale des blés.

Ouvriers, intellectuels, votre situation est assaillie par les étrangers.

Ni les uns, ni les autres n'êtes plus chez vous.

(1) Le président du Groupe de la Région Parisienne est M. Georges Lebecq, conseiller municipal pour le quartier de Saint-Victor, où il a rassemblé les voix de droite contre M. André Gayot, républicain socialiste.

L'Union Nationale des Combattants avait projeté une première manifestation pour le dimanche 4 et n'y avait renoncé que sur l'insistance de M. Chiappe, encore préfet de Police, qui avait menacé de donner sa démission s'il avait à maintenir l'ordre contre l'U. N. C.

Celle-ci annonçait ainsi sa décision de recul :

« Nous attendrons les gouvernements à leurs actes. S'ils agissent contre les voleurs et les receleurs, nous leur ferons confiance et nous les appuierons. S'ils faiblissent et si la camaraderie prime la justice, nous ferons le travail de nettoyage, sans avertissement préalable. »

Petits rentiers, petits fonctionnaires, petits commerçants, votre pain quotidien est menacé.

Il faut la France aux Français.

Et les Français chez eux !

Avec le balai à la main.

Il y en a assez !

Dans toutes les villes, dans tous les villages, ceux de la Solidarité, manifestez aujourd'hui mardi à partir de 19 heures contre le régime caricature, dont vous ne voulez pas plus entendre parler que des parlementaires de profitariat.

Que votre manifestation soit ordonnée, calme, digne, sans violences, comme il sied à des Français de France.

Pour ceux de Paris et de la région parisienne, rendez-vous aujourd'hui mardi, à 19 heures, sur les boulevards, entre Richelieu-Drouot et l'Opéra. Départ de là, à 19 h. 15 précises.

Il faut que le gouvernement se rende compte que le Peuple est réveillé et qu'il avance décidé à en finir avec les internationaux révolutionnaires et les politiciens pourris.

Pour la Solidarité Française, le secrétaire général,

JEAN RENAUD

Appel de la Fédération des Contribuables :

La Fédération des Contribuables de la Seine, affiliée à la Fédération Nationale, 22, rue Lafayette, à Paris, se plaçant au-dessus des partis et n'ayant en vue que l'intérêt national qui est gravement compromis, appelle ses adhérents et leur demande de se joindre selon leurs affinités politiques, préférences personnelles ou leur facilité de déplacement à tous les mouvements qui auront lieu dans Paris aujourd'hui.

Elle compte que la voix des contribuables se fera entendre assez forte pour affirmer les résolutions de tous les bons Français de s'opposer à une politique d'immoralité qui jette la déconsidération sur la nation, et leur volonté de ne pas tolérer plus longtemps les agissements d'un gouvernement qui n'a pas la confiance du pays.

Ces appels et convocations étaient reproduits par toute la presse de droite et par la presse d'information, Matin et Petit Parisien en tête. Leur signification a été soulignée dans le numéro spécial du Populaire (mars 1934) :

72.000 convocations sont lancées (par l'U.N.C.) On compte que 20 ou 30.000 combattants y répondront.

Ces combattants, nous l'avons dit, sont en grande majorité des républicains modérés, mais pas des fascistes. Comment les faire participer à la « grande combine » ? Comment transformer en émeutiers ceux qui ne pensent qu'à crier une légitime indignation ?

C'est bien simple.

Remarquons l'heure du rassemblement. Ce n'est plus comme dimanche, à 14 h. 30.

Ce n'est pas, comme pour les autres manifestants de ce soir-là entre 18 et 19 heures. C'est à 20 heures.

Pourquoi ?

Les diverses colonnes des partis d'attaque : camelots, J. P., Croix de Feu, etc., investiront la Chambre. On peut prévoir que l'assaut sera donné vers 19 h. 30 ou 19 h. 45. L'immense colonne pacifique des anciens combattants qui sont, eux, sans armes et ignorent ce qui se prépare, tombera, quand elle descendra vers la Concorde, en pleine bagarre. La police, aux prises avec des assaillants armés depuis une bonne demi-heure, chargera sans doute ce cortège qui arrive. De toute façon, son énorme foule se mélangera forcément à celle qui remplit déjà la place. Plusieurs dizaines de milliers d'hommes viendront grossir sans s'en douter les rangs des émeutiers et, recevant les coups destinés à ceux-ci, se transformeront rapidement en combattants.

Cet infâme calcul des chefs de l'U.N.C. s'est avéré exact. Et c'est ainsi qu'ils ont pu tenter une marche sur l'Élysée, qui ne figurait pas au programme officiel de leur manifestation.

L'examen des heures de rassemblement permet d'ailleurs d'autres constatations. Les J.P. devaient, par exemple, se grouper à 19 heures place de l'Hôtel de Ville. Le 6 au matin, cette heure est avancée à 18 heures. Pourquoi ? Sans aucun doute l'heure supplémentaire est destinée à permettre une « prise de l'Hôtel de Ville » qui fera très « 1830 » et sera facilitée par les Topazes tricolores. Peut-être même ceux-ci harangueront-ils leurs troupes du balcon avant de se mettre à leur tête pour marcher sur la Chambre.

LE 6 FÉVRIER

À la Chambre, où se présentait le ministère Daladier, toute discussion est rendue impossible par l'obstruction de la droite, dans le dessein de prolonger la séance jusqu'au succès de l'émeute.

Déclaration de M. Xavier Vallat, de l'Action française, député de l'Ardèche :

Je me contenterai, tout à l'heure, comme c'est mon droit, de demander la jonction de mon interpellation sur la politique générale du gouvernement. Si la majorité de cette assemblée estime qu'elle n'a pas à m'entendre aujourd'hui, je l'en remercie. Cela me permettra, avant 20 heures, d'aller retrouver mes camarades de combat.

Au dehors, la concentration des manifestants s'opère à la tombée de la nuit.

L'attaque était concertée. La marche sur le Palais-Bourbon était réglée minutieusement. Il suffit de rappeler l'organisation des colonnes pour s'en rendre compte :

1° Une colonne rassemblée à 18 heures 45, boulevard Saint-Michel, devait suivre le boulevard Saint-Germain. C'était la colonne du *Front universitaire*.

2° Une colonne des *Jeunesses Patriotes* devait, à la même heure, quitter la place de l'Hôtel de Ville, gagner le Châtelet, les quais, le Quai d'Orsay, le pont Solférino.

3° Toujours à la même heure (18 h. 45), une colonne devait partir des grands boulevards (carrefour Montmartre et Opéra) et arriver à la Concorde par la rue Royale. C'était la colonne de l'*Action Française* et de la *Solidarité française* (groupement des fascistes de Coty).

4° Une colonne des *Croix de feu* et des *Brisards* devait se rassembler aux Invalides et arriver rue de Bourgogne vers 19 h. 40.

Il est facile, en consultant un plan de Paris, de calculer que c'est à peu près à la même heure que les trois colonnes dont nous avons parlé précédemment devaient arriver devant les barrages qui protégeaient la Chambre.

Ajoutons qu'une cinquième colonne d'anciens combattants et de *Croix de Feu* devait, également, vers 19 h. 40, atteindre la rive gauche par le pont des Invalides. Et notons enfin qu'une sixième colonne ; celle de l'*Union Nationale des Combattants*, ne devait se former qu'à 20 heures. Selon toute vraisemblance, il était, dans l'esprit des organisateurs du complot, de ne se servir de l'*Union des Combattants* que comme d'une grosse masse d'appoint, alors que les troupes d'offensive (*Croix de Feu*, *Jeunesses Patriotes*, étudiants, camelots du roi et fascistes de Coty) auraient déjà réussi à bousculer les barrages.

Enfin n'oublions pas de noter ici que les colonnes de *Croix de Feu* obéissaient à une discipline militaire, avaient placé des éléments de choc en tête de chaque cortège, qu'elles disposaient de serre-file sur les flancs et d'agents de liaison cyclistes et motocyclistes.

Bien plus, un témoin digne de foi nous a fait la déclaration suivante :

« La liaison entre ces colonnes et les autres colonnes était organisée. Mieux, entre toutes les

colonnes encerclant le Palais-Bourbon par la rive gauche circulaient « à vue » des patrouilles de 4 à 6 Croix de Feu ou J. P. qui, au besoin, interrogeaient les passants sur leur état civil. » (*Populaire*, numéro spécial de mars 1934.)

De l'émeute elle-même, deux récits objectifs ont été donnés, tous deux anonymes, l'un dans les Nouvelles Littéraires du 10 février :

«...Les manifestants étaient extrêmement agressifs. Le plus souvent, ils se battaient en tirailleurs, criblant de pierres et de ferrailles les policiers et les gardes qui s'ébranlaient lourdement pour les chasser, s'essouffaient dans le vide, passaient leur fureur sur quelques attardés et, dans leur repli, se faisaient une seconde fois assommer de cailloux. Mais, à plus d'une reprise, des colonnes se formèrent, tenant de véritables assauts, jetant le poids de plusieurs milliers d'hommes acharnés sur les cordons de la police.

Deux de ces charges, menées contre le pont de la Concorde, faillirent tout emporter. Certains manifestants avaient emmanché des lames de rasoir au bout de leurs cannes ; d'autres, paraît-il, se servirent de couteaux...

La foule, maintenant, se rapproche du mur vivant qui défend le pont. Je vois s'abattre un cheval qu'on éventre, des cavaliers s'effondrent sur le sol dans un grand bruit de ferraille, les pierres volent, tombent en grêle sur la garde mobile descendue en hâte des camions. Précédés des drapeaux dont les lances sont coiffées de casques aux crinières pendantes, enlevés aux municipaux, la foule se rue sur le barrage. Pris dans cet effroyable remous, j'entends — enfin ! — ce que je crains depuis des heures d'entendre : le coup de revolver, ce signal donné par qui ? Je vois alors distinctement les gardiens tirer en l'air, puis les mousquetons s'abaisser vers la foule. Salve. A blanc ? A balle ?

A blanc, semble-t-il. La foule reflue, puis revient d'un coup, et, comme un gigantesque bélier, heurte les hommes en uniforme. C'est alors que, brusquement, sous les coups de feu qui se précipitent et prennent le rythme des coups de mitrailleuse, des cris de douleur fendent la huée et que des manifestants s'écroulent sur le pavé...

— Les mitrailleuses, hurle la foule...

L'autre récit a été publié par Vu, le 14 février :
«...Dès 16 heures, les curieux envahissent la place de la Concorde et les Champs-Élysées.

Les colonnes des associations d'anciens combattants se forment en leurs lieux de ralliement. Rond-Point des Champs-Élysées, etc...

À 19 heures, la pression est déjà terrible sur les barrages, les premiers autobus flambent, des barricades s'élevent. Une dizaine de milliers de spectateurs ou de manifestants isolés occupent déjà la place lorsque débouchent les colonnes d'anciens combattants derrière leurs drapeaux, avec la seule intention de manifester pacifiquement ; d'autres colonnes de camelots du roi et de Jeunesses Patriotes arrivent des grands boulevards. Au chant de la *Marseillaise*, on met le feu dans une salle du ministère de la Marine, en brisant une fenêtre. Charges de divers côtés pour tenter de refouler, de séparer les manifestants. Le barrage du pont de la Concorde saute plusieurs fois sous

la pression toujours croissante de milliers d'hommes (on peut en estimer à 50.000 le nombre total), montrant un mordant remarquable, fuyant à peine devant les charges pour se reformer et repartir à l'assaut. Les manifestants tranchent les jarrets des chevaux des gardes mobiles ; des lames de rasoirs fixées au bout des cannes entaillent profondément les mains des agents qui veulent les saisir et rendent furieux ceux-ci.

Avant vingt heures, les premiers coups de feu partent, les gardes mobiles sont débordés. Le son des trois sommations se perd dans le bruit de l'émeute ; et ceux qui les entendent ne comprennent pas... *Le peuple de Paris a oublié la signification de ces trois appels de clairon...* Et c'est la fusillade. Les agents tirent au revolver.

Les anciens combattants communistes sont là aussi... en principe pour contremanifester, si l'on peut dire, avec le même objectif que leurs adversaires.

On doit noter cette curieuse confusion des buts finaux contradictoires et des objectifs immédiats et communs qui rendent plus difficile l'action des forces gouvernementales.

Le Parti communiste avait donné à ses membres des objectifs sans rassemblements préalables. Ces objectifs étaient la place de l'Hôtel-de-Ville, le boulevard Sébastopol et les gares. Seuls devaient se rendre, comme nous l'avons dit, aux Champs-Élysées pour figurer auprès des anciens combattants patriotes, les anciens combattants communistes.

Mais ce qui devait arriver arriva : les groupes des anciens combattants communistes se confondit avec les patriotes. Les manifestants convoqués dans l'Est et le Nord de Paris — non groupés à l'avance à des permanences connues des militants et où ils auraient pu recevoir les mots d'ordre — s'égaillèrent et finalement affluèrent vers la place de la Concorde dès 22 heures, souvent à la suite des drapeaux des Jeunesses Patriotiques ou Royalistes.

L'Œuvre écrivit :

« ...Il y avait les Croix de Feu, plus exaltés qu'à l'heure des assauts contre l'ennemi. Les Camelots du Roy aux cannes meurtrières, les Jeunesses patriotes.

« Les communistes aussi.

« Ils étaient nombreux, feriblement vigoureux, agressifs. Ils se sont joints, en colonnes serrées, à ceux qui criaient : « Vive Chiappe ! », à ceux qui chantaient la *Marseillaise*.

« Sans eux, la manifestation eût été peut-être aussi violente ; elle eût duré moins longtemps, car ils étaient le renfort, le soutien, l'appoint. »

À 23 heures, l'affolement est général, les rioteux sont aussi violents que les manifestants organisés. Un agent ou un manifestant met en route sa motocyclette sans pot d'échappement. La foule reconnaît le bruit de la mitrailleuse. L'exaspération augmente et il en sera ainsi jusqu'à une heure du matin, non seulement sur la place de la Concorde, mais sur les grands boulevards...

LA LÉGENDE DU 6 FÉVRIER

Dès le lendemain de la soirée tragique, la légende s'en empare. La presse de droite, la presse chiappiste et la presse d'information affirment :

1° Que le gouvernement a fait tirer sur des manifestants pacifiques ;

2° Que la manifestation était dénuée de tout caractère politique.

MANIFESTATION PACIFIQUE

... À ce moment, les manifestants sont encore à plus de trente mètres des gardes mobiles. Il n'y a eu aucune sommation, aucun coup de clairon, aucun roulement de tambour quand, soudain, retentit le crépitement sinistre de la mitrailleuse. Une clameur s'élève. Des hommes de tout âge sont tombés. On ramasse des blessés et des morts...

Pourtant la foule ne cède pas pour cela à la panique. À peine si elle bat en retraite lentement, et en faisant pleuvoir une grêle de pierres sur ceux à qui l'on fait remplir une mission fratricide. Puis la garde à cheval charge, se reforme, charge encore... Ce sera ainsi toute la soirée et encore à l'heure où nous écrivons. De même que des fusillades crépiteront presque sans interruption... Fusils-mitrailleurs et pistolets automatiques feront de nombreuses victimes parmi les Parisiens désarmés.

(Action Française, 7 février.)

Nous accusons MM. Daladier, Frot et consorts d'avoir, dans la nuit du 6 février 1934, fait fusiller sans sommations des citoyens sans armes.

(Henri Béraud, *Gringoire*, 16 février.)

Les Croix de Feu et Volontaires Nationaux n'étaient point armés et n'ont employé aucune arme novice contre la Police, les gardes mobiles et la troupe.

(Communiqué des Croix de Feu.)

Or, voici ce que les journaux du 7 au matin, avant la formation de la légende, constatent :

Action Française :

Contre les Camelots du roi, les Jeunesses Patriotes, les Croix de Feu, les adhérents de l'U. N. C. et les protestataires qui s'étaient joints à ces groupements, on lançait dans des rues sauvages les agents et les gardes mobiles et dans des chevauchées furieuses les cavaliers sabre au clair.

Mais les patriotes se défendaient avec énergie, renversaient des autobus, les incendiaient, édifièrent en peu d'instants une quantité d'énormes barricades. Des menaces policières étant parties du ministère de la Marine, cet immeuble était aussitôt assailli par des manifestants qui y mettaient le feu.

Matin :

La situation devient critique vers 18 heures, place de la Concorde, où 4.000 manifestants répartis sur toute la place décident d'attaquer le service d'ordre. Ils lancent une grêle de pierres, de cailloux et de divers matériaux dont ils se sont emparés et qu'ils ont trouvés dans un chantier de la Ville de Paris, près de la rue de Rivoli. Des gardes sont contusionnés. Au cours d'une charge, des agents sont blessés à coups de barre de fer. Les manifestants, qui se trouvent formés d'élé-

mements communistes et d'éléments d'« Action Française », armés de barres de fer, pulvérisent les phares d'autos et les pare-brise.

Petit Journal :

On peut voir arriver des agents, des gardes mobiles, des gardes républicains blessés. Ils sont nombreux. Tous, ou à peu près, sont blessés à la tête. Le sang gicle des plaies.

Mais il y a aussi des chevaux qui n'ont pas été épargnés. Plusieurs ont été blessés à coups de couteau ; d'autres ont eu les jambes tranchées à coup de rasoir, les cavaliers, ayant mis pied à terre, tâchent par des moyens de fortune de les panser...

Les manifestants s'emparèrent de l'éventaire d'un kiosque à journaux, le jetèrent au milieu de la chaussée, l'imbibèrent de pétrole et y mirent le feu. D'autres manifestants se précipitèrent sur les lampes-refuges de la rue de Rivoli, les brisèrent, provoquant ainsi de très grosses flammes... ils se sont égaillés en démolissant les échafaudages des puits du Métropolitain et en lançant des pétards sur les chevaux ainsi que sur les agents, ainsi que des pavés qu'ils avaient retirés du sol.

Petit Parisien :

On a noté aussi que des manifestants avaient fixé des lames de rasoir mécanique à l'extrémité de leur gourdin. Se laissant désarmer par les gardes, ils tiraient brusquement leur gourdin à ce moment-là et coupaient grièvement les gardes aux mains.

Quotidien, sur la poussée de 20 h. 30 :

Des chevaux sans cavaliers galopent affolés. Des gardes désarçonnés et blessés refluent vers le pont.

Un moment, on a l'impression que les manifestants, dont le nombre augmente, vont avoir le dessus. La police recule vers le pont.

Maintenant les gardes chargent, revolver au poing, et les coups de feu se multiplient.

Les Croix de Feu, drapeaux en tête, marchent comme à l'assaut. Ils frappent les gardes avec des cannes armées de lames de rasoir.

Le 9, dans Gringoire même, M. J. Kessel, témoin oculaire, hostile au gouvernement et au service d'ordre, écrit :

Les trottoirs étaient semés de morceaux de grilles, de boulons, de bancs tordus. Des ébauches de barricades se succédaient, lampadaires arrachés, kiosques renversés, pavés dressés...

Près du pont qui menait à la Chambre, objet de toute l'émeute, je rencontrai des journalistes.

— J'ai bien cru que la défense allait être balayée, me dit l'un d'eux. Les anciens combattants, les Croix de Feu, les camelots du roi, et même les communistes, tous enragés, ont rompu les barrières de police, bousculé les gardes mobiles, désarçonné les municipaux, coupé les jarrets des chevaux, et forcé l'entrée du pont. Alors les mobiles ont perdu la tête, ils ont tiré. Ensuite les renforts ont nettoyé la place.

Depuis, les témoignages se sont multipliés :

A l'infirmerie de la Chambre de députés, on a transporté des blessés à partir de 18 heures 15. C'étaient tous des blessés appartenant à la police,

à la garde républicaine et à la garde mobile ; surtout à cette dernière. Les blessés civils ne sont arrivés que vers 20 heures. Ce qui prouve qu'au début de la manifestation le nombre des manifestants blessés était à peu près insignifiant.

Mais une autre remarque mérite d'être faite : quantité de gardes avaient les mains coupées par des rasoirs. (*Populaire*, numéro spécial.)

Enquête menée par le Matin (24 février) :

Des masses de fonte, des rasoirs droits, des barres de fer brûlantes furent projetées presque sans arrêt sur les gardes et les agents. Certains assaillants n'allèrent-ils pas jusqu'à exercer leur cruauté, avec des raffinements atroces, sur les chevaux des gardes municipaux. Cent quarante-cinq d'entre eux furent blessés. Trois durent être abattus.

Sur les incendies (incendie du ministère de la Marine par les bandes d'Action Française et incendies d'autobus), avec de l'Action Française :

Les patriotes se défendaient avec énergie, renversaient les autobus, les incendiaient, édifiant en peu d'instants une quantité d'énormes barricades. Des menaces policières étant parties du ministère de la Marine, cet immeuble était aussitôt assailli par des manifestants qui y mettaient le feu.

...et témoignage du machiniste de l'autobus 387 de la ligne AC (Populaire, numéro spécial) :

Alors que je traversais la place de la Concorde, mardi, à 18 h. 30, l'autobus que je conduisais a été envahi par une bande de manifestants qui criaient : « A l'autobus ! A l'autobus ! Vive Chiappe ! Conspez les voleurs ! »

Un grand nombre étaient suspendus à la carrosserie tandis que d'autres envahissaient mon siège, m'obligeaient à arrêter et me descendaient de force en me meurtrissant les pieds contre mes pédales.

Dès que les voyageurs, mon receveur et moi, nous fûmes sur le terre-plein, les manifestants, à l'aide de journaux enflammés, placés sous le réservoir d'essence, incendièrent les parties mécaniques du véhicule. Ayant réussi, à l'aide de mon extincteur à éteindre le feu, quelques manifestants partirent en courant chercher des bidons de pétrole qu'ils répandirent à l'intérieur de la voiture, puis avec des journaux enflammés, communiquèrent le feu pour la deuxième fois, tout ceci sous les yeux des gardiens de la paix et des reporters photographes, qui avaient l'air de s'amuser du spectacle.

Sur quoi le Populaire ajoute :

Des bidons de pétrole ! Où donc les manifestants étaient-ils allés les chercher, place de la Concorde ?

Sur le tir par mitrailleuses ou fusils-mitrailleurs, les documents rassemblés par la brochure de la Fédération du Loiret :

Le 11 février, le Maréchal Pétain, ministre de la Guerre, déclarait, à l'issue de la revue de la Garde républicaine : « Contrairement à ce qui a été dit ou écrit, les gardes ne se sont pas servis de fusils-mitrailleurs ou de leurs mousquetons. Seuls les pistolets furent employés. »

Le même jour, le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, démentait formellement « la nouvelle selon laquelle les mitrailleuses, fusils-mitrailleurs et même mousquetons, avaient tiré ».

Le 17 février, le général Nieger, commandant la place de Paris, adressait, au journal *Aux Écoutes*, la lettre suivante :

« Monsieur le Directeur,

« A plusieurs reprises, dans votre numéro du samedi 10 février, vous faites allusion à l'entrée en action, soit de mitrailleuses, soit de fusils-mitrailleurs, soit de mousquetons pendant les heures tragiques du 6 février.

« J'affirme qu'aucune arme automatique (fusil-mitrailleur ou mitrailleuse) n'est sortie des casernes où elles sont entreposées.

« J'affirme, en outre, qu'il n'a été tiré aucun coup de fusil ou mousqueton.

« Je vous prie, Monsieur le Directeur, de vouloir bien insérer, dans votre plus prochain numéro, ce rectificatif, et de croire à l'expression de mes sentiments distingués.

« J. NIEGER, Commandant la Place de Paris. »

Sur les sommations (extraits de la même brochure) :

Les officiers des services d'ordre ont tous répondu que les clairons avaient sonné avant le tir des revolvers.

De nombreux témoins l'ont attesté.

Mais là encore, les témoignages peuvent être contestés et considérés comme intéressés. Ce qui ne peut pas être contesté, ce sont les images fixées par la photographie et dont la plupart ont été publiées dans les différents journaux de toutes opinions.

Au moment où nous écrivons, nous en avons, pour notre part trois sous les yeux.

La première a été publiée dans la revue hebdomadaire *Vu* du 8 février.

C'est une sonnerie de clairon ou de trompette effectuée par la garde mobile à pied.

La seconde est fournie par un journal modéré de province, *La Petite Gironde* du 9 février.

Il s'agit d'une sonnerie de trompette exécutée par la garde républicaine à cheval.

La troisième a été donnée, au milieu d'autres photographies, par *l'Humanité* du 18 février.

Derrière un officier de paix, un trompette de la garde mobile à pied sonne les sommations.

MANIFESTATION SANS CARACTÈRE POLITIQUE

Non, non et non, il n'y a pas eu complot royalo-fasciste, le 6 février dernier.

HENRI DE KERILLIS (*Echo de Paris* du 14 février).

Réplique :

Des Croix de Feu :

Au cours de cette rencontre, M. Bonnefoy-Sibour reconnut que, le lundi 6 février, les Croix de Feu avaient effectivement enfermé le ministère de l'Intérieur et que, le mardi 6 février, ils avaient enveloppé la Chambre par la rue de Bourgogne d'une part et le quai d'Orsay de l'autre.

Il demanda instamment au colonel de La Rocque d'arrêter son action le 7 février, ses colonnes ayant, les 5 et 6 février, « enfoncé tous les barreaux ».

Le colonel de La Rocque répondit qu'à la fin de la matinée il avait spontanément donné l'ordre de suspension de manœuvre pour la journée du 7 en raison du « deuil national », mais qu'il maintenait de sa seule autorité ses associations en état d'alerte jusqu'à ce qu'un nouveau ministère ait été constitué en vue du seul salut public sous le signe exclusif du drapeau tricolore.

De *l'Action Française* :

L'Action française a « exploité » de son mieux le scandale Stavisky, c'est-à-dire qu'elle a tout fait pour que la France fût éclairée et amenée à secouer le joug des voleurs qui la pillent. L'Action française se glorifie d'avoir pris l'initiative des manifestations.

Maurice PUJO (17 mars.)

De *la Solidarité Française* (7 février) :

... Elle prête le serment de continuer la lutte contre les politiciens, les internationalistes et les révolutionnaires qui n'ont plus de place dans le pays de France.

Des conseillers municipaux de Paris, la démarche faite le 6 février auprès du gouvernement, à la Chambre, pour exiger sa démission immédiate et la constitution d'un gouvernement d'Union nationale.

Du correspondant parisien du Salut Public, journal monarchiste de Lyon :

Ce fut une vraie révolution... Le régime faillit périr. L'émeute vint jusqu'au milieu du pont de la Concorde pour massacrer les parlementaires et brûler le Parlement... Il faut savoir que l'émeute ne fut pas un fait d'agitateurs extrémistes. Il y eut, certes, dans la bagarre, des séditeurs professionnels, des malfaiteurs et des escarpes : on ne choisit pas les gens qui viennent se battre...

De M. Georges Imann, auteur fasciste :

Les Parisiens, en marchant le 6 février sur le Palais-Bourbon, voulaient détruire leur Parlement. (*La Journée* du 6 février, p. 103.)

Le salut était peut-être mardi 6 février, à huit heures du soir, au bout de ce pont balayé par les mitrailleuses, dans le brasier de cette Chambre devenue un second Reichstag. (*Ibid*, page 99 (1).)

De M. de Kérillis (*Echo de Paris*, du 13 février) :
« L'émeute de droite... a réussi » (2)

(1) Noter qu'il y a plusieurs mois, un journal fasciste, Pour l'Ordre, dirigé par M. Ferrandi, ancien colonel, membre des Croix de Feu, conseiller municipal de Paris et l'un des meneurs du 6 février, avait publié un dessin, dit prophétique, représentant le Palais-Bourbon en flammes et les députés pendus sur le pont de la Concorde.

(2) Déclaration de M. Daladier à la Commission d'enquête (séance du 9 mars), résumé analytique :

« A-t-on vu avant ce jour-là des conseillers municipaux, ceints de leur écharpe, prendre la tête des colonnes de manifestants ? Est-ce qu'on a vu un lieutenant-colonel de réserve demander à la garde du Palais-Bourbon de s'effacer et de le laisser passer pour se rendre à la Chambre ?

« Le témoin cite, à cet égard, la déclaration de l'adjudant-chef Dumorat qui commandait à cet endroit les gardes mobiles et qui, sommé par le colonel de La Rocque de le laisser pénétrer dans le Palais-Bourbon, lui a répondu : « Vous ne passerez que sur nos cadavres. »

« Est-il vrai que le conseiller municipal Dailly ait exhorté les gardiens de la paix à ne pas protéger le Palais-Bourbon ?

« Est-il vrai que, dans la matinée du 6 février, certains chefs de corps avaient reçu un message téléphonique des Croix de Feu leur demandant de rester neutres dans la journée du 6 février ? »

L'APPRÉCIATION DE LA LÉGENDE

Un communiqué de M. Eugène Frot :

Durant trois jours, ministre de l'Intérieur du cabinet démissionnaire, je suis demeuré à mon poste avec la seule volonté d'assurer l'ordre dans les rues de Paris.

Malgré le déchaînement des passions frénétiques, je suis resté silencieux. Je viens de passer mes pouvoirs au ministre de l'Intérieur du nouveau gouvernement. Je puis enfin parler.

Après avoir rempli jusqu'au bout tout mon devoir, et rien que mon devoir, dans les plus douloureuses circonstances qui puissent frapper le cœur d'un ancien combattant blessé au service de la France, j'ai le droit de rétablir la vérité.

J'affirme, en démenti à toutes les informations erronées qui ont trompé la population parisienne, qu'à aucun moment ni une mitrailleuse ni un fusil mitrailleur n'ont été mis en action et que pas une de ces armes n'a quitté les casernes.

Au manifestations de Français et d'anciens combattants, je ne voulais opposer que les forces ordinaires de police : je n'aurais jamais dressé d'autre barrière devant ce qui devait n'être qu'un simple défilé.

Mais à ceux qui voulaient ainsi exprimer leur opinion s'étaient mêlés d'autres éléments qui, ayant tenté d'incendier le ministère de la Marine, ont cherché ensuite à forcer le Palais-Bourbon et à prendre l'Élysée.

Jamais il ne se trouvera un homme pour laisser livrer aux flammes un quartier de Paris.

Si le service d'ordre a usé de ses armes, ce n'est qu'après trois heures de résistance opiniâtre et lorsqu'il ne restait plus que cet ultime et atroce moyen de défense contre une manifestation qui dégénérait en émeute, alors qu'une rage de destruction s'était emparée de la foule.

Je m'incline douloureusement devant les morts. Nul plus que moi ne souffre de ce deuil, qui est celui de la nation tout entière.

Chargé de garantir et de défendre les libertés publiques, placé à un poste qu'on ne déserte pas, on m'eût accusé de faiblesse et de félonie si j'avais abandonné ce poste. Je demande aux Français de réfléchir aux conséquences de l'envahissement du Palais-Bourbon par la rue d'une multitude sans contrôle et de se rappeler le récent exemple d'un pays voisin.

J'ai fait mon devoir, tout mon devoir : arrêter la pire des émeutes, celle qui se déchaîne au milieu de la contradiction des éléments qui la composent. J'ai conscience d'avoir pendant plus de trois jours par la force, et mercredi plus encore par la conciliation, fait tout ce qui était humainement possible pour préserver Paris de l'anarchie des émeutes répétées. Je sais que je garde l'estime et l'affection de ceux qui m'ont vu agir pendant ces heures tragiques. Je laisse passer les injures, les injustices, les calomnies et les menaces les plus abominables. La vérité sera dite, le rôle de chacun et les responsabilités, et je m'en remets au jugement du pays.

Le 9 février 1934, 18 heures.

Eugène FROT, ancien ministre de l'Intérieur.

Une déclaration de M. Daladier (Chambre des députés, 2^e séance du 19 février) :

...J'ai la certitude que l'enquête parlementaire, comme les enquêtes d'ordre administratif ou gouvernemental déjà en cours, démontrera que jamais, à aucun moment, le Gouvernement précédent, comme on l'en a accusé bien à tort dans une atmosphère passionnée, n'a donné l'ordre de tirer contre les manifestants. (*Applaudissements à l'extrême-gauche. — Exclamations à droite. — Mouvements divers.*)

Il suffit de retracer les faits, d'évoquer notre séance de mardi pour se rendre compte que, si, par malheur, un gouvernement quelconque avait donné l'ordre de tirer sur la foule, ce n'est pas douze ou quinze victimes — et c'en était déjà trop, hélas ! — que nous pleurerions aujourd'hui. Ce sont des centaines et des centaines de victimes que vous auriez eu à enregistrer.

J'ai une autre certitude. Permettez-moi de l'exprimer librement.

Je prétends que nous ne nous sommes pas trouvés, le 6 février, devant ce qu'on appelle une grande manifestation pacifique. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche. — Vives protestations à droite.*)

Par ailleurs, je constate que, lundi dernier, cent cinquante mille manifestants se sont rassemblés sur la place de la Nation... et qu'ils ont pu manifester sans renverser ni incendier des autobus et des immeubles, sans assaillir les gardes avec des morceaux de fonte, sans porter des rasoirs emmanchés dans des cannes. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations à droite.*)

Je prétends enfin que, dans cette masse, personne n'a songé à se porter ni sur l'Élysée, ni sur le ministère de l'Intérieur, ni à venir, par la force... (*Vives interruptions à droite*)... et à plusieurs reprises, emporter les barrages qui protégeaient la liberté des délibérations des élus de la nation. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Un ordre du jour du Syndicat Général du Personnel de la Préfecture de Police :

Les 12.000 membres du Syndicat général du Personnel de la Préfecture de Police, réunis en assemblée générale ordinaire, le 26 février, à 14 h. 30 et à 20 h. 30, salle Wagram,

Après avoir entendu les membres du Bureau dans le compte rendu de leur mandat et leur exposé sur la marche générale du Syndicat et les douloureux événements qui se sont déroulés dans la rue au début du mois ;

Approuvent l'action de leur Bureau et de leur Conseil d'administration et leur renouvellent unanimement leur confiance ;

S'inclinent avec respect devant toutes les victimes des journées tragiques et adressent à tous les blessés leurs vœux sincères de prompt rétablissement ;

Constatent avec regret qu'une partie de la presse dite d'information, au lieu de relater avec impartialité et objectivité les faits qui se sont produits lors des sanglantes manifestations du début du mois de février, soit sortie de sa neutralité traditionnelle en dénaturant la vérité et en rejetant sur la Garde et la Police d'abord, puis sur la Police seule ensuite, niant ainsi l'évidence des faits, toute la responsabilité du sang répandu sur le pavé parisien ;

S'élèvent de toute leur énergie contre cette campagne mensongère et inspirée uniquement par les ennemis de l'ordre républicain ;

Affirment avoir subi, le 6 février, pendant plusieurs heures consécutives, les assauts répétés et chaque fois plus violents de manifestants de plus en plus nombreux armés de casse-tête, de matraques plombées, de cannes garnies de lames de rasoir, de revolvers et de projectiles divers, et n'avoir fait usage de leurs armes qu'à la dernière minute, pour sauver leur vie, empêcher l'envahissement de la Chambre où délibéraient les représentants de la Nation et épargner au pays les horreurs de la guerre civile et de l'anarchie ;

Assurent la population de la Ville de Paris et du département de la Seine de leur entier dévouement, les élus de la ville et du département de leur loyalisme et le Gouvernement de la République de leur attachement au régime et aux institutions républicaines ;

Proclament leur ferme et inébranlable volonté de défendre, même au prix de leur vie, les libertés républicaines qui sont à la base du régime dont ils sont l'armature et les défenseurs naturels ;

Comptent sur leurs chefs et le Gouvernement pour rétablir la vérité travestie par la presse partisane, les assurent de leur indéfectible fidélité, et se séparent aux cris de « Vive la Liberté, vive la République et vive leur Syndicat un et indivisible ».

Pour le S.G.P. : LE CONSEIL.

De la *Petite Gironde*, journal modéré de Bordeaux (8, 9 et 10 février) :

I

Abusés, dupés, trahis par des chefs dont le seul dessein est d'exploiter à des fins bassement politiques le trouble que les maladresses d'un gouvernement irrésolu et sans autorité a jeté dans les esprits, une foule de braves gens sont descendus dans la rue. Ils se sont heurtés aux forces de police, dont c'est la fonction, dont c'est le devoir de maintenir l'ordre. Des bagarres se sont produites. Des coups de feu ont été tirés. Des morts, des blessés en grand nombre... Tel est le bilan de cette journée d'émeute.

Et cela, pourquoi ?... Pour protester contre les scandales Stavisky ? Contre le déplacement d'un préfet de Police ? Ah ! disons-le : nous préférons encore la violence, même cynique, à l'hypocrisie et au mensonge.

Depuis un mois, toutes les forces de réaction et de fascisme, toutes les forces antirépublicaines, les Ligues d'Action française et de Jeunes patriotes étaient journellement excitées, alertées et entraînées à l'insurrection et au coup de force. Ceux-là, du moins, ne taisaient pas leur volonté.

Le scandale, tous les scandales, les mesures prises par le Gouvernement, quelles qu'elles fussent, quelles qu'elles eussent été, n'étaient pour eux que l'occasion. Le but avoué, proclamé, c'était la lutte, la lutte ouverte et par tous les moyens de force, non pas même contre le Gouvernement, mais contre le régime, contre la République.

Et, du moins, cela était net et c'était franc.

La pire tristesse est que dans des groupements qui prétendent n'avoir rien de commun avec ces partis résolument anticonstitutionnels, qui même les combattent à coups d'insultes et d'outrages, la pire tristesse est que, dans ces groupements qui se disent nationaux, qui se proclament les défenseurs de l'ordre, tous les jours il était fait écho à ces appels à l'insurrection.

Et, par dessus tout, le cœur se soulève de dégoût à lire le mensonge qui suit de tant de proclamations enflammées qui, depuis trois jours, appelaient à des défilés, à des cortèges, les Croix de Feu, tous ces anciens combattants pour qui la nation tout entière n'a que reconnaissance et respect. Ah ! oui. On les rassemblait, sans distinction de partis politiques ! On les invitait à manifester dans le calme et la dignité !...

Des conseillers municipaux ne conviaient-ils pas, mardi matin, la population parisienne à se rendre devant la Chambre et ne l'exhortaient-ils pas à garder son sang-froid et la maîtrise de soi ?

Tous ceux-là, des imbéciles ou des criminels ? Le calme, le sang-froid, la maîtrise de soi, dans cette atmosphère de guerre civile où, depuis huit jours, les émeutiers se faisaient la main en incendiant sur les boulevards des kiosques à journaux ! Le cœur se soulève de dégoût...

On ne voit que trop bien le rôle qu'on a voulu faire jouer, qu'on a fait jouer à tous ces anciens combattants, jetés à la pointe de la mêlée. Parce qu'on les sait braves et parce qu'on sait la vénération que, gardent pour eux, avec le peuple de Paris unanime, les gardiens de l'ordre qui, pour la plupart, sont leurs frères d'armes, on s'est dit que nul n'oserait toucher à eux, qu'ils forceraient tous les barrages et que la voie serait par eux ouverte au désordre.

Ainsi, durant la guerre, des hommes, des lèches, avançaient sur le terrain à l'abri de femmes et d'enfants qu'ils poussaient devant eux.

Parmi les morts, parmi les blessés, se trouvent peut-être d'anciens combattants. Le cœur se serre...

On dira sans doute, on dit déjà que les forces de police ont manqué de sang-froid. Ces hommes, devant la fureur déchaînée de la foule, devaient-ils donc se laisser, immobiles et résignés, abattre sur place ? Non, non. Ils ont fait leur devoir, leur cruel devoir. Du sang versé, ce n'est pas eux qui sont responsables.

Les responsables, ce ne sont pas ceux qui ont brisé l'émeute. Ce sont ceux qui l'ont voulue, qui l'ont préparée et qui poursuivent le dessein criminel de s'emparer du pouvoir à la faveur de la guerre civile.

Certes, le régime n'est pas menacé. Il s'agit moins encore de défendre un gouvernement, un ministère. Mais, tout de même, les républicains, les républicains de toutes nuances et quelle que soit l'étiquette dont ils se réclament, comprennent-ils ? Veulent-ils comprendre ?... Peut-être serait-il temps qu'ils s'unissent.

Il s'agit seulement d'empêcher que des fau-

teurs de guerre civile, de quelque côté de l'horizon politique qu'ils viennent, persistent à jeter les uns contre les autres les Français, les Français fils d'une même terre, héritiers d'un même idéal.

II

... Ce qui est grave, car cela dénonce le déséquilibre des esprits, c'est que des hommes qui, par fonction, par profession, par tradition, sont des hommes d'ordre, des conseillers municipaux, des avocats, des universitaires, des hommes qui savent qu'il n'y a pas de gouvernement possible si l'ordre public, si l'ordre dans la rue n'est pas maintenu, se soient associés à des manifestations nettement insurrectionnelles et qu'ils protestent aujourd'hui contre une répression qui fut brutale, mais, nous aurons le courage de le dire, qui était nécessaire.

Nous ne défendons pas ici un gouvernement qui manifestement fut inférieur à sa tâche, un gouvernement dont le chef, à l'heure où la Chambre, livrée aux fureurs partisans, délibérait encore dans les rumeurs de l'émeute, ne trouva pas un mot qui ne fut le balbutiement inintelligible d'un homme effondré et désespéré. Nous défendons un principe.

Nous défendons la République, comme les fondateurs de cette maison luttèrent déjà, au nom de la République, contre l'arbitraire impérial.

La République est un régime de liberté. La liberté n'est qu'anarchie si elle ne s'exerce pas sous l'autorité et dans le respect de la loi. La loi républicaine est l'expression de la volonté nationale. Elle est votée par les représentants du peuple, librement élus. Ceux qui ont charge de l'appliquer n'agissent que sous le contrôle de ces mandataires du peuple. L'autorité qu'ils détiennent, ce n'est que par délégation, et c'est le peuple qui les en investit.

C'est par son bulletin de vote que le peuple exprime sa libre volonté. Contre cette volonté, qui est le fondement même de l'autorité publique, aucun coup de force n'est justifié, aucun coup de force ne peut être toléré. La volonté nationale fait la loi.

Ce sont là des vérités à ce point élémentaire que la passion seule peut un moment en obscurcir l'évidence.

Ce qui est stupéfiant, c'est que des républicains, des hommes d'ordre s'indignent aujourd'hui que la Chambre ait été protégée contre l'émeute par les armes...

III

Dix morts civils, 170 blessés hospitalisés. Du côté des gardiens de l'ordre, 410 blessés hospitalisés. Parmi eux, au Val-de-Grâce, le capitaine Fabre, avec une balle dans le ventre ; le capitaine Leroy, avec une balle dans la cuisse... N'allons pas plus loin. Ce tragique bilan de la journée de mardi suffit.

Nous nous inclinons devant ces malheureuses victimes, devant toutes ces malheureuses victimes. Ce sont des hommes, et ce sont des Français. Notre pitié d'homme et de Français s'étend sur tous, indistinctement.

Et, tout de même, les chiffres ont leur éloquence : 410 blessés, dont certains sont dans un état grave, parmi des hommes qui se trouvaient là en service commandé, qui étaient là pour main-

tenir l'ordre et qui auraient trahi leur devoir s'ils ne l'avaient pas maintenu.

On dit : Ils ne devaient pas tirer... Nous ne savons pas, personne ne sait de quel côté les premiers coups de feu sont partis. Ce que nous savons, les blessures reçues le disent, c'est que des manifestants étaient armés et qu'ils ont fait usage de leurs armes. Ce que nous savons, c'est que les gardiens de l'ordre ont été assaillis par une foule déchaînée, qu'ils ont été débordés et que c'est à ce moment, à ce moment seulement, qu'ils ont, eux-mêmes, fait usage de leurs armes.

La preuve ?... Lisez : « Les patriotes se défendaient avec énergie, renversonsient des autobus, les incendiaient, édifièrent en peu d'instant une quantité d'énormes barricades. Des menaces policières étant parties du ministère de la Marine, cet immeuble était aussitôt assailli par des manifestants qui y mettaient le feu... »

« Cependant, vers 19 h. 30, on vit la police plier. Les sections, débordées, refluaient ; les cavaliers, pris de panique, faisaient demi-tour... »

« Les colonnes de manifestants, ayant déblayé la place de la Concorde, enfoncèrent l'énorme barrage qui interdisait l'accès du pont et se ruèrent vers la Chambre. C'est alors — vous lisez bien —, c'est alors que les gardes mobiles et les agents ouvrirent le feu... »

Et qui écrit cela ? *L'Action Française*, dans son numéro de mercredi 7 février, à la première colonne de sa première page.

Eh bien ! nous posons la question à tous les hommes qui, dans ces heures tragiques, ont gardé la tête froide, nous posons la question à tous les hommes de bon sens : N'était-il pas inévitable que les fusils partissent tout seuls ?

Car, enfin, ces gardes mobiles, ces agents, ce sont des hommes, des hommes avec leurs réactions nerveuses, avec leurs réflexes. Assaillis, dans la lueur des incendies, sous une grêle de projectiles de toutes sortes, désarçonnés dans la débandade des chevaux affolés, comment n'auraient-ils pas pensé que leur vie était en danger et qu'ils étaient en état de légitime défense ?

Or, la légitime défense est une excuse à la violence, non pas seulement de droit écrit, inscrite dans la législation de tous les pays civilisés ; elle est de droit naturel et, si on peut dire, de droit humain.

La riposte, la riposte brutale, était inévitable.

Et, si pénible, si douloureux qu'il nous soit de l'écrire, elle était nécessaire.

C'est notre devoir, notre devoir de républicains de l'écrire, et nous nous mépriserions nous-mêmes si nous reculions à le faire. Nous ne sommes pas de ceux qui flâtent basement les passions de la foule. Nous ne sommes pas des partisans. Nous sommes des républicains. Et si nous n'affirmons pas ici la haute tradition républicaine qui, depuis 1852, depuis le coup d'Etat impérial, est la noblesse et l'orgueil de cette maison, nous trahirions la pensée de ses chefs et la mémoire de leurs pères.

Jamais, à aucun moment des heures les plus troubles, au moment du boulangisme ou de l'affaire Dreyfus, jamais, depuis soixante-quatre ans, la République n'avait subi pression plus humiliante ni couru danger plus redoutable ; le gouvernement républicain a capitulé devant l'émeute...

L'EXPLOITATION DU SANG VERSÉ

L'échec du coup de main a déchaîné parmi les factieux une explosion de fureur, de haine et de violence qui donne un avant-goût du régime imposé, en cas de succès, par les imitateurs français de Hitler et de Mussolini.

1° LA PRESSE :

Le gouvernement Stavisky, le gouvernement des voleurs, de la corruption, de la boue, est devenu le gouvernement du sang.

...Va-t-on en finir avec la Constitution ? Glissement vers une dictature rouge ?

(Henri de Kerillis, *Echo de Paris*, 7 février.)

Comme il fallait s'y attendre, le sang des Parisiens honnêtes a largement coulé. Un gouvernement de crapules innommables, que préside le misérable Daladier, aidé d'un effroyable bandit, le sieur Frot, ministre de l'Intérieur, assisté de l'amant de la fille Arlette Simon, mariée à l'eséroquissime Stavisky, répondant au nom de Paul-Boncour, ministre la Guerre, un pareil gouvernement de filles et de gredins a fait tirer sur le peuple de Paris, tirer à mitrailleuses, sauvagement. C'est, à l'en croire, le triomphe sanglant de la République de traîtres (Caillaux et Malvy), d'escrocs (Péret, Klotz, Dubarry, le Sartori de Chautemps, et Cie), s'imposant à la France par le sang et par la terreur !

Paul-Boncour est un miroir à filles, une raclure de cabarets de nuit, succédant — pour l'abandon et la trahison à l'Allemagne — au maquereau bénit Aristide Briand. Ce protecteur de la cambrioleuse Arlette Simon-Stavisky, d'accord avec Frot, a fait tuer hier les bons et honnêtes Français qui venaient clamer leur indignation aux voleurs et pourris du Palais-Bourbon. Ce cabinet infâme a fait tuer pour des voleurs.

Peuple de Paris, la bande aux traîtres Caillaux et Malvy, qui l'a fait fusiller dans le dos pendant la guerre, qui l'a valu, avec le Malvy de Dufrenne, des milliers de morts en surcroît, la bande à Frot et à Dalimier, aux voleurs et aux cambrioleurs de l'épargne, cette bande-là veut l'avoir par la terreur. Elle ne l'aura pas ! Du sang des morts d'hier, comme du sang de Plateau, de mon fils Philippe, de Berger, de Jean Guiraud, exécutés par les escrocs et les maîtres chanteurs de la Sûreté générale, va lever une moisson de vengeurs. A ta fête, à l'heure décisive, nous serons, peuple de Paris, heureux de verser notre sang, s'il le faut, pour la délivrance, pour le salut de la patrie, pour l'anéantissement du régime de mort que l'on appelle la République, pour le Roi qui, seul, peut te délivrer !

(*Action française*, 7 février.)

Trois possibles en présence :

Ou les assassins seront décrétés d'accusation par une Chambre, un Sénat, un Conseil municipal assez hardi, pour parler au nom de la France et de l'humanité.

Ou le peuple français mettra les assassins hors la loi.

Ou tout sera fini, d'un peuple tombé assez bas pour se résigner à être gouverné, trahi, vendu,

escroqué, dépouillé et finalement mitraillé par l'écume de ses latrines.

(Charles Maurras, *Action française*, 7 février.)

Couvrir les voleurs, les couvrir à tout prix, cacher à la nation les ramifications étroites des bandes Chautemps, Daladier, Boncour, Sacazan, Stavisky, etc., telle était la résolution prise par le grand doctrinaire du massacre, le Juif « Bela Kun », dit Léon Blum, et ses agents d'exécution, les sieurs Cot, Frot, Mistler, le lieutenant-colonel Barthe et le colonel Lucien, l'homme de Paul-Boncour et de son amie Arlette Simon...

Le règne d'Israël, comme disent les Tharaud, n'est pas près de s'installer à Paris à la cadence du tac... tac... tac... Ta couronne, mon brave Bela Blum, pourrait bien se transformer en pal. Quelqu'un me disait : « Le plus simple serait de les lâcher, tous nus, à travers la foule parisienne. Il leur arriverait ce qui leur arriverait... » L'idée a du bon...

...Je demande que ces raclures de bague passent en Cour martiale, et vivement. Je me méfie, a priori, de la combinaison laxative que nous prépare le débile et réjouï Tournepaille...

Il importerait au salut du pays que Daladier, Cot, Frot, Blum, Lucien, Barthe et tous les responsables de la tuerie de mardi dernier fussent passés, le plus tôt possible, par les armes. Quant aux autres, à mesure de l'enquête, il y a des bateaux pour Saint-Martin-de-Ré, puis le bague. Les morts de « ces messieurs » crient vengeance.

(Léon Daudet, *Action française*, 10 février.)

Maurras a imprimé hier les noms des neufs responsables de la tuerie du 6 février... Qu'attend-on pour les arrêter, alors que leur crime est patent ? Qu'attend-on pour les faire passer en Cour martiale et les fusiller, en chiens qu'ils sont ?

(Léon Daudet, *Action française*, 14 février.)

A Daladier :

...Vous êtes tombé. Vous avez glissé dans le sang. Il s'agit, à présent, de régler votre compte et celui de Frot, votre Fouché. Car tous deux, qui ne parliez que de sauver le régime, vous avez, ce mercredi matin 7 février, tenté d'établir en France la dictature. Il vous fallait « notre peau ». Nous réclamons la vôtre. Et vite. Pas de Haute Cour, non ! La Cour martiale, s'il vous plaît, car on vous a trouvés les mains noires de poudre.

N'entendez-vous pas, de tous ces logis, de tous ces ateliers, de tous ces hôpitaux tomber sur vous la colère du peuple ? Sous ces voiles de deuil, derrière ces files de cercueils, ne voyez-vous pas ces yeux chargés de larmes, ces terribles regards ? Ils réclament justice et vengeance. Entre les pavés rougis, des poings sortent de la terre.

(Henri Béraud, *Gringoire*, 9 février.)

Pierre Gaxotte écrit à *Je suis Partout* :

« Notre rôle est ici d'expliquer.

« Pourquoi tout cela ? se demande l'observateur.

« — Parce qu'il fallait au ministère l'appui de M. Blum.

« Le ministère était condamné si les socialistes

votaient contre lui ou s'abstenaient. Le régime des partis veut que le gouvernement de la France dépende d'un homme qui n'a pas une fibre française. En toute cette affaire, M. Blum et les parlementaires S.F.I.O. ont joué un rôle d'une dégoûtante hypocrisie, feignant dans le *Populaire* de réclamer la lumière et votant à la Chambre pour l'étouffement. C'est pour gagner M. Blum que le ministère a sacrifié M. Chiappe, bête noire des révolutionnaires. C'est pour gagner M. Blum qu'il a monté le complot de défense républicaine, poussé à bout le peuple parisien et mis en œuvre les mesures de force qui ont abouti au massacre. C'est M. Blum qui, par deux fois, a appelé les émeutiers professionnels qui, place de l'Etoile, avenue des Champs-Élysées et sur les boulevards, ont joué du couteau, incendié les automobiles et pillé deux étages d'un hôtel. C'est lui qui — en vain, heureusement — a, toute la journée de mercredi, poussé le gouvernement à une violence redoublée. C'est lui qui, enfin, subjuguant les radicaux et tendant la main aux communistes, a essayé le former le front commun du marxisme. C'est lui qui a suscité les éléments louches de la population : c'est lui qui a combiné avec les communistes la journée de grève politique.

« Sa rage à justifier la fusillade est telle que, jeudi matin, le *Populaire* insultait les victimes et annonçait que l'on avait repêché de la Seine les cadavres de deux gardes mobiles, alors qu'aucun d'eux n'a disparu et qu'aucun n'est grièvement blessé. »

Si le coup avait réussi, écrit *Garotte*, nous aurions subi « par personnes interposées » la dictature de M. Blum...

Paris a évité cette honte à la France.

Il reste à châtier l'ignoble Juif.

(Extrait de l'*Action française*, 10 février.)

2° TRACTS ET AFFICHES

Affiche des Croix de Feu (8 février)

Le fascisme Daladier s'est effondré dans l'assassinat.

Il a massacré des femmes et des manifestants sans armes.

Les Croix de feu ont cerné le ministère de l'Intérieur le lundi 5 février ; ils ont cerné le Palais-Bourbon le mardi 6 février, contraignant les députés à s'enfuir.

Ils ont abattu, à l'avant-garde du peuple de Paris, la dictature abominable des factieux. Tels sont leurs premiers avertissements.

Ils défendront la liberté ; ils imposeront la paix dans l'ordre, au-dessus des partis politiques.

Tract de la Libre Parole (feuille d'ordre des Francistes) (février).

Sous le titre : « On a tiré sur le peuple ! Sur l'ordre des Francs-Maçons Frot et Bonnefoy-Sibour, la police et les gardes mobiles ont mitraillé les manifestants sans défense » :

C'est sur l'ordre de deux larbins du Pouvoir occulte juif et maçonnique, le F. Frot, ministre de l'Intérieur, et le F. Bonnefoy-Sibour, préfet de police, que la garde mobile et la police ont tiré sur le peuple.

Que le sang des Français ainsi sacrifiés au

Grand Architecte de l'Univers (ou à Jéhova) retombe sur la judéo-maçonnerie tout entière.

Sous la rubrique : « NOUS VOULONS » :

— Arrestation immédiate des francs-maçons : Frot, Bonnefoy-Sibour, Geay, Daladier et de tous les membres du gouvernement non démissionnaires à l'annonce du crime du 6 février.

— Peine de mort contre le président du Conseil, le ministre de l'Intérieur et le préfet de Police.

— Retrait du mandat législatif et renvoi devant leurs électeurs de tous les députés ayant voté pour le ministère après l'annonce officielle qu'il avait donné l'ordre de tirer sur le peuple.

Tract distribué dans les casernements des gardes :

Il reste de la place dans le maquis corse. Il en reste aussi à la Guyane pour les assassins !

Ce que doivent savoir les gardes mobiles : c'est que le peuple de Paris pourrait passer sa colère contre les mitrailleurs du pont de la Concorde en leur appliquant la loi du talion !

Leurs casernements ne sont pas si loin que nous ne puissions y aller.

LEURS FEMELLES SE RAVITAillent !

A bon entendeur, salut !

Français, nous avons des morts à venger.

3° LES BOURSISERS

...Tout d'abord, les boursiers, à midi et demi, ont procédé à l'expulsion d'une douzaine de gardes républicains, aux cris de : « A l'assassin ! A l'assassin ! » Cette expulsion s'est faite sans bagarre et avec l'approbation générale.

A 13 heures, on signala de la cloche, pour saluer la mémoire des victimes de ce que l'un de nos confrères a qualifié une politique de sang ; unanimement, toute la Bourse a observé une minute de silence.

La Bourse ouverte, les cris de : « Conspuez Daladier ! Démission ! » commencèrent à éclater dans toutes les bouches, et ne cessèrent que pour faire place à la « Marseillaise », écoutée par tous chapeau bas.

Ensuite, les boursiers manifestèrent sur les marches de la Bourse et sur le terre-plein. Tous criaient : « Daladier au poteau ! », ou chantaient :

Ça ira, ça ira,

Les députés on les pendra !

Quand l'annonce de la démission du ministère sanglant parut sur le tableau lumineux placé en face de la Bourse, ce fut une explosion de joie.

4° LES AVOCATS

Le 7, une troupe d'avocats se précipitait au vestiaire et brûlait la toge et la robe de Frot. Le bâtonnier, M. de Saint-Auban, ancien collaborateur de Drumont à la Libre Parole, déclarait, suivant *Excelsior* (8 février) :

Si, comme on me l'affirme de tous côtés, des meurtres inexcusables ont été commis par ordre du gouvernement, et en particulier par ordre du ministre de l'Intérieur, une question grave se pose, que vous vous poserez avec moi, car il ne faut pas sortir de nos limites professionnelles.

Dans quelles mesures nos statuts disciplinaires doivent-ils nous permettre d'atteindre des « assassins politiques » ? C'est là le douloureux problème de la cruauté des moments que nous vivons.

Le 8, suivant l'Echo de Paris du 9, un jeune avocat, M. André Bossin, ayant exprimé l'opinion que les manifestants avaient tiré les premiers sur le service d'ordre, s'attira d'un autre cette réplique : « Vos affirmations sont inexactes. Je vous tuerais ! »

Le 9, on appose dans une galerie cette affiche :

Après les escrocs, les assassins !!!

Le gouvernement Daladier, gouvernement d'assassins, comptait parmi ses membres les « confrères » dont les noms suivent : Eugène Frot, Paul-Boncour, Pierre Cot et Penancier.

Confrères, laissez-vous venir au Palais les avocats dont la robe est rouge de sang !

Tolérerez-vous parmi nous les assassins, protecteurs d'escrocs !

Hors du Palais, les assassins !

Ces manifestations, qui rappellent le déchaînement des passions antisémites en ce même Palais de Justice, lors du Procès Zola, ont donné lieu à une double protestation.

250 avocats, réunis, le 10 février, au Palais de la Mutualité :

« Condamnent unanimement les regrettables confusions commises par certains confrères entre leur mandat politique et leur profession ;

« S'inclinent sur les tombes de toutes les victimes de ces derniers jours ;

« Regrettent que celui à qui ils ont confié le soin de représenter l'ordre tout entier ait pu, dans un moment d'émotion, paraître oublier la sereine impartialité qui est le devoir essentiel de sa fonction ;

« S'opposent à tous procès de tendance ;

« Expriment leur émotion de l'atmosphère d'intolérance qui, depuis les tragiques événements récents, emplit le Palais de Justice et provoque d'inaudibles incidents ;

« Et forts de ce qu'ils doivent à la loi qui régit leur profession et à la tradition de libéralisme du barreau français qu'ils estiment menacé,

« Décident d'assurer résolument dans le Palais le respect de toutes les opinions. »

L'écrivain TRISTAN BERNARD a, de son côté, porté sur les incidents du Palais de Justice le jugement qu'on va lire :

C'est au titre d'ancien avocat à la Cour d'Appel de Paris (j'ai prêté serment en 1887) que je me permets de vous adresser cette lettre qu'un autre journal aurait pu insérer. Mais j'ai préféré m'adresser à vous par la voix du *Canard*, rauque et franche, et qui n'est suspecte ni de démagogie, ni surtout « d'aristotratie ».

Nous avons vu passer cette quinzaine plusieurs dates entre lesquelles chaque parti en a choisi une qu'il a qualifiée de date historique. Ce qui fait que cette histoire à laquelle nous avons assisté a inspiré à certains d'entre nous un terrible scepticisme en ce qui concerne la façon dont toute l'histoire passée a été interprétée et enregistrée. Pourtant, il y a un de ces jours que la postérité notera sans conteste, c'est le 7 février 1934.

Ce mercredi, en effet, un grand nombre de vos confrères s'est livré à une manifestation d'un symbolisme resplendissant.

Je veux parler du mémorable, de l'impérissable jugement d'Eugène Frot, brûlé en effigie.

Certains de nos confrères ont affiché un dédain courageux pour cette conception démagogique qui s'appelle les droits de la défense et non seulement pour la loi du 8 décembre 1897 qui veut qu'un prévenu soit interrogé en présence de son défenseur, mais encore pour la constante faiblesse du Code qui va jusqu'à demander que ledit prévenu soit entendu par ses juges.

C'est, dans certaines circonstances, une perte de temps inadmissible.

Depuis l'institution théorique de la justice légale pour tous, on attendait, pour proclamer la culpabilité d'un homme et pour l'exécuter, que son affaire fût instruite et qu'un jugement fût rendu.

La grande journée du 7 février a changé tout cela et rangé notamment le bénéfice du doute parmi les bénéfices illicites.

Et ceci n'a été affirmé par des juges de l'Inquisition, ni par des industriels de la Calabre, ni par des gangsters américains, mais au Palais de Justice de Paris, par une légion d'avocats dont aucun ne s'est détaché pour la défense, tant ils étaient impatients de requérir et de juger à leur tour.

Quand j'étais stagiaire, Monsieur le Bâtonnier, et que j'avais l'honneur d'assister à des réunions de colonne, j'ai entendu dire que les avocats formaient une élite et que, de ce fait, ils étaient comptables de leur exemple à l'opinion publique.

Nos anciens insistaient beaucoup sur la dignité de notre profession. Ils nous disaient qu'un avocat va d'abord chercher des lumières au dedans de lui-même sans attendre des suggestions extérieures, même autoritaires et bruyantes, et qu'il ne doit pas faire sienne la formule de certains politiciens : la voix de la conscience, ça ne fait jamais qu'une seule voix.

On nous disait que la responsabilité n'est pas une chose qui se divise et s'émiette, qu'il ne faut pas hurler avec les loups, parce que la justice ne hurle pas.

En sortant de ces réunions de colonne, il m'arrivait de monter à la Cour d'Assises. A ce moment j'étais un tout jeune homme, en proie à une certaine mystique, et j'étais étrangement remué quand le président des Assises donnait « la parole au défenseur ».

De mon temps, je n'ai jamais vu circuler des troupes d'avocats en robe.

C'est peut-être très imposant, moins sans doute que de voir se lever au banc de la défense (pour obéir à une disposition des lois qui n'a rien de barbare) un avocat isolé chargé de soutenir un autre homme, le misérable qui s'est mis dans son tort.

Au sortir de la Cour d'Assises, j'allais reporter ma robe au vestiaire.

A cette époque, le vestiaire était, pour le dépôt des effets, un endroit de tout repos et mes camarades, même en groupe, même pour des raisons de haut symbolisme, n'y commettaient jamais aucune déprédation.

Mais je comprends que les temps sont changés, que nos confrères ont voulu réagir contre les scandales des remises en instaurant une justice expéditive et je risquerai cette suggestion timide de dresser, non loin de ce vestiaire historique, une statue en pied d'un personnage légendaire, M. Lynch, que les avocats ont un certain mérite

à glorifier, puisque ce juge suprême supprime le noble office du défenseur.

Veuillez croire, Monsieur le Bâtonnier, à mes sentiments respectueux.

(Le Canard enchaîné, 21 février.)

**

Les excitations au meurtre ne sont pas restées sans effet.

Le 28 février, un lycéen de 15 ans se présente

au domicile d'Eugène Frot, dont l'adresse est chaque jour répétée par l'Action française (1). Trouvé porteur d'un poignard, il explique qu'il a voulu tuer Frot pour venger les morts du 6.

L'Action française du lendemain rapporte ainsi l'événement : un jeune homme s'est présenté chez Frot (suit, encore une fois, l'adresse), « pour lui adresser des reproches ».

Des reproches... à coups de poignard ! (2).

LA CAPITULATION DEVANT L'ÉMEUTE

Le soir et dans la nuit, le Gouvernement décide d'organiser la résistance. A 23 heures 15, il lance un appel au calme et au sang-froid :

... Des bandes, armées de revolvers et de couteaux, ont assailli les gardiens de la paix, les gardes républicains et les gardes mobiles. Elles ont ouvert le feu sur les défenseurs de l'ordre ; de nombreux agents ont été blessés.

La preuve est faite, par l'identité des manifestants arrêtés, qu'il s'agissait bien d'une tentative à main armée contre la sûreté de l'Etat.

Grâce au courage et au sang-froid des défenseurs de l'ordre, ces assauts ont été brisés. Les objectifs visés par les auteurs de troubles n'ont pas été atteints. Les mesures nécessaires ont été prises immédiatement afin de couper court à toute nouvelle tentative.

Conscient de son devoir envers le pays qui réclame l'ordre et la paix, le Gouvernement est résolu à assurer par tous les moyens que lui confère la loi, la sécurité de la population et l'indépendance du régime républicain. Il compte, pour l'aider dans cette tâche, sur la collaboration du peuple français qui, loin de se courber devant les prétentions d'une audacieuse minorité, demeure fermement attaché à ses institutions de liberté.

Le lendemain, au début de l'après-midi, le Gouvernement était démissionnaire.

Pour quelles raisons ? Sous quelles pressions ? Il faut attendre les résultats de l'enquête. Dès à présent, enregistrons un témoignage et reproduisons un jugement.

Témoignage de M. Emile Roche, directeur de la République, organe du radicalisme (8 février) :

... Que pouvait faire le Gouvernement ?

Demeurer au pouvoir ? Risquer d'avoir à faire face à d'autres émeutes qui ne manqueraient pas d'être plus sanglantes ? Nous sommes un certain nombre à avoir pensé que cela ne se pouvait et à l'avoir dit.

Les meilleurs amis au Parlement du Gouvernement Daladier lui ont donné le conseil d'offrir au Président de la République la démission du cabinet.

C'est chose faite depuis hier à deux heures...

Jugement de la Jeune République (18 février) :

... A la suite de ce drame, le président du Conseil démissionne, bien qu'il ait obtenu à la Chambre un vote de majorité. J'ose dire que cette démission est vraiment incroyable et que, si elle n'entache pas l'honneur de M. Daladier, elle révèle qu'il n'a pas les qualités de clairvoyance et de courage d'un homme d'Etat.

En effet, ce geste est politiquement injustifiable, M. Daladier est atterré à la vue du sang versé et il ne veut pas que la lutte continue. Nous respectons ce sentiment. Mais qu'est-ce qu'un chef de gouvernement qui, après avoir pris une décision, s'étonne des conséquences qu'elle peut avoir ?

Il était évident qu'en renvoyant M. Chiappe et en reformant le Cartel, M. Daladier allait exciter la colère de ses adversaires d'extrême-droite. Il était évident qu'il fallait s'attendre à de violentes manifestations.

Rien n'obligeait M. Daladier à accepter ce risque, à être président du Conseil ; mais, du moment qu'il acceptait le risque, il ne devait ni être surpris, ni abattu par l'événement. Sa démission, quels que soient les mobiles qui l'inspirent, constitue une capitulation devant l'émeute, une première grande victoire du fascisme en France...

(1) Le 9 février, la *Liberté*, jalouse de l'Action Française, indique l'adresse du « sinistre Frot » : « La cage doit être vide, dit-on avec une nuance de regret... Où diable se terre M. Eugène Frot ? »

(2) Le gamin, moralement irresponsable, est poursuivi. Aucune information n'a été ouverte contre le provocateur, libre de pousser impunément à l'assassinat.

L'Union nationale est décidée et M. Gaston Doumergue appelé.**Ordre du jour de la Gauche démocratique du Sénat :**

Le groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, qui compte 167 membres sur 354 sénateurs, a adopté l'ordre du jour suivant présenté par MM. Henri Roy, Lémery, Gallet, Millières-Lacroix, Antoine Borrel, Maurice Viollette, Mauger, Paul Bénazet, Belmont et René Héry :

« La Gauche démocratique du Sénat, profondément émue par les graves incidents qui ont attristé Paris,

« Estime que le service du pays exige la trêve des partis,

« Réclame la constitution d'un gouvernement d'apaisement, d'ordre et d'union dans le respect des lois de la République,

« Est unanime à penser que ce gouvernement doit être composé d'un petit nombre d'hommes choisis pour leur autorité, leur intégrité et leur dévouement aux institutions républicaines. »

Le 10 février, constitution du ministère Doumergue :

Ministre d'Etat (sans portefeuille) **ANDRÉ TARDIEU.**

Travaux publics **P.-E. FLANDIN.**

Colonies **PIERRE LAVAL.**

Santé publique **LOUIS MARIN.**

...Sans commentaire !

SATISFACTION DE MUSSOLINI

Du Temps, coup de téléphone de son correspondant particulier à Rome, le samedi 10 février:

...La profonde secousse que vient de traverser Paris a dissipé quelque peu cette raillerie facile, ce dédain avec lesquels on jugeait à Rome, depuis longtemps, certains aspects de la politique intérieure française. Il semble même que le sur-saut des forces nationales, tel qu'il s'est traduit par les manifestations d'anciens combattants et autres associations patriotiques, ait suscité dans divers milieux italiens un sentiment de surprise et de sympathie. Depuis longtemps, en effet, il était de bon ton de croire ici à une certaine dépression morale du peuple français. Le grand élan sentimental qui a soulevé Paris a cet effet

d'atténuer sensiblement la croyance en cette déplorable légende.

Du Tevere (13 février) :

Pour faire face à la révolte de la conscience populaire, il ne suffira même pas des canons placés pour la défense du Palais-Bourbon, ni de la fausse entente entre le colonel bolcheviste Herriot et le républicain réformiste Tardieu, ni de la présence au sein du cabinet de Marquet et du chef des anciens combattants massacrés par les gardes républicains. L'époque de la démocratie est finie et une civilisation nouvelle, la civilisation fasciste, éclaire le monde. Vouloir l'arrêter est une folie.

On verra bien.

Pour la propagande, demandez à nos bureaux :

**CONTRE LE FASCISME. — L'AFFAIRE STAVISKY
LA LUTTE CONTRE LES PUISSANCES D'ARGENT**

Deux tracts gratuits.

LA RIPOSTE RÉPUBLICAINE

I

Dès le 6 février au matin, la Confédération Générale du Travail affichait sur les murs de Paris l'avertissement suivant :

AUX TRAVAILLEURS ! AU PEUPLE DE PARIS !

Nous en avons assez.

Chaque jour voit se renouveler les manifestations des tenants de la dictature et du Roy. En dehors de la politique, dans laquelle elle ne veut pas s'immiscier, la C. G. T. fait appel aux Travailleurs, au Peuple de Paris, pour défendre les libertés publiques menacées.

Ceux qui veulent s'emparer de la rue s'inspirent des régimes fascistes et hitlériens. Nous ne sommes pas en Allemagne.

Contre les voleurs et les écumeurs de l'épargne, nous réclamons toute la justice. Mais nous ne permettrons pas que les scandales soient exploités contre le régime.

Les Travailleurs et le Peuple de Paris ont défendu à l'autres époques la démocratie et les libertés.

Ils sauront les défendre à nouveau.

Que tous soient prêts à répondre à l'appel de la C. G. T.

La C. G. T.

Le 7, jour de la démission du Gouvernement Daladier, la C.G.T. réunissait les représentants des principaux partis et groupements républicains, qui décidèrent de coordonner leur action pour la défense des libertés publiques. La C.G.T. ordonnait pour le 12 février, une grève générale de 24 heures. Les associations groupées autour d'elle projetaient, pour le 11, une série de manifestations collectives dans les départements.

Le jeudi 8, la C.G.T. lançait l'appel suivant :

AU PEUPLE AUX TRAVAILLEURS

Le sang a coulé.

Aujourd'hui, les factieux, fauteurs d'émeutes sont démasqués.

L'offensive qui se dessinait depuis quelques mois contre les libertés publiques et la démocratie a éclaté.

Comptant sur la misère, sur le chômage, sur l'affreuse angoisse des jeunes, les forces fascistes militantes dressées contre le régime ont agi.

Les scandales récents, la soif de justice du peuple ont été odieusement exploités. Pas un mot, pas une pensée pour les malheureux morts de la tragédie de Lagny.

L'émeute a dicté sa volonté et la démocratie en reste dangereusement menacée.

Nous, travailleurs organisés, nous le répétons, nous ne voulons pas que soient confondus les voleurs, leurs suppôts et la démocratie.

Nous voulons conserver les libertés fondamentales, si héroïquement arrachées par nos aïeux, et sans lesquelles la vie n'est plus digne d'être vécue.

C'est pour affirmer leur volonté inébranlable que les travailleurs, tous les travailleurs DOIVENT CESSER LE TRAVAIL LE LUNDI 12 FEVRIER.

Il faut démontrer que les forces populaires n'assisteront pas muettes et immobiles aux tentatives de substituer la dictature à la démocratie.

JEUNES HOMMES !

Devant vous, l'avenir est fermé. Vous avez cependant droit à la vie et c'est pour vous que les organisations syndicales agissent pour un ordre économique nouveau.

PAYSANS !

La classe ouvrière connaît votre misère. Elle a toujours pactisé avec vos propres révoltes.

La Confédération Générale du Travail a toujours préconisé, sur le plan national et international, les mesures économiques propres à assurer votre condition de vie par l'écoulement normal et régulier de vos produits.

Vous êtes attachés aux libertés républicaines et vous serez avec nous pour en assurer la défense !

INTELLECTUELS ET TECHNICIENS !

Vous êtes, vous aussi, profondément touchés par la crise qui vous prive de vos moyens d'existence et consomme la ruine de vos espérances, les plus légitimes. Le fascisme vous asservirait. Votre personnalité ne peut s'exprimer totalement que dans un régime acceptant la liberté de la pensée et la liberté de son expression.

TRAVAILLEURS !

Prenez garde ! La dictature hideuse vous guette. La barbarie hitlérienne avec ses violences, ses camps de concentration, ses matraquages, essaye de s'imposer en France. Vous ne voulez pas du traitement fasciste ou hitlérien.

Vous voulez vivre libres et travailler pour vivre !

Pour cela, à titre d'avertissement et pour manifester votre force et votre volonté, vous appliquerez unanimement,

le **LUNDI 12 FEVRIER**, le mot d'ordre de

GREVE GENERALE DE 24 HEURES
proclamé par la C.G.T.

La Confédération Générale du Travail.

Le même jour, le Comité central de la Ligue donnait son adhésion à ce manifeste.

Il publiait lui-même un appel contre le fascisme, pour la probité et la liberté :

Le sang a coulé, et il est affreux qu'au lendemain même de la guerre, des hommes tuent encore des hommes.

Les bandes de l'Action Française et des Jeunesses Patriotes, fanatisées par d'abominables excitateurs et appuyées par les Croix de Feu sont seules responsables, devant la conscience humaine, de la tuerie du 6 février.

La Ligue des Droits de l'Homme constate avec tristesse que c'est sous le signe du fascisme que s'est constitué un gouvernement qui se dit d'Union nationale.

Mais, à côté des royalistes et des fascistes, qui ont voulu instaurer en France, à coups de revolver, un régime hitlérien, il y a des milliers de braves gens qui ont voulu et qui ont cru manifester pour la probité contre les voleurs.

A ces braves gens, la Ligue des Droits de l'Homme crie : on vous a trompés !

Les hommes qui veulent la lumière totale et le nettoyage complet — ce ne sont pas les politiciens de Droite qui ont couvert ou ménagé les responsables de l'affaire Hanau, de l'affaire Oustric, de l'Aéropostale, des profiteurs de la banque de Bâle — ce sont les vrais républicains.

Nous sommes indignés et écœurés, nous, ligueurs, par la succession des scandales politico-financiers.

Nous sommes indignés et écœurés par l'attitude des hommes politiques qui ont secondé l'escroc Stavisky.

Nous sommes indignés et écœurés par l'attitude du Préfet de Police qui a accordé une audience à cet escroc, comme par les défaillances des magistrats et des fonctionnaires qui lui ont assuré l'impunité.

Nous sommes, hommes de gauche, doublement indignés et écœurés, en constatant que, parmi les coupables, il se trouve des hommes de gauche.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme demande :

1° que soit constitué un gouvernement d'hommes indiscutablement probes, qui fasse pleine lumière et rapide justice, sans aucune considération de personnes ou de partis ;

2° que tous les partis politiques, en commençant par les partis de gauche, fassent sans pitié ni délai leur police morale.

La Ligue des Droits de l'Homme ajoute que cette œuvre de salubrité morale ne peut être menée à bonne fin que dans le respect de la liberté, car, le jour où l'opinion sera servie, tous les fripons seront saufs.

Avec tous les républicains, la Ligue crie, contre tous les coquins et tous les fascistes :

PROBITE ! LIBERTE !

Enfin, le Comité central approuvait la circulaire suivante, lancée dès le matin à toutes les Sections et Fédérations par le Président et le Secrétaire général :

Le 8 février 1934.

Mon cher Président,

En présence des événements graves qui ont suivi le déplacement du préfet de police de Paris — réaction déchaînée, mouvement fasciste contre la Chambre, abdication du gouvernement devant l'émeute — la Ligue des Droits de l'Homme alerte toutes ses Sections et Fédérations contre le péril qui menace les libertés républicaines.

LE FASCISME SE CROIT TRIOMPHANT !

Le Comité central s'est joint à la Confédération Générale du Travail et aux organisations suivantes : Parti socialiste S. F. I. O., Parti socialiste de France, Parti socialiste français, Parti républicain socialiste, Unité prolétarienne, Union anarchiste, Fédération ouvrière et paysanne, Chambre consultative des Associations ouvrières de production (1), décidées à coordonner leur action de

DEFENSE DES LIBERTES PUBLIQUES

Le Comité central invite les Sections et Fédérations à organiser dans tout leur ressort, de concert avec les syndicats confédérés et les organisations sus-nommées,

UNE GRANDE MANIFESTATION PUBLIQUE LE DIMANCHE 11 FEVRIER

Vous tiendrez à mettre votre Section en mesure de participer à cette manifestation, qui devra, partout où ce sera possible, comporter :

1° Une démonstration en cortège — SANS ARMES, mais avec banderoles ou pancartes portant (à l'exclusion de toute autre formule) les mots :

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME — POUR LA JUSTICE !

POUR LA REPUBLIQUE ! POUR LA REPRESSION DE TOUS LES SCANDALES !
CONTRE LE FASCISME ET LA GUERRE !

2° Une réunion publique dans les formes ordinaires.

Vous veillerez, au cours de la réunion comme au cours de la démonstration, A L'ABSTENTION ABSOLUE DE TOUTE VIOLENCE.

Aucun cri, aucune violence : vous opposerez à toute provocation, *quelle qu'elle soit et d'où qu'elle vienne*, un sang-froid inébranlable.

Le Comité central vous prie de vous mettre immédiatement en rapport avec l'organisation syndicale confédérée de votre localité. A défaut d'une initiative syndicale, c'est à vous qu'il incomberait d'organiser la manifestation collective.

Nous vous serions reconnaissants de vouloir bien rendre compte au Secrétariat général des mesures que vous aurez prises.

Avec nos remerciements et l'assurance de notre solidarité plus que jamais étroite dans la défense de nos libertés, nous vous prions d'agréer, mon cher Président, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président,
Victor BASCH.

P.-S. — Le Comité central vous fera parvenir à bref délai un manifeste dont il arrêtera les termes dans la soirée. Ne l'attendez pas pour organiser les manifestations !

Le Secrétaire général,
Emile KAHN.

(1) Le Parti radical-socialiste donnait son adhésion le vendredi 9.

II

A cet appel, la Ligue a vigoureusement répondu. (1)

Les Sections ont organisé elles-mêmes des manifestations républicaines, ou elles se sont associées aux manifestations organisées dans leur ressort. Dans un grand nombre de localités, les manifestations collectives, englobant avec les Syndicats ouvriers, les partis et groupements de gauche, ont été organisées sur l'initiative de la Ligue.

A ces manifestations, des associations d'Anciens combattants ont tenu souvent à se joindre pour protester contre l'injure faite aux Anciens combattants par ceux qui avaient tenté de les compromettre dans le mouvement fasciste du 6 février.

Dans la plupart des chefs-lieux de département, des ordres du jour de protestation contre le fascisme et d'invitation à la dissolution des bandes armées ont été remis aux préfets, qui ont promis de les transmettre au gouvernement. Un seul préfet (à notre connaissance) a refusé de recevoir la délégation : celui de la Creuse (2).

AIN

Bourg. — Meeting (1.800 personnes).

Hauteville. — Meeting.

Oyonnax. — Meeting suivi d'un cortège (plus de 2.000 personnes).

Trévoux. — Meeting (200 personnes).

Ambérieu, Bellegarde, St-Rambert, Hauteville, Belley : Meetings.

Lettre du Secrétaire fédéral : « *La réaction est atterrée.* »

AISNE

Château-Thierry. — Meeting (plus de 1.000 personnes). Un seul incident : intervention d'un contradicteur communiste qui fait une conférence de propagande pour son parti.

La Fère-en-Tardenois. — Meeting (900 assistants).

ALGERIE

Constantine. — Manifestation le 11 février. Trois meetings le 12 (plus de 2.000 manifestants).

Oran. — Meeting (3.000 personnes). Cortège (4.000 manifestants). Remise d'un ordre du jour au Préfet.

ALLIER

Commentry. — Meeting et cortège, avec la participation du député Thivrier (1.500 personnes).

Dompierre. — Manifestation dans la rue, avec pancartes. Une délégation de la Section prend part à la manifestation de Moulins.

Gannat. — Le 11 février, cortège d'une centaine de personnes avec pancartes. Le 14 février, meeting (500 à 600 auditeurs), avec le concours de Paul Rives, député.

Lettre du Secrétaire :

« *Bien que la région de Gannat soit moins avancée que celles de Vichy, Moulins et Montluçon, nous avons pu constater que l'émotion pro-*

voquée par les événements de la semaine dernière était considérable... Les fonctionnaires — de l'enseignement surtout — ont assisté nombreux à ces manifestations locales, indépendamment de la grande manifestation régionale qui groupa le lundi 12 à Vichy 4.000 personnes, dont un grand nombre de Gannat et des environs. »

Montluçon. — Le 10 février, meeting en plein air et cortège (2.500 à 3.000 personnes) qui s'est rendu à la sous-préfecture pour remettre une adresse. Le 12 février, nouveau meeting, au cours duquel la Section de la Ligue fait distribuer 6.000 tracts. Cortège (au moins 15.000 personnes) avec la participation du député-maire Dormoy.

Lettre du Président de la Section :

« *Depuis trente ans que j'habite Montluçon, j'ai souvent assisté à de grandes manifestations. Aucune, pas même lors de la grève de 1906, n'a revêtu une pareille ampleur. »*

Souvigny. — Cortège avec pancartes (300 personnes).

Voussac. — Manifestation le 11 février, envoi d'une délégation à la manifestation de Moulins.

ALPES-MARITIMES

Cannes. — Meeting et cortège (2.000 personnes).

Nice. — Le 12 février, cortège (10.000 personnes) et meeting.

Lettre du Secrétaire fédéral :

« *C'était merveilleux de voir la puissance de cette masse qui ondoyait au soleil, dans un calme résolu. Sur son passage, des applaudissements approuvaient et encourageaient.*

« *Cannes a fait merveille; Cagnes et Beausoleil sont venues se joindre et renforcer le mouvement du centre. »*

BASSES-ALPES

Digne. — Meeting sous la présidence effective du Président de la Section et sous la présidence

(1) Le tableau qui suit est loin d'être complet. Nous n'y avons fait entrer que les manifestations à propos desquelles nous avons reçu, ou le rapport de la Section intéressée, ou un compte rendu de presse mentionnant expressément la participation de la Ligue. Or, ces comptes rendus sont trop souvent incomplets et, d'autre part, trop de Sections ont négligé de nous adresser un rapport. Le nombre des manifestations a donc largement dépassé la somme de celles que nous avons pu recenser.

(2) Dès le 7 février, sans attendre aucun appel de Paris, des manifestations surgissaient spontanément en certains centres, comme Carmaux, Rennes, Cherbourg, etc.

d'honneur des insurgés bas-alpins de 1851. Défilé (800 manifestants). Ordre du jour remis au Préfet.

Sisteron. — Meeting le 11 février. Le 12 février, meeting et cortège (1.200 personnes).

ARDECHE

Privas. — Meeting et cortège (800 personnes). Ordre du jour qu'une délégation a remis au Préfet.

Lettre du Président fédéral :

« La réunion a magnifiquement réussi. Rarement la Salle des Fêtes de Privas avait été aussi pleine et beaucoup d'arrivants ont été obligés de rester sur les deux perrons et les escaliers extérieurs... Manifestation de rue comme Privas n'en avait probablement jamais vu... »

ARDENNES

Charleville. — Meeting et cortège (3.000 assistants).

ARIEGE

Foix. — Meeting et cortège (500 à 1.000 manifestants). Ordre du jour remis au Préfet.

Lettre du Président fédéral :

« Manifestation relativement imposante pour la petite ville qu'est Foix. Avisées par télégramme ou par auto, les Sections locales des divers groupements ont envoyé à Foix des effectifs assez importants... Nous n'avons eu en définitive à regretter que l'abstention du Parti radical et radical-socialiste que nous avions cependant invité à s'associer à nous... La manifestation paraît avoir été accueillie sympathiquement par la majorité de la population et... le royaliste Express du Midi a cru devoir se borner à l'enregistrer. »

AUBE

Bar-sur-Aube. — Meeting (600 personnes). Cortège et remise d'un ordre du jour à la sous-préfecture.

Troyes. — Meeting à la Bourse du Travail (1.500 personnes).

AUDE

Carcassonne. — Meeting sous la présidence effective du Président fédéral (3.000 personnes). Cortège de 4.000 manifestants.

Lettre du Président fédéral :

« ... Surtout, dites à nos collègues du Comité que la province est lente à remuer, mais qu'on peut compter sur elle... »

Couiza. — Meeting (500 personnes, pour une population de 1.200 habitants). Cortège et remise d'un ordre du jour au Maire.

Espéraz. — Meeting, au cours duquel est acclamé le Manifeste de la Ligue.

Lettre du Secrétaire de la Section de Couiza :

« A Couiza, comme à Espéraz, les gauches, unies devant le danger, ont manifesté leur forte et froide résolution de résister au fascisme, de défendre la Liberté. »

Laure. — Meeting sous les auspices de la Section de la Ligue (200 personnes).

AVEYRON

Rodez. — Meeting (5 à 600 personnes). Cortège.

Villefranche-de-Rouergue. — Meeting avec le concours du député Ramadier (200 personnes).

TERRITOIRE DE BELFORT

Beaucourt. — Meeting (400 auditeurs) le 12 février.

Belfort. — Meeting le 11 février (1.000 personnes).

BOUCHES-DU-RHON

Aix-en-Provence. — Meeting et cortège (2.500 personnes), avec la participation de Félix Gouin, député. Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Arles. — Manifestation publique (6.000 personnes), avec pancartes et banderoles. Le cortège avait à sa tête Sixte-Quenin, député, et F. Gras, conseiller d'arrondissement. Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Berre. — Meeting et cortège (plus de 400 manifestants) avec banderoles.

La Ciotat. — Meeting au square Jean-Jaurès (plus de 4.000 personnes). Cortège avec pancartes. Ordre du jour transmis au Président de la République et au Président du Conseil.

Marseille. — Manifestation le 12 février. Ordre du jour remis au Préfet.

Lettre du Président de la Section :

« Marseille a connu déjà des manifestations puissantes, mais jamais (au dire des plus anciens militants) on ne vit quelque chose de semblable.

« L'emplacement, pourtant immense (terrains vagues derrière la Bourse), était noir de monde. C'était une véritable mer humaine, au-dessus de laquelle s'élevaient une centaine au moins de drapeaux et de pancartes, autour desquels se rassemblaient les membres de chaque organisation. Les rues adjacentes étaient aussi pleines de militants ayant répondu à l'appel des syndicats. Les employés de tramways et d'autobus, au nombre de 4 à 5.000, occupaient entièrement les allées de Meilhan. Le cours Belzunce, le cours St-Louis semblaient des fleuves humains aboutissant à la place de la Bourse. De toutes parts, les défenseurs de la République menacée étaient accourus. Du centre, comme des plus lointaines banlieues, les travailleurs de toutes catégories étaient venus. »

Miramas. — Meeting et cortège.

« Du Petit Provençal : « ... Dans un ordre parfait, dans un calme impressionnant, une tenue correcte et digne, la classe des travailleurs a défilé dans les rues de la ville sans qu'un seul cri hostile ait osé se faire entendre... »

Port-Saint-Louis. — Meeting sur la place publique, où tous les républicains avaient été conviés par un manifeste du Conseil municipal. Défilé avec la presque totalité de la population, Maire et Conseil municipal en tête.

CALVADOS

Dives-sur-Mer. — Meeting (500 personnes).

CANTAL

Aurillac. — Meeting (800 personnes). Défilé dans les rues ; une délégation remet au Préfet l'ordre du jour adopté.

CHARENTE-INFERIEURE

Château-d'Oléron. — Meeting (700 personnes).

Lettre du Président de la Section :

« Vous connaissez notre Ile; elle est toujours

aussi républicaine qu'au temps de Naudon. Non, ici, le fascisme ne passera pas. »

Rochefort. — Meeting (2.000 personnes) et cortège qui défila pendant près d'une heure dans les principales rues de la ville, au milieu d'une affluence de curieux en majorité sympathiques. (Bannières syndicales, drapeaux d'anciens combattants et pancartes de la Ligue précédaient le cortège.) Ordre du jour remis à la Municipalité pour transmission au Sous-Préfet.

Lettre du Président de la Section :

Pas un incident n'est venu troubler le calme et la dignité de cette manifestation ; le bloc des démocrates et des forces ouvrières s'est reconstitué solidement et nous veillerons à ce qu'il soit durable et renforcé encore si possible. Il faut remonter à la période d'avant-guerre pour retrouver une telle cohésion entre les éléments de gauche... »

La Rochelle. — Meeting tenu au Parc des Sports (plus de 5.000 personnes). Le Président de la Section fait adopter un ordre du jour remis au Préfet. Cortège dans les rues de la ville.

Royan. — Meeting (500 personnes). Ordre du jour transmis au Président du Conseil.

Saintes. — Défilé dans les rues de la ville avec pancartes (5.000 personnes). Meeting et vote d'un ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Saint-Jean-d'Angély. — Meeting et cortège (500 personnes).

CHER

Bourges. — Meeting (7.000 personnes), cortège avec la participation des élus du département, Cochet et Castagnez.

Saint-Amand-Montrond. — Meeting sous la présidence du Président de la Section. Cortège dans la rue.

CORREZE

Tulle. — Meeting (plus de 3.000 auditeurs), à l'issue duquel un cortège parcourut les rues de la ville.

Lettre du Président de la Section :

« ... C'est dans le calme que nous avons montré que Paris n'est pas la France et qu'il existe en province une énorme majorité de citoyens disposés, sans vaines manifestations, sans violences, mais avec une ténacité irrésistible, à user de sa force pour défendre la liberté.

« Je regrette de constater que deux organisations de gauche brillaient par leur absence ; le Parti radical et radical-socialiste et la Loge maçonnique. »

Ussel. — Meeting et cortège (1.000 personnes).

COTES-DU-NORD

Dinan. — Meeting et cortège.

CREUSE

Chenailles. — Réunion publique, ordre du jour.

Guéret. — Meeting avec le concours de G. Pioch. Défilé (2.000 personnes).

Lettre du Président de la Section :

« M. le Préfet, à qui j'étais chargé de remettre l'ordre du jour, refusa de me recevoir, ainsi que la délégation qui m'accompagnait. »

DEUX-SEVRES

Niort. — Meeting (3.000 personnes). Cortège.

Sauzé-Vaussais. — Meeting et cortège (250 personnes).

DORDOGNE

Bergerac. — Le 11 février meeting sous la présidence effective du Président de la Section (300 personnes). Cortège avec pancartes et remise d'un ordre du jour au Sous-Préfet. Le 12 février, nouveau meeting (1.000 personnes), où le Président de la Section a pris la parole et exposé le point de vue de la Ligue.

Périgueux. — Meeting, le 9 février. (3.000 personnes). Le Président fédéral y a rappelé les principes de la Ligue. Cortège (le 11 février), imposante manifestation à travers la ville.

Saint-Astier. — Meeting le 11 février.

DOUBS

Pontarlier. — Meeting au Théâtre Municipal (1.200 personnes), où le Président fédéral a pris la parole. Cortège dans les rues (de 2.000 à 2.500 personnes). Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Lettre du Président fédéral :

« ... J'espère que la province — et Paris — réagit partout de même contre la scandaleuse émeute du 8 février. Nous vous félicitons pour votre attitude résolue et nous vous crions : Courage. Ici, nous tenons bon... »

DROME

Romans. — Meeting et cortège.

Valence. — Meeting (2.000 personnes). Cortège.

Lettre du Président fédéral :

« Ici, la situation est excellente. Les « rouges de la Drôme » se retrouveront tous unis pour la lutte contre le fascisme. »

Lettre du Président de la Section :

« Les manifestations de Valence ont été imposantes ; elles se sont déroulées dans le calme, au milieu d'une ambiance nettement favorable. La Drôme ne souffrira pas que l'on porte atteinte aux libertés publiques et que l'Hôtel de Ville de Paris se substitue à la souveraineté nationale. »

Saint-Jean-en-Royans. — Meeting.

EURE

Evreux. — Meeting le 11 février (2.500 manifestants). « Auditoire décidé, plein de sang-froid et vibrant d'enthousiasme », écrit le Président de la Section. Défilé imposant et silencieux dans les principales artères. Ordre du jour remis au Préfet.

Serquigny. — Meeting (400 personnes).

Vernon. — Meeting (400 auditeurs).

EURE-ET-LOIR

Chartres. — Meeting et cortège. Ordre du jour remis au Préfet par une délégation.

Dreux. — Meeting (450 manifestants). Cortège. Ordres du jour remis au Sous-Préfet.

FINISTERE

Morlaix. — Meeting avec la participation du député Mazé (4.000 manifestants). Cortège. Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Pont-de-Buis. — Meetings le 11 février et le 12 février (700 personnes).

Quimperlé. — Meeting. Ordre du jour.

GARD

Alès. — Manifestation le 12 février avec les syndicats.

Nîmes. — Cortège imposant dans les rues de la ville. 5 à 6.000 manifestants ont défilé avec drapeaux, au milieu d'une foule sympathique de plus de 2.000 personnes. Meeting.

HAUTE-GARONNE

Salies-du-Salat. — Meeting (100 personnes). Cortège avec drapeaux et pancartes.

Toulouse. — Démonstration publique dans la rue. (10 à 12.000 manifestants) « *qui ont parcouru les principales voies de la Ville en clamant leur volonté de paix, pour la République et contre le fascisme.* » (8 février.)

Une deuxième manifestation, comprenant meeting et cortège, a eu lieu le 12 février.

GERS

Auch. — Meeting (600 personnes). Ordre du jour qu'une délégation a remis au Préfet.

Condom. — Meeting et cortège (de 1.500 à 2.000 personnes). Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Jegun. — Meeting.

GIRONDE

Bordeaux. — Cortège (12 à 15.000 personnes) et meeting.

Lettre du Président fédéral :

« *La province tient le coup et les procédés parisiens sont très sévèrement jugés...* »

Lesparre. — Meeting (200 personnes).

Libourne. — Meeting et cortège (4.000 personnes). Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

Lettre du Président de la Section : « *Manifestation impressionnante par son calme, sa dignité et sa force.* »

HERAULT

Béziers. — Deux meetings le 12 février.

Lézignan-la-Cèbe. — Meeting.

Mèze. — Meeting et cortège (500 personnes).

Sète. — Meetings à la Bourse du Travail. Un seul incident : à la réunion de l'après-midi du 12 février, quelques communistes ont tenté de transformer celle-ci en une manifestation contre le député et le maire S.F.I.O.

ILLE-ET-VILAINE

Dol. — Meeting (400 personnes).

Fougères. — Deux meetings. Cortège de 4.000 à 5.000 manifestants, avec fanions et pancartes. Remise de l'ordre du jour au Sous-Préfet.

Remes. — Meeting et défilé (5.000 personnes), les 8 et 11 février.

INDRE

Le Blanc. — Meeting (500 à 600 personnes). Cortège et remise de l'ordre du jour au Sous-Préfet.

Châteauroux. — Meeting.

INDRE-ET-LOIRE

Tours. — Manifestations les 9 et 11 février. Meetings et cortèges (7.000 personnes).

ISERE

Grenoble. — Meeting et cortège (20.000 personnes) avec les élus socialistes et radicaux.

Pont-de-Beauvoisin. — Meeting (800 auditeurs).

JURA

Fédération. — Ordre du jour remis au Préfet et aux parlementaires du département (8 février).

Arbois. — Le 11 février, meeting (400 personnes). Le 12 février, cortège avec banderole (150 personnes).

Lons-le-Saunier. — Meeting (800 personnes). Ordre du jour remis au Préfet.

Mouchard. — Meeting (200 personnes). Ordre du jour transmis au Préfet et aux parlementaires du Jura. Cortège.

Saint-Claude. — Meeting et cortège (3.000 personnes).

LANDES

Mont-de-Marsan. — Meeting et cortège (1.000 personnes). Ordre du jour remis au Préfet.

LOIR-ET-CHER

Blois. — Le 11 février, meeting (500 personnes), avec le concours du Dr Olivier, maire, et d'Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

Vouzon. — Le 11 février, la Section a organisé les manifestations et fait afficher l'appel du Comité central.

LOIRE

Firminy, Fraisses-Unieux. — Meeting à la Bourse du Travail de Firminy. Cortège (1.200 à 1.500 manifestants).

Lettre du Président de la Section de Fraisses-Unieux :

« *... Dans l'ensemble, tout se déroula avec dignité, calme, ordre et sans contre-manifestation. Ce fut impressionnant et depuis longtemps l'ancienne « Firminy la Rouge » n'avait vu cela...* »

Montbrison. — Meeting (400 personnes).

Saint-Etienne. — Meeting, le 10 février (500 personnes) avec le concours de Mlle Suzanne Collette, membre du Comité Central.

HAUTE-LOIRE

Langeac. — Le 11 février, meeting à la Mairie (400 à 450 personnes). Le 12 février, meeting (500 personnes) et vote d'une résolution adressée au Chef de l'Etat. Cortège avec pancartes (500 à 600 personnes). Ces manifestations ont eu lieu avec le concours du député Thiolas, Président de la Fédération.

Sainte-Florine. — Meeting et cortège (500 personnes), avec le concours du député Thiolas, Président de la Fédération.

LOIRE-INFERIEURE

Couëron. — Meeting et cortège (un millier de personnes).

Nantes. — Le 12 février, manifestation grandiose groupant plus de quinze mille républicains. Meeting et cortège.

Le Pellerin. — Meeting et cortège (125 personnes).

Saint-Nazaire. — Le 8 février, cortège de 6.000 manifestants et meeting. Le 12 février, meeting à la Bourse du Travail (5 à 6.000 auditeurs), cortège de 10.000 personnes.

Lettre du Président de la Section :

« Notre ami Blanche, député-maire, membre de la Section, a pris une part personnelle à toutes ces manifestations que la presse locale et régionale a cherché à diminuer dans leur ampleur, leur dignité et leur force.

« Nous saurons, à Saint-Nazaire, maintenir ce front compact et résolu de défense républicaine. »

LOIRET

Châteauneuf-sur-Loire. — Meeting avec le concours du Président fédéral.

Ingré. — Meeting, le 9 février, avec le concours de Jans, délégué à la Propagande (150 personnes). 50 membres de la Section se sont rendus, avec le Président, à la manifestation d'Orléans, le 11 février.

Cléry et Muids-de-Mareau. — Meeting (200 auditeurs).

Malesherbes. — Meeting sur la place de l'Hôtel de-Ville.

Orléans. — Le 11 février, cortège imposant de plus de 6.000 manifestants, à la tête desquels figuraient : Gueutal, Président de la Fédération du Loiret, membre du Comité central ; Lévy, Président de la Section ; Jean Zay, député, et des membres de la Municipalité. Meeting.

LOT-ET-GARONNE

Agen. — Manifestation le 11 février.

Miramont-de-Guyenne. — Meeting et cortège avec pancartes (100 personnes).

MAINE-ET-LOIRE

Angers. — Le 11 février, meeting (2.000 personnes) et défilé. Le 18 février, meeting organisé par la Section, avec le concours d'Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue (3.000 personnes). Défilé.

Cholet. — Le 12 février, meeting à la Bourse du Travail (300 auditeurs).

Lettre du Président :

« ... Dans notre région si déshéritée, au cœur de la réaction la plus rétrograde que l'on puisse concevoir, nous ne possédons pas de journaux susceptibles d'accueillir et d'insérer l'ordre du jour. Aussi, avons-nous décidé de faire imprimer des affiches que nous ferons apposer sur tous les murs de la ville... Sachez bien que vous pourrez toujours compter, dans n'importe quelle circonstance, sur notre appui, si modeste soit-il, et que nous saurons, avec vous, défendre nos libertés si chèrement acquises. »

MANCHE

Cherbourg. — Meeting et cortège (3.000 manifestants).

MARNE

Châlons-sur-Marne. — Meeting et cortège (3.000 manifestants). Ordre du jour remis à la Mairie par une délégation.

Reims. — Meeting à la Bourse du Travail (2.000 personnes) : adresse au Président de la République. Cortège (3.000 manifestants) précédé d'une banderole : « Nous défendrons nos libertés ».

Vitry-le-François. — Le 12 février, cortège avec

banderoles et pancartes (400 manifestants), sous la direction du Président de la Section.

HAUTE-MARNE

Saint-Dizier. — Meeting (1.000 manifestants). Cortège (500 personnes) avec drapeaux.

MAYENNE

Laval. — Meeting.

MEURTHE-ET-MOSELLE

Neuves-Maisons-Pont-Saint-Vincent. — Cortège et meeting comprenant 1.500 manifestants.

MORBHAN

Lorient. — Le 8 février, meeting (10.000 personnes), avec le concours du député L'Hévéder. Cortège avec drapeaux. Ordre du jour remis au Sous-Préfet. Le 12 février, meeting et cortège (15.000 personnes).

Pontivy. — Meeting (300 auditeurs).

Vannes. — Le 11 février, meeting à la Halle aux Grains (2.000 personnes). Ordre du jour remis au Préfet.

NIÈVRE

Cosne. — Meeting (300 auditeurs).

Fourchambault. — Manifestation.

Guérigny. — Manifestation.

Nevers. — Meeting et cortège (4.000 personnes) à la tête duquel marchait le député-maire Périn.

Urzy. — Manifestation.

NORD

Armentières. — Le 12 février, cortège et meeting devant l'Hôtel de Ville. Adresse remise au Maire pour être transmise au Gouvernement.

Lambersart. — Manifestation le 11 février.

Lille. — Manifestation le 12 février.

Tourcoing. — Cortège (1.500 manifestants) et meeting.

OISE

Grandvilliers. — Meeting le 11 février (date anniversaire de la mort de Ferdinand Buisson), avec le concours de Mlle Suzanne Collette, membre du Comité central, et de M. Cudenet, président de la Fédération de Seine-et-Oise.

Clermont. — Meeting à l'Hôtel de Ville (400 personnes).

ORNE

Alençon. — Meeting (500 personnes). Ordre du jour transmis au Préfet.

Fiers. — Meeting.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Meeting (de 1.000 à 1.500 auditeurs) et cortège (3.000 manifestants).

Calais. — Le 11 février, meeting (2.500 personnes) et cortège de 5.000 manifestants avec drapeaux et pancartes. Le 12 février, nouveau cortège de 10.000 personnes.

Lettre du Président de la Section :

« ... Réunion et manifestation dans la rue furent un gros succès et nous félicitons le Comité central d'avoir lancé un tel mot d'ordre... La province vous demande d'être particulièrement attentifs et vigilants... Elle est disposée à répondre avec enthousiasme à vos ordres du jour et à vos alertes... »

Frévent. — Meeting (300 personnes).

PUY-DE-DOME

Saint-Eloy-les-Mines. — Cortège de 2.000 personnes, terminé par un meeting.

Thiers. — Le 12 février, meeting et cortège (3.000 personnes). Ordre du jour remis au Sous-Préfet.

BASSES-PYRENEES

Oloron. — Meeting organisé par le Président de la Section. 4 à 500 auditeurs.

Pau. — Manifestation le 8 février (un millier de participants).

Puyoo. — Meeting (150 auditeurs).

Saint-Palais. — Réunion publique organisée par la Section. Ordre du jour présenté par un ancien combattant, adopté à l'unanimité.

HAUTES-PYRENEES

Tarbes. — Manifestation le 11 février (2.000 auditeurs).

PYRENEES-ORIENTALES

Cerbère. — Meeting et cortège. Ordre du jour transmis au Préfet.

Lettre du Président de la Section :

« ... La manifestation s'est déroulée dans un calme digne et imposant. Elle a constitué un sérieux avertissement pour les fascistes et les réactionnaires de tout poil... »

RHONE

Givors. — Meeting avec le concours de L. Emery, président de la Fédération du Rhône (400 auditeurs).

Lyon. — Le 11 février, grande manifestation publique, 20 à 25.000 personnes.

Lettre du Président fédéral :

« ... Nous nous félicitons d'avoir réentendu à cette occasion, de la part de la Ligue, des consignes nettes et immédiates et nous sommes heureux que vous ayez, avec Victor Basch, pris position très fermement. Si nous ne voulons pas glisser comme les Allemands sur la pente savonnée des concessions, il est temps de rompre toute solidarité avec ceux qui nous discréditent et nous paralysent avant de nous livrer au fascisme.

« Les 20 à 25.000 manifestants qui ont fait dimanche, au centre de la ville, une démonstration admirablement disciplinée, venaient de bien des milieux et les communistes et unitaires n'y foraient qu'une faible minorité. Il y avait pourtant un cri qui réalisait l'unanimité. C'était : « A bas Herriot ! » Je vous l'indique comme signe de l'état d'esprit des foules... »

Tarare. — Le 11 février, meeting. Le 12 février, meeting et cortège.

Villefranche-sur-Saône. — Meeting (2.000 personnes). Cortège. Remise d'un ordre du jour au Sous-Préfet.

SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône. — Le 12 février, meeting.

Mâcon. — Le 11 février, meeting (800 personnes) et cortège, avec la participation du député Boulay.

Tournus. — Manifestation le 11 février.

HAUTE-SAONE

Luxeuil-les-Bains. — Meeting (400 personnes).

Pesmes. — Meeting à la mairie.

Saint-Loup-sur-Semouse. — Cortège et meeting (800 manifestants).

Vesoul. — Meeting (plus de 2.000 personnes venues de tout le département) Cortège et remise d'un ordre du jour au Préfet, pour transmission au président du Conseil et au président de la République.

SARTHE

Le Mans. — Meeting et cortège (4.000 manifestants). Ordre du jour remis au Préfet.

SAVOIE

Fédération. — Lettre du Président fédéral :

« ... Tous les partis de gauche paraissent vouloir très sincèrement renoncer, au moins provisoirement, à leurs querelles pour former le front unique contre le Fascisme. L'état d'esprit y est totalement différent de celui qui règne à Paris, sur lequel j'ai été renseigné par des témoins de l'émeute des 6 et 7 février.

« La province est républicaine ; elle est décidée à résister par tous les moyens aux tentatives des trublions de droite. »

Chambéry. — Meetings.

1° Le 10 février, avec le concours de F. Challaie (1.000 personnes).

Lettre du Président de la Section :

« Il devait traiter et a traité le problème extérieur et le désarmement, mais en raison des circonstances, nous avons, moi comme président de la réunion et Challaie, au cours de sa conférence, fait largement allusion à la crise intérieure de la République et fait appel à la concentration de toutes les énergies démocratiques et révolutionnaires du pays pour assurer le succès de la grève générale d'aujourd'hui et pour barrer la route au fascisme ; malgré une diversion assez grossière des communistes, le succès a été très grand. »

2° Le 12 février, avec le concours de L. Emery, président de la Fédération du Rhône (1.200 personnes).

Extrait du discours d'Emery : « Unir toutes les forces de la démocratie et de la révolution ouvrière en France est une question de vie ou de mort, non pour demain, mais pour tout de suite... Paris perdu, c'est la province, c'est la France républicaine et révolutionnaire qui doit sauver la République, et la République ne peut plus être sauvée qu'en l'arrachant à la dictature des puissances d'argent... »

HAUTE-SAVOIE

Annemasse. — Meeting et cortège (800 personnes).

SEINE

Paris. — Lettre de M. Caillaud, Secrétaire général de la Fédération de la Seine :

« Mon cher Secrétaire Général,

« Dans ces Cahiers où, à maintes reprises, on a pu relever mes critiques acerbes à l'égard du Comité et de son Bureau, voulez-vous ne permettre, sous la forme que vous jugerez la meilleure (Bureau, Comité, opinions, etc.), par respect pour la vérité, d'apporter un cordial témoignage de sympathie à nos collègues qui ont bien voulu prendre part à la manifestation du Cours de Vincennes (12 février), à laquelle la Fédération de

la Seine S.F.I.O. avait convié notre Fédération parisienne.

« Je veux nommer notre Président Victor Basch, à qui j'avais, le lundi matin, quant à la grève, exprimé les craintes de quelques timorés et toute ma volonté bien arrêtée de me rendre avec nos amis à la démonstration. Je veux nommer nos grands amis Hadamard et Langevin, dont la présence fut toute significative et qui spontanément, avec le Président, ont manifesté leur résolution d'être avec nous, sans vous oublier, regrettant de ne pouvoir nous suivre, retenu par vos obligations, et bien d'autres membres du Comité pris par leurs organisations ou leurs partis. Bref, ainsi, nous sommes allés en groupe, au milieu de nos liqueurs et de tous ces braves gens venus simplement pour « barrer la route au fascisme ».

« Je pense que nous avons fait là une excellente besogne. Notre présence a été un précieux réconfort pour nos camarades qui n'ont point manqué de me le dire. (Les hommes, même les plus braves, et surtout dans les heures les plus graves, ont besoin de sentir leurs élus à côté d'eux). Les nôtres ont compris que la vieille tradition de la Ligue se renouait de plus en plus, que vous étiez résolus à passer à l'action avec eux. Il faut s'en réjouir ainsi que des poussées admirables de tous nos camarades de province.

« Il est réconfortant de constater que le 12 février, quand nul ne connaissait ce qui pouvait advenir, malgré le calme que tous s'étaient imposé dans nos rangs, il est réconfortant de constater pour nous et la démocratie que nos dirigeants étaient là au poste de combat, et que, le cas échéant, ils sont capables de nous conduire non seulement sur le chemin du Droit, mais aussi sur celui du Devoir. »

Levallois-Perret. — Lettre du Président de la Section :

« Nous avons invité nos membres à participer à la journée du lundi 12 février et nous sommes heureux de constater que notre invitation a été suivie d'effet. »

Champigny. — Lettre du Président de la Section :

« ... La Section de Champigny s'est jointe à toutes les organisations antifascistes de la commune, réunies le 12 février en vue de la défense des institutions démocratiques.

« ... Nos militants restent alertés. Ils se tiennent prêts à répondre à l'appel qui leur sera lancé dès que les éléments fascistes tenteront de renouveler leur coup de main du 6 février... »

Courbevoie. — Lettre du Secrétaire de la Section :

« La Section de Courbevoie, conformément aux directives du Comité central, s'est dressée, aux côtés de ceux qui luttait pour toutes les libertés en face de l'agitation fasciste.

Saint-Maur. — Lettre du Trésorier de la Section :

« La Section de Saint-Maur, qui a pris l'initiative de l'organisation de la journée du 12 février, à Saint-Maur, en accord avec les groupements

de gauche, est décidée à poursuivre cette collaboration pour assurer la défense anti-fasciste, énergiquement et en permanence, jusqu'à ce que la République ne soit plus en danger. »

SEINE-INFÉRIEURE

Blanzv-sur-Bresle. — Meeting et cortège (400 personnes).

Elbeuf. — Meeting (450 personnes) avec le concours de René Lebrét, député.

Rouen. — Meeting et cortège de 4 à 5.000 personnes (le 11 février).

SEINE-ET-MARNE

Chaumes-en-Brie. — Meeting (100 auditeurs).

SEINE-ET-OISE

Argenteuil. — Cortège (20.000 personnes).

Corbeil. — Meeting (1.500 à 2.000 personnes). Cortège (2.000 manifestants).

Mantes-Gassicourt. — Meeting (3.000 auditeurs). Cortège.

Orsay. — Meeting. Ordre du jour remis au Maire pour être transmis au Préfet.

Rueil. — Cortège, groupant 2.000 manifestants avec drapeaux et pancartes. Meeting.

SOMME

Amiens. — Meeting avec la participation des députés Lallemand et Lebel (5.000 personnes). Cortège.

Albert. — Meeting et cortège (plus de 3.000 manifestants).

Bray-sur-Somme. — Meeting (150 personnes). Une délégation est envoyée à la manifestation d'Albert.

Lettre du Président de la Section :

« ... Les républicains du canton de Bray ont tenu à accomplir leur devoir. Mais il faut noter que dans leur simple et rustique bon sens, ils rendent nos dirigeants de gauche responsables des progrès du fascisme et ils en expriment leur mécontentement.

« Le 8 mai 1932, les électeurs ont appliqué consciencieusement la discipline républicaine et ils reprochent à leurs élus de n'avoir pas observé à la Chambre cette discipline qu'ils avaient demandée à leurs électeurs pour se faire élire.

« Si l'union des gauches avait été réalisée, nos libertés républicaines n'auraient pas été menacées et nous n'aurions pas eu à descendre dans la rue les 11 et 12 février pour les défendre... »

Longpré-les-Corps-Saints. — Meeting à la Mairie.

TARN

Albi. — Le 11 février, meeting (5.000 personnes). Cortège. Ordre du jour remis au Préfet. Nouveau cortège le 12 février (5.000 manifestants).

Carmaux. — Meeting et cortège (6.000 manifestants).

Castres. — Meeting.

TARN-ET-GARONNE

Montauban. — Meeting (3.000 personnes). Cortège. Ordre du jour remis au Préfet.

VAR

Fédération. — Lettre du Président fédéral :

« Au cours des journées des 11 et 12 courant, la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a, dans le Var, exactement suivi les directives qui lui avaient été données par le Comité central.

« A Toulon, où la manifestation du 11 février fut particulièrement imposante, tant par le nombre des manifestants que par le calme dans lequel elle se déroula, notre Fédération était évidemment représentée : elle l'était à Draguignan par Roudeillac ; à Hyères par Augier ; à La Seyne par Albert ; à Brignoles par Aune ; elle le fut même à Cogolin où, à l'avance, j'avais été invité à présider une assemblée générale de la Section. A Toulon, Vaudey, Joulian, Remondin étaient là. Mathieu était à Solliès-Pont ou ailleurs, dans son canton. En somme, tout le Comité fédéral s'est associé au mouvement.

« Certes, dans notre département, la République ne court pas, pour l'heure, de grands dangers. Sauf à Toulon, les adversaires du régime sont assez rares (je parle de ceux qui se manifestent comme tels) et assez timides ; mais nous savons par les exemples récents de ce qui s'est produit en d'autres pays... que même dans les régions qui ne paraissent pas contaminées par le fascisme, il ne faut pas s'endormir... »

Draguignan. — Meeting. Cortège (2.000 personnes). Une délégation remet un ordre du jour au Préfet.

Hyères. — Meeting le 11 février et manifestation publique le 12. Un appel rédigé par les groupements de gauche a été distribué à la population.

Scillons-Source d'Argens. — Manifestation le 12 février.

Lettre du Président de la Section :

« La Section, composée exclusivement de paysans, a manifesté son entière solidarité avec les organisations ouvrières. »

Saint-Raphaël. — Manifestation les 11 et 12 février.

Toulon. — Le 11 février, cortège (10.000 manifestants) et meeting.

**

LES SECTIONS SUIVANTES, N'AYANT PU ORGANISER DE MANIFESTATIONS PARTICULIÈRES ONT PARTICIPE AUX MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR D'AUTRES SECTIONS :

AISNE. — Hirson (des ligueurs ont assisté à la manifestation de Laon).

ALLIER. — Marçillat (manifestation de Montluçon) ; Trévol (manifestation de Moulins).

ARDENNES. — Sedan (manifestation de Charleville).

AUBE. — Essoyes (manifestation de Bar-sur-Seine).

BASSES-ALPES. — Barcelonnette, Bars-Valensole, Château-Arnoux (manifestation de Digne).

CHARENTE-INFERIEURE. — Aigreleuille-

VAUCLUSE

Avignon. — Le 11 février, cortège (6.000 manifestants). Remise d'un ordre du jour au Préfet.

Orange. — Meeting avec le concours de Philip, professeur à l'Université de Lyon, membre du Comité central, en présence de deux Conseillers généraux, des Conseillers d'arrondissement, du Maire et de tous les Conseillers républicains.

VENDEE

Croix-de-Vie. — Meeting (300 personnes).

Luçon. — Cortège.

La Roche-sur-Yon. — Le 11 février, meeting (1.000 personnes) et cortège avec bannières et pancartes. Ordre du jour remis au Préfet pour être transmis au Gouvernement.

VIENNE

Loudun. — Lundi 12 février, manifestation publique (un millier de personnes).

Lettre du Président de la Section :

« ... Tous les manifestants ont affirmé leur volonté de barrer la route au fascisme... Le calme et la dignité ont partout régné. Journée reconfortante. »

Poitiers. — Meeting (1.000 personnes). Cortège le 12 février (1.500 manifestants) ; délégation reçue par le Préfet.

VOSGES

Gérardmer. — Le 11 février meeting à l'Hôtel de Ville (400 auditeurs). Cortège avec banderoles. Le Maire, le Conseiller général et le Conseiller d'arrondissement (Président de la Section de la L.D.H.) ont pris part à ces manifestations.

Mirecourt. — Meeting (150 personnes).

YONNE

Auxerre. — Le 12 février, meeting (3.000 personnes), avec la participation du député-maire Renaitour. Cortège (2.500 manifestants).

Cravant. — Meeting et cortège.

Sens. — Meeting avec la participation du député Bouilly, Président de la Section, membre du C.C.

Saint-Florentin. — Meeting.

Tonnerre. — Meeting.

Thou (manifestation de La Rochelle) ; **Bédénac** (manifestation de Lagarde-Montlieu).

CREUSE. — Bourgneuf (manifestation de Guéret).

DEUX-SEVRES. — Mazières-en-Gatine (manifestation de Niort).

GIRONDE. — Lalande-de-Fronsac (manifestation de Libourne).

ILLE-ET-VILAINE. — Tinténiac (manifestations de Rennes et Saint-Malo).

LANDES. — Labrit, Rion-des-Landes (manifestation de Mont-de-Marsan).

LOIRET. — Olivet, Ouzouer-sur-Loire (manifestation d'Orléans).

LOT-ET-GARONNE. — Tournon (manifestation d'Agen), Villeneuve-sur-Lot (manifestation d'Agen).

HAUTE-MARNE. — Torcenay (manifestation de Chalindrey).

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Toul (manifestation de Nancy).

NIEVRE. — Pougues-les-Eaux (manifestations de Fourchambault, Guérigny et Urzy).

OISE. — Senlis (manifestation de Grandvilliers).

PAS-DE-CALAIS. — Wingles (manifestation de Lens).

HAUTES-PYRENEES. — Arreau, Rabastens (manifestation de Tarbes).

HAUTE-SAONE. — Vitrey-sur-Mance (manifestation de Vesoul).

SEINE. — Fontenay-sous-Bois (manifestation de Vincennes).

SEINE-ET-OISE. — Chatou (manifestation de Rueil).

**

LES SECTIONS SUIVANTES N'ONT PU PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS, MAIS S'Y SONT ASSOCIEES PAR DES ORDRES DU JOUR OU DES MANIFESTES :

Ain. — Pont-d'Ain, Pont-de-Vaux, Seyssel.

Aisne. — Saint-Gobain.

Allier. — Vallon-en-Sully.

Basses-Alpes. — Barcelonnette, Bars-Valensole, Château-Arnoux.

Hautes-Alpes. — Serres.

Alpes-Maritimes. — Beausoleil, Belvédère.

Ardèche. — Lalevade-d'Ardèche, Les Vans.

Ardennes. — Attigny, Signy-l'Abbaye.

Ariège. — Ax-les-Thermes, Castillon.

Aube. — Aix-en-Othe.

Aude. — Conques.

Calvados. — Falaise, Mézidon, Orbec, Vire.

Charente. — Brossac, Chasseneuil, Confolens, Montignac, Saint-Laurent-de-Ceris.

Charente-Inférieure. — Aigrefeuille-le-Thou, Ars-en-Ré, Aulnay-de-Saintonge, Aumagne, Beauvais-sous-Matha, Cercoux, Champagnolles, Ferrières, Le Fouilloux, Fours, Jonzac, Migré, Mirambeau, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Maigrin, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Savinien, Tonnay-Boutonne.

Cher. — Mareuil, Vailly-sur-Sauldre.

Côte-d'Or. — Saulieu.

Creuse. — Ajain.

Deux-Sèvres. — Bouillé-Loretz, Saint-Maixent, La Mothe-Saint-Héray, Pamproux.

Dordogne. — Lamonzie-Saint-Martin, Le Buisson, Mussidan, Port-Sainte-Foy, Velines.

Drôme. — Margès.

Eure. — La Croix-Saint-Leufroy.

Gard. — Roquemaure, Uzès.

Gers. — Gondrin, Lagrault.

Gironde. — Castelnaud-de-Médoc, Eglisottes, Pleineselve, Sainte-Foy-la-Grande.

Isère. — Crémieu, Ecluse, Frogès, Rives, Saint-Jean-de-Bournay, La Verpillière.

Landes. — Labrit, Laluge, Peyrehorade, Soorts-Hossegor - Capbreton, Saint-Paul-les-Dax, Saint-Sever, Villeneuve-de-Marsan, Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Loire. — Saint-Germain-Laval, La Pacaudière.

Haute-Loire. — Prades.

Loire-Inférieure. — Donges.

Loiret. — Meung-sur-Loire, Verrières.

Lot-et-Garonne. — Aiguillon, Beauville, Tournon.

Manche. — Coutances, Marcilly.

Moselle. — Bitché, Metz, Sarrebourg.

Nièvre. — La Charité, Decizé, Neuvy-sur-Loire.

Nord. — Cambrai.

Oise. — Compiègne, Liancourt.

Pas-de-Calais. — Montreuil-sur-Mer, Saint-Pol-sur-Ternoise, Vis-en-Artois, Le Touquet-Paris-Plage.

Basses-Pyrénées. — Biarritz.

Rhône. — Neuville-sur-Saône.

Haute-Saône. — Faucogney.

Saône-et-Loire. — Cluny, Marcigny, Roussillon.

Savoie. — La Rochette, Saint-Pierre-d'Albigny.

Seine. — Choisy-le-Roi et Orly, Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte, Puteaux, Noisy-le-Sec.

Seine-Inférieure. — Aumale, Etretat, Gournay, Serqueux, Forges-les-Eaux.

Seine-et-Oise. — Beauchamp, Chatou-le-Vésinet, Domont, Meudon, Meulan-les-Mureaux, Mézy, Le Raincy-Villemomble, Versailles.

Somme. — Acheux-en-Amiénois, Cayeux-sur-Mer, Domart-sur-la-Luce, Ham, Saigneville, Salouël-par-Saleux.

Var. — Cogolin, Pourrières, Rougiers, Sainte-Maxime.

Vendée. — La Barre-de-Monts, Beauvoir-sur-Mer, Vix.

Vosges. — Darney, Senones.

nique
de pe
gnes.

PARI

La
l'Hom
ment
Est
dével
répub
aient
Natio

En
sauve
repré
La
d'ale
instan
les m
lutter
cisme
De
sion

lui-ci
institut
forfait
ils on

En
par l
vrière
centr
écon
de pr
essen
la lut
Fai
fier l

BIAR

Les
des C
préle
tants
l'ém
obten
la co

Le
nons

Il a
libert
tous
empr

Rép
vous
et vo
régim
lus à
par d
aux
soien

III

Nous ne pouvons reproduire tous les appels et ordres du jour que les Sections nous ont communiqués. On en trouvera seulement ici quelques exemples : ils montrent la communauté de sentiments, de pensée et d'action qui, dans les grandes cités, dans les petites villes et jusqu'au fond des campagnes, rassemblent tous les républicains contre le péril fasciste :

AVANT LE 6 FEVRIER

PARIS-XIV* :

La XIV^e Section de la Ligue des Droits de l'Homme, profondément émue par le développement des scandales financiers :

Estime que l'agitation réactionnaire qui s'est développée autour de ces scandales vise le régime républicain, bien que la presque totalité de ceux-ci aient pris naissance sous la législation d'Union Nationale.

En conséquence, devant le danger pressant de sauvegarder ce que les institutions républicaines représentent encore pour la démocratie.

La XIV^e Section demande au Comité central d'alerter toutes les Sections, qui doivent devenir instantanément un centre d'attraction pour tous les militants et les hommes d'action capables de lutter ouvertement contre l'avènement du fascisme :

Demande également qu'une énergique pression soit faite sur le gouvernement, afin que celui-ci trouve l'autorité nécessaire pour épurer les institutions républicaines de toutes les causes de forfaiture, de concussion ou de négligence dont ils ont pu se rendre coupables.

En outre, en présence de la misère provoquée par le chômage, qui s'étend dans la classe ouvrière, la XIV^e Section insiste pour que le Comité central obtienne du gouvernement une politique économique faite de justice fiscale, de liberté et de protection des institutions ouvrières, condition essentielle pour que les travailleurs s'associent à la lutte contre le fascisme et la réaction.

Fait confiance au Comité central pour intensifier la lutte dans ce sens. (5 février.)

APPELS

BIARRITZ (Basses-Pyrénées) :

Les bandes d'Action Française, les Fascistes des Croix de Feu, un groupe de l'U.N.C. ayant la prétention de représenter les Anciens Combattants, et toutes les forces de réaction organisent l'émeute, tiennent la rue. Sous la menace, ils ont obtenu la démission d'un gouvernement qui avait la confiance du Parlement.

C'EST UN VÉRITABLE COUP D'ÉTAT

Le Fascisme est en marche ; si nous n'y prenons garde, demain il sera triomphant.

Il amènera avec lui la suppression de toutes les libertés publiques et ouvrières, la misère pour tous les travailleurs, le régime de la violence, des emprisonnements et, fatalement, la guerre.

NOUS N'ACCEPTERONS JAMAIS CELA

Républicains travailleurs de toutes tendances, vous serez avec nous pour réagir vigoureusement et vous dresser devant les factieux partisans des régimes déchus. Quant à nous, nous sommes résolus à nous défendre. Nous répondrons aux affiches par des affiches, aux meetings par des meetings, aux manifestations de quelque ordre qu'elles soient par des manifestations semblables.

A bas le Fascisme ! A bas la Guerre ! Vive la Liberté !

L. D. H., Parti Radical-Socialiste, Parti Socialiste, Parti Socialiste de France, Parti S.F.I.O., Syndicats Confédérés C.G.T., Combattants Républicains, Comité National de lutte contre la Guerre et le Fascisme.

CHATEAU-THIERRY (Aisne) :

Citoyens !

Profitant des derniers scandales et du mécontentement général, les organisations fascistes ont tenté un coup d'Etat contre la République.

Le coup n'a pas réussi, mais nous devons rester sur nos gardes.

Nous demandons, nous républicains, la pleine, la totale, l'implacable lumière. Nous voulons que rien ne reste dans l'ombre, que tous les coupables soient frappés. Ce nettoyage, nous l'exigeons, nous saurons l'imposer. Mais nous ne permettrons pas que l'exploitation du scandale serve de levier aux hordes fascistes et aux équipes du roy pour renverser la République.

Le pays de 89 luttera par tous les moyens pour conserver les libertés chèrement acquises.

Tous debout contre le Fascisme !

Tous debout pour réclamer cette République probe et sévère qui, appuyée sur le monde des travailleurs honnêtes, sera pacifique et invincible !

(Manifeste voté à l'unanimité par Ligue des Droits de l'Homme, S.F.I.O., Communistes, Radicaux-Socialistes, Confédérés, Unitaires, Mutuels du Travail, Jeunesses Socialistes, Jeunesses Laïques et Républicaines.)

PAU (Basses-Pyrénées) :

D'abominables émeutes ensanglantent Paris.

Ceux qui les fomentent se réclament de l'ordre et de la propriété morale.

Les honnêtes gens de ce pays, auxquels ils ont l'audace de faire appel ne seront pas dupes.

Ils savent que Camelots du Roi, Croix de Feu et autres tenants de l'ancien régime, n'ont qu'un but : *établir en France l'esclavage fasciste.*

Honnêtes gens, travailleurs manuels et intellectuels, commerçants, artisans, ne vous laissez pas abuser.

Sur le scandale Stavisky et les autres, la lumière, toute la lumière, doit être faite. Les voleurs tous les voleurs, doivent être coffrés.

Avec nous vous l'exigerez de toutes vos forces. Mais, vous ne suivrez pas les factieux, pour qui l'affaire Stavisky n'est qu'un prétexte. Vous ne leur permettrez pas de consommer leur mauvais coup.

A Pau, même, unis et résolus, vous ne tolérerez pas leurs provocations insolentes.

Combattant Républicains ; Parti Radical ; Parti S.F.I.O. ; Syndicats Confédérés ; Syndicats de Fonctionnaires ; L.D.H. ; Comité anti-fasciste.

ORDRES DU JOUR

FEDERATION DE L'ARIEGE :

Les délégués des Sections de la Fédération ariégeoise de la Ligue des Droits de l'Homme, réunis à Foix, à l'issue de la manifestation républicaine du 11 février 1934,

Tout en rendant hommage aux sentiments d'humanité qui ont incité le Président Daladier à démissionner pour éviter l'effusion de sang, regrettent que son gouvernement ait cru devoir abdiquer devant une émeute dont les promoteurs cherchaient incontestablement à provoquer le renversement du régime républicain et l'instauration d'une dictature fasciste ;

Imputent d'ailleurs la responsabilité de cette abdication moins aux défaillances individuelles des membres de ce gouvernement qu'au manque de cohésion de la majorité de gauche et à l'insuffisante solidarité de ses éléments dans les graves responsabilités qu'il s'agissait d'assumer ;

Assurent de leur approbation, pour la clairvoyance et l'énergie dont ils ont fait preuve, les ministres sur qui les instigateurs et les complices de l'émeute tentent de faire retomber la responsabilité du sang versé, et adressent notamment à Eugène Frot, ancien membre du Comité central de la Ligue, menacé par toute la réaction, le témoignage de leur estime et de leur sympathie pour le sang-froid et le courage qu'il a manifestés dans l'accomplissement de son devoir républicain ;

Réclament enfin la dissolution de toutes les organisations armées, la répression de toute provocation à la violence, à l'émeute ou au meurtre, et l'institution de la responsabilité personnelle des chefs dans les excès commis par les bandes factieuses.

FEDERATION DE SEINE-ET-MARNE :

La Fédération Départementale de Seine-et-Marne de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, au nom de ses 2.000 membres, déclare son attachement absolu au régime et aux institutions républicaines.

Considérant que l'honnêteté est la première des vertus républicaines, elle condamne tous les scandales qui se sont déclarés et qui ont nom : affaire Oustric, Aéropostale, Banque de Bâle, affaire Stavisky, etc.

Elle exige que, dans le plus court délai possible, la lumière la plus complète, y compris la publication des chèques, soit faite sur toutes ces affaires et que la justice condamne impitoyablement tous les coupables, sans aucune exception, quels que soient la situation qu'ils occupent et le parti auquel ils appartiennent.

Considérant que la règle habituelle dans la République est de s'incliner devant les majorités issues du suffrage universel, elle regrette qu'à deux reprises successives deux gouvernements, approuvés par des majorités massives, aient cru devoir donner leur démission.

Elle salue les serviteurs du pays, gardiens de la paix, gardes mobiles, gendarmes qui, chargés de la sauvegarde de nos institutions, sont tombés ou ont été blessés en service commandé.

Elle réprovoque les menées fascistes des faux-journaux de désordre, Camelots du Roy, Jeunesses Patriotes, Croix de Feu, membres des Sections parisiennes de l'U. N. C., dont le but est de cher-

cher par tous les moyens le renversement de la République.

Elle souligne le grave danger qui menace la République et elle adresse un appel vigoureux à toutes les organisations de gauche pour qu'il soit formé un front unique résolu à défendre le régime par tous les moyens.

ANGERS (Maine-et-Loire) :

Les républicains et démocrates, au nombre de 2.000, réunis au Cirque-Théâtre, le dimanche 18 février, à l'appel de leurs organisations de gauche et d'extrême-gauche, sans distinction de tendances,

Affirment leur volonté irréductible de défendre les libertés menacées et de barrer la route à la réaction fasciste ;

Proclament que les bandes de l'Action Française et des Jeunesses Patriotes, appuyées par les Croix de Feu, sont seules responsables, devant la conscience humaine, de la journée sanglante du 6 février, à Paris ;

Regrettent que le gouvernement, investi de la confiance du Parlement, ait cédé devant leurs menaces ;

Et réclament la constitution d'un gouvernement composé d'hommes d'une probité indiscutable, décidés, sans considération de personnes ou de partis, à faire pleine lumière et rapide justice dans les scandales récents, à s'opposer avec énergie à tout mouvement des fascistes, à dissoudre leurs formations de guerre civile et décidés également à conformer leurs actes aux volontés nettement exprimées par le suffrage universel.

ARMENIÈRES (Nord) :

L'Union des Syndicats Confédérés d'Armenières et ses environs,

La Ligue des Droits de l'Homme (Section d'Armenières),

Les Anciens Combattants Républicains,
Le Parti Socialiste,

Emus des douloureux événements survenus à Paris, dans la soirée du 6 février 1934, où des factieux, suivis par une foule ignorante du rôle que lui faisaient jouer les adversaires de la République, voulurent attenter aux institutions républicaines et instaurer un régime fasciste, où les libertés et les droits ouvriers seraient méconnus et bafoués,

Profestent contre une police d'Etat sévère aux ouvriers quand il s'agit, pour le travailleur, de défendre son salaire et ses droits, mais indulgente aux factieux de la camelote royale et de toutes autres formations réactionnaires ;

Proclament leur attachement à la République, à ses libertés, à ses espérances ;

Se déclarent prêts à la défendre et se refusent à subir, à l'exemple de la classe ouvrière allemande et italienne, le régime de honte qu'est le fascisme sous toutes ses formes ;

Attirent l'attention du Peuple français sur les problèmes posés. Contrairement aux dires des journaux de réaction, ces problèmes sont uniquement économiques : l'instabilité due à une production désordonnée provoquant sur les marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, une guerre incessante ; le rétrécissement des salaires, le chômage, la misère, voilà ce qui provoque le mécontentement général, et non les scandales, qui sont le produit normal d'une société, où le profit est roi.

Réclament la solution de la crise — cause de

tant de maux dont souffre le monde entier — par une meilleure répartition des richesses, par l'institution de la loi des quarante heures sans diminution de salaire, par une augmentation du standard de vie pour l'ouvrier, permettant une plus grande absorption des produits jetés chaque jour sur le marché ;

Réclament le chatiment de tous les escrocs sans distinction, aussi haut placés soient-ils ; la répression de tous les scandales, de toutes les escroqueries ;

Et, considérant que la République ne peut vivre et se développer que dans la probité et l'honneur ;

Que c'est pour avoir oublié son rôle généreux envers les déshérités, envers ceux qui sont les seuls artisans de sa richesse par leur travail de chaque jour, que la République fut sapée et trahie le 6 février par ceux de ses fonctionnaires les mieux rétribués, faisant ainsi le jeu des escarpes du monde cosmopolite de la finance internationale ;

Proclament leur volonté de défendre la République, les libertés et les droits des travailleurs par tous les moyens, comprenant, en ces périodes si graves, que ce n'est que dans un régime de liberté que les travailleurs accéderont à leur totale émancipation.

Se séparent aux cris de : « Vive la Liberté ! Vive la République sociale ! A bas le fascisme ! »

BESANÇON (Doubs) :

La Ligue des Droits de l'Homme, gardienne et protectrice des conquêtes de la Révolution française,

Douloureusement émue des événements sanglants qui se sont déroulés pendant la semaine du 4 au 11 février,

Considérant que leur explosion emprunte une partie de sa violence au mécontentement général né de la crise économique,

Enregistrant avec un sentiment de réconfort et de confiance le grandiose déploiement et l'accord des forces démocratiques en face du danger fasciste,

Persuadée que le seul moyen efficace d'éviter le recours à la violence généralisée est de s'appliquer sans délai à résoudre enfin les problèmes économiques et sociaux,

Estime que le Parlement commettrait une véritable trahison à l'égard de la Nation s'il abandonnait aux mains de la force les solutions qui doivent être le fait de la raison,

Invité de la façon la plus pressante les parlementaires soucieux de la justice et de la paix sociale à voter immédiatement un plan de réformes tendant à l'organisation de la production et de la répartition, préalablement établi par le Conseil National Economique, avec le concours de la Confédération Générale du Travail.

CHALON-SUR-SAONE (Saône-et-Loire) :

La Section chalonnaise de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale,

Proteste contre la campagne de presse tendant à rejeter sur le Ministère Daladier-Frot la responsabilité des troubles du 6 février courant ;

Elle affirme qu'il était du devoir du gouvernement de faire respecter l'ordre et s'élève contre

la prétention des fauteurs de désordre de prétendre parler au nom de la population républicaine. (8 février.)

CHOLET (Maine-et-Loire) :

Le lundi 12 février 1934, à 20 h. 30, 300 citoyens réunis à la Bourse du Travail, constatant :

Que les Droits de l'Homme ont été lâchement abandonnés par un Gouvernement légal qui a capitulé devant l'émeute d'une minorité de factieux ;

Que, déjà, en 1926, la volonté de la démocratie a été honteusement mise en échec par l'oligarchie financière ;

Que tous les rêves de liberté, de justice, de prospérité et de paix s'effondrent, laissant place à la morne résignation ou à l'aveugle désespoir, devant tant de malhonnêteté, d'incapacité, de lâcheté ou de duplicité ;

Se joignent aux masses populaires et à leurs organisations, se dressent pacifiques, mais résolus, à leurs côtés en ces temps de trouble et affirment leur volonté d'agir pour l'établissement d'une démocratie véritable qui réalisera enfin les Droits de l'Homme dans le domaine politique et dans le domaine social.

CONSTANTINE :

La Section de Constantine,

Adresse ses plus vives félicitations au Comité central pour son attitude au sujet des derniers scandales financiers ;

Compte sur son énergie pour faire éclater la vérité et imposer les sanctions nécessaires contre les défaillances ou les compromissions de certains parlementaires, de certains magistrats ou de certains chefs de l'administration ;

Réprouve les campagnes abominables qui ont provoqué les émeutes de la semaine dernière et qui n'ont eu pour but que d'essayer de discréditer le régime et de détruire les institutions républicaines ;

Fait confiance au Comité central pour alerter, le cas échéant, les masses prolétariennes qui entendent rester libres, sous un régime vraiment démocratique. — (11 février.)

Les organisations syndicales confédérées et unitaires, la Section constantinoise de la Ligue des Droits de l'Homme, la Section constantinoise du Parti S.F.I.O., les Syndicats autonomes, pour la plupart anciens combattants ;

En face de l'aggravation de la crise économique en France, du désarroi moral qui en résulte et du discrédit qui, par voie de conséquence, atteint dans une mesure inquiétante le régime politique du pays ;

En face de la crise de moralité et de confiance provoquée par les scandales actuels ;

En présence des dangers créés par la réaction qui exploite les justes ressentiments de l'honnêteté populaire et devant la carence complète des autorités responsables à l'égard des manifestations des ennemis déclarés des institutions républicaines ;

A cause de la défaillance des Gouvernements républicains qui se sont succédé depuis mai 1932 ; qui n'ont pas osé entreprendre une politique économique susceptible d'enrayer la crise ; qui n'ont pas su réagir contre la presse vénale qui forme l'opinion publique, et qui ont laissé mener dans le pays, quand ils ne les ont pas encouragés, des campagnes contre le Régime ;

S'associent, par la grève, au mouvement de

protestation générale du Proletariat organisé et des associations républicaines ;

Réclament une implacable répression contre les escrocs et leurs complices, des mesures énergiques contre toutes les défaillances parlementaires, judiciaires, administratives, dont les écumeurs de l'épargne publique ont trop longtemps profité ;

Mais, se refusant à laisser cette nécessaire besogne d'épuration se transformer en une machine de guerre contre le régime démocratique, elles s'engagent, avec leurs Centrales Syndicales et toutes les autres associations républicaines à continuer à lutter et à se dresser par tous les moyens contre le fascisme pour la défense des libertés établies, des principes et des institutions républicaines ;

DIGNE (Basses-Alpes) :

Les républicains des Basses-Alpes de toutes tendances, réunis plus nombreux que ne l'escomptaient les organisateurs du mouvement d'action contre les menées fascistes, se déclarent prêts à répondre à l'appel de leur Comité de vigilance pour opposer la violence à la violence et lutter de toutes leurs forces contre les tentatives de dictature fasciste.

Ils affirment être prêts comme ceux de 1851 à défendre les libertés républicaines.

EVREUX (Eure) :

Les 2.500 citoyens réunis à la Bourse du Travail d'Evreux, le dimanche 11 février 1934, répondant à l'appel de toutes les organisations politiques, philosophiques et pacifiques de gauche, après avoir entendu les orateurs venus exprimer les sentiments de leurs organisations respectives ;

Considérant que toutes les divergences d'opinions, que toutes les nuances de la pensée républicaine doivent s'effacer devant le danger fasciste,

Réprouvent avec la dernière énergie les émeutes du mardi 6 février, dénoncent l'assaut mené contre la République par les bandes royalistes et fascistes.

Affirment leur inébranlable volonté de maintenir les libertés politiques et syndicales.

Devant le dilemme posé à l'opinion publique : Fascisme ou démocratie ?

Décident de suivre avec la plus grande vigilance les événements présents, s'engagent à répondre unanimement, dans le calme, le sang-froid et la dignité, à l'appel lancé pour la grève générale du lundi 12 février 1934 ;

Déclarent s'engager solennellement avec toute la force de leur conscience, avec toute la force de leurs convictions démocratiques, à barrer le chemin aux tentatives du fascisme, de concentrer leurs efforts pour faire triompher ce triple idéal :

- Abattre le fascisme ;
- Instaurer la véritable démocratie ;
- Sauvegarder la paix.

L'assemblée s'élève contre les appels à l'assassinat émanant des milieux fascistes et visant le ministre Frot.

PESMES (Haute-Saône) :

Les organisations de Gauche : L.D.H., Parti Socialiste S.F.I.O., P. S. F., Radicaux, Anciens Combattants ;

Légitimement émues par les émeutes suscitées

dans la capitale par une infime minorité de troubles extrémistes qui voudraient s'emparer du pouvoir par des menaces et des violences, encouragés par le laisser-faire et la tolérance impardonnable du Préfet de Police dans des manifestations antérieures ;

Regrettent que le ministère Daladier se soit cru obligé d'abandonner le pouvoir ;

Avertissent le nouveau Gouvernement qu'elles ne se laisseront pas imposer un régime fasciste et l'aliénation de leurs libertés ;

Lui rappellent que la volonté des électeurs doit être respectée et que les Puissances d'argent doivent être jugulées ;

Réclament en outre une juste punition des coupables, de tous les coupables dans les récents scandales, à quelque parti politique qu'ils appartiennent et quelle que soit leur situation sociale ;

Mais prétendent qu'un gouvernement des Gauches, désigné par la majorité des électeurs, et composé d'hommes probes et intègres est capable de pratiquer l'épuration complète, d'administrer d'une manière probe et de sauvegarder les libertés si chèrement acquises par nos ancêtres de 1789.

LUXEUIL-LES-BAINS (Haute-Saône) :

La Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, les Anciens Combattants Républicains, les Syndicats Confédérés, les membres du Parti Radical-Socialiste, du Parti Socialiste, les Jeunesses Laïques et Républicaines, les Démocrates de toutes tendances, réunis au nombre de quatre cents à la Mairie de Luxeuil, le 12 février à 18 heures,

Emus par le coup de force que la réaction fasciste vient de tenter pour étrangler la Démocratie,

Dénoncent l'appel à l'émeute et demandent que l'ordre soit assuré dans la rue ;

Affirment leur attachement indéfectible au régime républicain, qu'ils se déclarent prêts à défendre énergiquement ;

Exigent que soient frappés impitoyablement tous ceux qui ont participé aux récents scandales ou les ont tolérés ;

Rappellent que Paris n'est pas toute la France et que les Combattants de Province ont défendu la Patrie en danger avec le même amour que les Parisiens ;

Proclament que les A.C.R., les travailleurs de toutes conditions et les démocrates de toutes tendances, sauront faire respecter l'ordre républicain menacé par les bandes fascistes.

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône) :

Le peuple marseillais, épris de liberté, répondant en masse à l'appel des organisations ouvrières, déclare que plus que quiconque, la classe ouvrière exige que soient poursuivis sans répit et impitoyablement frappés les bandits de l'épargne et du crédit public ; mais il ne saurait admettre que les récents scandales soient exploités par les bandes fascistes pour justifier une agression contre la République.

Il déclare aussi qu'il ne saurait concevoir plus longtemps qu'une poignée de factieux bénéficiant d'une tolérance inadmissible des pouvoirs publics continuent à occuper la rue et à dicter leurs volontés aux gouvernements.

Il souligne que la classe ouvrière, plus vigilante que jamais, a voulu conserver aujourd'hui le calme de ceux qui connaissent leur force et savent l'employer.

Le peuple marseillais entend dire au gouvernement, quel qu'il soit, que Paris n'est pas la France entière.

Il approuve la grève générale décrétée par la C.G.T. et considère ce mouvement comme un dernier avertissement aux tenants de la dictature.

Il se déclare prêt à défendre par tous les moyens les conquêtes du prolétariat et à opposer aux tentatives d'instauration du fascisme, la volonté inébranlable d'une classe ouvrière éprise de liberté. — *Le Peuple Marseillais*.

METZ (Moselle) :

La Section de Metz de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie en assemblée générale le 18 février 1934 :

Constata avec indignation que les manifestations qui ont pu se dérouler le 6 février à Paris, ont été organisées par les bandes d'A.F. et les J. P. :

S'indigne du fait que ces manifestations contre les libertés et les institutions républicaines ont pu, grâce à des défections regrettables dans le haut personnel de la police, et à l'abdication gouvernementale, prendre le caractère d'une véritable tuerie :

Proteste contre tous les abus et toutes les défaillances individuelles et collectives qui ont permis de jeter le discrédit sur les institutions républicaines, abus et défaillances contre lesquels la Ligue s'est élevée avec la dernière énergie dès sa création :

Demande le châtiment impitoyable de tous les responsables de la tuerie du 6 février, et de tous les coupables des scandales ayant jeté le trouble dans l'opinion publique :

Constata qu'à côté des royalistes et des fascistes qui ont voulu instaurer en France à coups de revolver un régime hitlérien, il y a eu des milliers de braves gens qui ont voulu et qui ont cru manifester pour la probité contre les voleurs.

Demande à tous les républicains sans distinction de tendance de s'unir pour la défense de leurs libertés, contre tous les coquins et tous les fascistes.

NANTES (Loire-Inférieure) :

Les membres de la Section nantaise de la Ligue des Droits de l'Homme,

Réunis en assemblée générale le dimanche 11 février élèvent une protestation véhémement contre la violation du suffrage universel par les adversaires, avoués ou camouflés, des institutions républicaines,

Mettent en garde l'opinion publique contre les fausses nouvelles répandues par une presse tout entière aux ordres des puissances d'argent et qui essaie par tous les moyens de diminuer l'ampleur des manifestations qui ont spontanément groupé dans toutes les villes de province, des milliers de républicains de toutes nuances : à Nantes, notamment, les agences officielles, ayant indiqué 800 manifestants, quand plus de 15.000 démocrates, ont clamé leur indignation jeudi soir dans les rues de notre cité :

Assurent de toute leurs sympathies les républicains qui, en ces heures graves, ont su faire leur devoir : notamment les citoyens Frot, Pierre Got, Paul-Boncour et Martineau-Deplat ;

Demandent au Comité central de procéder à une enquête pour fixer d'inexplicables défaillances, et en établir les responsabilités ;

Se déclarent prêts à répondre à tous appels et se séparent au cri de : « Vive la République ! »

LA ROCHE-SUR-YON (Vendée) :

Les adhérents et sympathisants des Associations ci-dessous : Syndicats Confédérés, Syndicats Unitaires, Fédération Syndicale Autonome, Parti Socialiste S.F.I.O., Parti Communiste, Ligue des Droits de l'Homme, Fédération Ouvrière et Paysanne, Secours Rouge International,

Protestent avec énergie contre les manifestations nationalistes ;

Déclarent qu'ils s'opposeront par tous les moyens en leur pouvoir à la montée du fascisme générateur de guerre et à toute atteinte aux conditions d'existence de la classe ouvrière ;

Réclament la lumière totale sur tous les scandales tant financiers que politiques ;

Que la lumière soit faite également sur tous les faits auxquels a pu être mêlé l'ex-préfet de Police Chiappe ;

La dissolution des bandes fascistes ou pseudo-fascistes ;

Le remboursement aux assurés sociaux des escroqueries commises à leur préjudice ;

S'élèvent contre toute atteinte portée aux libertés publiques ;

Affirment leur attachement à la paix et se séparent au cri de : « Unité d'action ! Vive la Liberté ! A bas le fascisme ! »

ROUEN (Seine-Inférieure) :

La Section de Rouen de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, réunie le mercredi 14 février 1934, sous la présidence du citoyen G. Dubois,

Déclare donner son entière adhésion aux divers ordres du jour publiés par le Comité Central tant sur l'affaire Stavisky et la nécessité d'une épuration du monde politique, que sur le remplacement du Préfet de police Chiappe.

Mais considérant que l'affaire Stavisky a été exploitée avec une fausse affectation de vertu par les adversaires du régime républicain,

Que depuis longtemps la police parisienne a supporté l'organisation et les méfaits des bandes de l'Action Française ;

Que cette indulgence fait un singulier contraste avec la sévérité toujours déployée vis-à-vis des mouvements ouvriers ;

Que les événements déplorables du 6 février ont été précédés de troubles moins graves, accompagnés cependant par des destructions matérielles assez importantes,

Que les auteurs de ces premiers troubles, à peine arrêtés, ont été dès le lendemain relâchés sans poursuite,

Que la journée du 6 février a été marquée par une tentative de coup de force contre la Chambre des Députés et le renversement par l'émeute du régime parlementaire ; que l'existence d'un complot préalablement établi résulte, tant de la convergence vers le Palais Bourbon de colonnes débouchant de quatre directions par les principales voies d'accès, que de l'éclatement simultané de manifestations dans la plupart des grandes villes,

Que beaucoup de manifestants parisiens étaient munis de revolvers ou d'armes tranchantes des plus dangereuses,

Que la République n'a été sauvée que par la

ferme résistance qui a été opposée aux émeutiers par le ministre de l'Intérieur Eugène Frot.

Que ce n'est qu'après avoir résisté pendant plusieurs heures à l'émeute et après avoir été l'objet de violentes agressions, et après qu'il eût été procédé à des sommations régulières, que les gardes républicains et mobiles ont fait usage de leurs armes.

Que dans toutes les émeutes et sous tous les régimes, les assaillants ont été repoussés par la force.

Déclare que la responsabilité des morts du 6 février retombe tout entière sur les fauteurs de l'émeute que la droite de la Chambre et les fascistes de province ont ouvertement approuvés.

Et adresse au citoyen Eugène Frot, ancien membre du Comité central, indignement insulté, l'expression de son entière sympathie.

Mais, constatant avec regret que la démission spontanée ou imposée, du Ministère Daladier et la rentrée au pouvoir de certains chefs de la minorité constituent une capitulation devant l'émeute, et qu'on ne peut voir sans quelque amère surprise la vertu défendue par l'homme de la N'Goko Sangha et du Homs-Bagdad et l'homme de l'Aéropostale, compte sur l'énergie des masses républicaines et ouvrières pour sauver et redresser le régime.

Se réjouit du succès qu'ont eu, dans toute la France et particulièrement à Rouen, les manifestations des 9 et 10 février.

Envoie son fraternel salut à toutes les organisa-

tions syndicales de Rouen, sans distinction de tendances, et adjure tous les républicains véritables, les démocrates, les socialistes, les syndicalistes d'oublier pour quelque temps leurs dissensions pour travailler tous à l'écrasement du fascisme.

SAINTES (Charente-Inférieure) :

Les démocrates saintais, fortement attachés aux idées de liberté et de progrès social, manifestent leur indignation contre les agissements des groupements fascistes qui ont provoqué à Paris une insurrection sanglante ;

Affirment leur volonté inébranlable de barrer, coûte que coûte, la route de la dictature aux émeutiers français de Mussolini et de Hitler ;

Considèrent que le retour de Chiappe à la Préfecture de police constituerait pour tous les démocrates la pire des provocations ;

En présence de l'abdication du Gouvernement devant les émeutiers fascistes, se déclarent décidés par tous les moyens à défendre leurs droits et leurs libertés ;

Exigent des pouvoirs publics un châtement énergique et rapide de tous les factieux et de tous les corrompus, si hauts placés soient-ils ;

Décident de rester étroitement unis afin d'envisager toutes les décisions que commandera la situation ;

Terminent leur manifestation aux cris de :

« A BAS LE FASCISME ! »

« VIVE LA LIBERTÉ ! »

* * *

Un très grand nombre de Sections ont tenu à exprimer leur reconnaissance au citoyen Eugène Frot, ancien membre du Comité central, ministre de l'Intérieur le 6 février, et à lui adresser l'expression de leur sympathie en face des menaces abjectes dont il est l'objet.

Citons, entre autres :

ARRAS (Pas-de-Calais) :

La Section d'Arras profondément émue des événements qui se sont déroulés à Paris au début du mois de février :

Félicite le ministre Eugène Frot d'avoir déjoué les menées factieuses des nazistes français, et l'assure de son entier concours dans la lutte contre le fascisme ;

Proteste contre la tolérance coupable, dont ont bénéficié les Camelots du Roi et les insulteurs Daudet et Mauras ; espère que leur complice, l'ex-Préfet de Police Chiappe, sera bientôt obligé de rendre compte de ses actes coupables, trop longtemps tolérés par des gouvernants dont la faiblesse est, tout au moins, critiquable ;

Félicite le Comité central de son action pour résister aux menées fascistes, d'accord avec les autres groupements démocratiques, et espère qu'il continuera sa campagne pour obtenir que toute la lumière soit faite dans tous les scandales, et que la probité et la propriété s'imposeront à nouveau en France.

CHARTRES (Eure-et-Loir) :

Les membres de la Section de la Ligue des Droits de l'Homme de Chartres félicitent chaleureusement les ministres Daladier et Frot de l'énergie qu'ils ont montrée pour la défense de la République lors de l'émeute royaliste et fasciste du 6 février.

Ils expriment leur réprobation indignée à ceux qui les ont abandonnés dans cette lutte.

Ils saluent respectueusement toutes les victimes : agents et gardes tombés pour la défense de l'ordre et de la légalité, manifestants conduits jusque dans la mort par les criminels fauteurs de guerre civile.

FEDERATION DU LOIRET :

La Fédération des Sections de la Ligue des Droits de l'Homme du Loiret, indignée et écoeuvrée de la campagne de calomnie haineuse dirigée contre l'ancien ministre de l'Intérieur, Eugène Frot, sur lequel les émeutiers voudraient se décharger de leur tragique responsabilité du 6 février,

Indignée des manifestations d'un autre âge, aussi tristement ridicules qu'abominables, organisées au Palais de Justice contre leur confrère Eugène Frot par des adversaires politiques,

Indignée qu'un bâtonnier de l'Ordre des Avocats se départe, en de si graves circonstances, d'une impartialité qui doit être l'honneur de sa fonction,

Assure Frot de son estime pour le courage avec lequel il a su s'acquitter de sa lourde charge de ministre de l'Intérieur au moment où les ennemis de la République ont voulu livrer au Régime un assaut décisif, les armes à la main,

Le félicite de son énergie et de sa clairvoyance d'homme d'Etat Républicain.

Et lui exprime, en ces heures troubles et douloureuses, sa sympathie profonde et son cordial attachement.

IV

Le 10 février, les élus parisiens de gauche, conseillers municipaux et conseillers généraux, ripostèrent par la proclamation suivante aux agissements de la majorité de l'Hôtel de Ville :

A LA POPULATION DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE

Les membres du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine sous-signés, s'inclinent devant les victimes des 6 et 7 février, et rappellent le martyrologe de ceux qui sont tombés pour la conquête des libertés républicaines.

Profondément indignés par les scandales politiques, financiers et judiciaires, ils regrettent que les Gouvernements successifs n'aient pas pris les mesures indispensables pour les empêcher.

Ils demandent que des décisions rapides interviennent en vue de l'épuration administrative et politique.

Pour défendre efficacement les libertés publiques, il faut imposer les mesures législatives susceptibles d'arracher le pays laborieux au chômage, à la misère et à la légitime inquiétude qui l'étreint.

Elus appartenant aux groupes de gauche des deux Assemblées, ils sont résolus à s'opposer à l'exploitation de la situation par tous les adversaires des libertés démocratiques.

Ils constatent que les troubles qui viennent de se produire ont occasionné non seulement des deuils, mais encore des dégâts moraux et matériels qui, s'ils se renouvelaient, causeraient, à la vie collective de notre cité, des pertes et des ruines irréparables.

Ils sont certains d'interpréter le sentiment profond de toutes les classes laborieuses de la population parisienne, qui sauront, par leur calme, leur dignité et leur sang-froid, barrer la route à tous les fauteurs de désordre et défendre, s'il le faut, avec énergie, le Régime républicain.

Georges Beaufumé, Robert Bos, Raoul Brandon, Camille Renault, Ludovic Calmels, Louis Castellaz, Emile Chausse, Adolphe Chérioux, Georges Copigneaux, Emile Delandres, Louis Duteil, Eugène Fiancette, Paul Fleurot, Louis Gélis, Charles Joly, André Le Troquer, Maurice Levillain, Emile Lhenry, Adolphe Loyau, Fernand Moriette, Gaston Pinot, Etienne Rebeillard, François Salom, Henri Schwitzer, Louis Sellier, Julien Taillard, Georges Thomas, Conseillers municipaux de Paris.

J.-L. Anne, Firmin Auray, Léon Champion, E.-L. Collaveri, Emile Cresp, Eugène Decros, Dupoisot, Georges Gérard, Auguste Gratién, Herson, Eugène Lagrifoul, Jean Longuet, Auguste Marie, Charles Millot, Justin Oudin, Pontchy, Louis Rouquier, Henri Sellier, Charles Thévenin, Auguste Truchaux, Conseillers généraux de la Seine.

Quelques jours plus tard, le Groupement parlementaire de Défense des libertés démocratiques ouvrières et paysannes, lançait le Manifeste des 214 :

Profitant d'une crise économique sans précédent, dont les masses laborieuses et les petits de ce pays sont les innocentes victimes, la réaction fasciste utilise contre le régime républicain et la démocratie les pitoyables compromissions et les pénibles défaillances d'ordre administratif, parlementaire, politique, judiciaire et policier dont un vulgaire escroc a bénéficié.

Que des sanctions impitoyables et des châtiments exemplaires frappent d'autant plus fort les coupables que les postes qu'ils occupent, et les mandats électifs qu'ils détiennent, sont importants et élevés, nous sommes unanimes à le vouloir.

Que l'Etat soit réorganisé ; que les méthodes de travail parlementaire soient renouvelées ; que des mœurs nouvelles soient introduites au sein même des Assemblées et des Ministères ; qu'il soit mis fin aux pratiques malsaines des recommandations abusives auprès des Pouvoirs publics, c'est le vœu fervent de la majorité des hommes que la confiance du corps électoral a envoyés siéger au Parlement.

Comme ils ont aussi la volonté profonde, en vue d'assurer la vie et l'avenir de la Nation, d'entreprendre au plus tôt un vigoureux effort de transformation et de redressement économique, qui hâtera la reprise des affaires commerciales et industrielles, la revalorisation des produits agricoles et la suppression du chômage, seules mesures susceptibles d'apaiser les esprits, d'éteindre les colères et de ramener le calme dans la population.

Mais ce que nous ne pouvons accepter, ce que le peuple de France ne tolérera jamais, c'est que, sous le couvert habile d'une campagne de protestation contre le scandale Stavisky qui est né sous des gouvernements de droite, des factieux essaient de porter atteinte aux libertés démocratiques, ouvrières et paysannes auxquelles les masses populaires sont si profondément attachées.

Depuis des semaines et des semaines, tous les partisans de la dictature fasciste, toutes les

forces antirépublicaines, toutes les ligues d'Action française, toutes les Jeunesses patriotes, toutes les organisations hostiles à la démocratie ont été journellement excités, alertés et méthodiquement entraînés en vue de l'émeute et du coup de force.

Et au cours des nuits tragiques, dans une abominable atmosphère de guerre civile, nous avons assisté au spectacle lamentable d'unités menaçantes, dont certaines étaient armées, descendues dans les rues de Paris, entraînant derrière elles, à l'assaut du Palais-Bourbon et de l'Élysée, d'anciens combattants abusés, trompés et des mécontents que les difficultés de l'existence exaspèrent et qui se demandent avec anxiété, devant les incertitudes de la vie, de quelles misères nouvelles demain sera fait.

Aussi, avons-nous le devoir de mettre en garde le monde ouvrier et paysan, ainsi que les classes moyennes et la petite bourgeoisie, toujours épris de liberté et d'indépendance, contre les fauteurs de désordre qui espèrent, à la faveur de troubles soigneusement entretenus, abattre le régime.

Quelles que soient les formations auxquelles ils appartiennent et les nuances de leurs conceptions d'action politique et sociale, que tous les ennemis de la réaction et du fascisme, que tous les républicains, tous les radicaux, tous les radicaux-socialistes, tous les socialistes, tous les hommes de pensée libre s'unissent pour défendre le patrimoine sacré que les grands ancêtres de 1789, de 1848 et de 1871 leur ont légué.

Le rassemblement nécessaire se fera ensuite autour d'un programme d'action immédiate et constructive qui sera rapidement porté à la connaissance du pays.

C'est à cette condition, et à cette condition seulement, qu'ils pourront sauver les libertés démocratiques, ouvrières et paysannes menacées, et empêcher que soit à nouveau violée la volonté du suffrage universel.

Non ! non ! non ! la France ouvrière, paysanne, républicaine et socialiste ! la France de la Révolution, la France des Droits de l'Homme — en qui les peuples asservis mettent toutes leurs espérances — ne se laissera pas imposer, soit sous la forme brutale, soit sous une forme plus sournoise et plus hypocrite, un odieux régime de violence et de dictature.

VIVE LA REPUBLIQUE !

Vivent les libertés démocratiques, ouvrières et paysannes dont elle est la sauvegarde et la garantie.

*Le Groupement de Défense des libertés
démocratiques, ouvrières et paysannes :*

(214 députés)

Président : Compère-Morel (Gard).

vice-Présidents : Félix (Hérault), Maze-
stère, Perfetti (Haute-Marne), Tribal-
Eure-et-Loir).

Secrétaires : Bouilly (Yonne), Chasseigne
(Indre), Déat (Seine), Mauger (Loir-et-Cher),
Moutet Georges (Basses-Pyrénées), Perrot
(Finistère), Roldes (Yonne).

Trésorier : Bravet (Ain).

Trésorier-adjoint : Gounin (Charente).

Alès (Hérault), Amat (Haute-Garonne),
Andraud (Puy-de-Dôme), Appel (Manche),
Archimbaud (Drôme), Aubot (Oise), Augé
Ferdinand (Tarn-et-Garonne), Augé Fernand
(Seine-et-Marne).

Barbero (Rhône), Baron Etienne (Tarn-et-
Garonne), Barthe (Hérault), Bastid (Cantal),
Bédu (Cher), Béranger (Eure-et-Loir), Ber-
nier (Indre-et-Loire), Béron (Moselle), Ber-
thezenne (Gard), Besnard-Ferron (Loir-et-
Cher), Bibié (Dordogne), Bonnet (Dordogne),
Bousgarbies (Aude), Bouyssou (Landes), Bra-
chard (Aube), Bremond (Var), Breton
(Cher), Briquet (Eure), Bruyas (Rhône).

Cadoret (Finistère), Camboulives (Tarn),

Campinchi (Corse), Carmagnolle (Var), Car-
ron (Savoie), Castagnez (Cher), Castel
(Aude), Catalan (Gers), Cayrel (Gironde),
Cazalet (Gironde), Cazals (Ariège), de
Chammard (Corrèze), Chautemps (Loir-et-
Cher), Chauvin (Eure), Chevrier (Loiret),
Chichery (Indre), Chommeton (Var), Clerc
(Haute-Savoie), Cluzan (Gironde), Colomb
(Vienne), Compayré (Tarn), Cornu (Côtes-
du-Nord), Corsin (Loire), Cot (Savoie), Cou-
dert (Tarn), Couillerot (Saône-et-Loire),
Courrent (Lot-et-Garonne), Courson (Indre-
et-Loire), Courtehou (Ardennes), Crutel
(Seine-Inférieure), Cuttoli (Constantine).

Daille (Tarn-et-Garonne), Daladier (Vau-
cluse), Daniélou (Finistère), Daroux (Ven-
dée), Dasque (Hautes-Pyrénées), Delabie
(Somme), Delbos (Dordogne), Delom-Sorbe
(Basses-Pyrénées), Deschizeaux (Indre), Des-
georges (Loire), Deudon Paul (Alpes-Mariti-
mes), Deyris (Landes), Dezarnaulds (Loiret),
Dœble (Moselle), Dubon (Landes), Ducos
(Haute-Garonne), Dupuis Armand (Oise).

Elbel (Vosges), Faure Emile (Indre-et-
Loire), Faure Petrus (Loire), Fays (Cha-
rente), Ferin (Marne), Ferrand (Creuse),
Fiancette (Seine), Fillon (Rhône), Forcinal
(Eure), Fouilland (Loire), Fribourg (Ain),
Froment (Ardèche).

Garchery (Seine), Geistdoerfer (Côtes-du-
Nord), Gélis (Seine), Gentin (Aube), Girard
(Jura), Gout (Aude), Graeve (Guadeloupe),

Gratien (Seine), Gruet (Côte-d'Or), Guernut (Aisne), Guichard (Vaucluse).

Haut (Aisne), Hérard (Maine-et-Loire), Hulin (Vienne), Hymans (Indre).

Jacquier (Haute-Savoie), Jaubert (Corrèze), Jouffrault (Deux-Sèvres), Julien (Rhône).

Lacourt (Nord), Lafaye (Gironde), Lafont Ernest (Hautes-Alpes), Lagrosillière (Martinique), Lallemand (Somme), Lassalle (Landes), Lasserre (Gironde), Laimond (Corrèze), Le Bail (Finistère), Lebel (Somme), Lebret (Seine-Inférieure), Leculier (Jura), Ledoux (Ardennes), Le Gac (Côtes-du-Nord), Lengrand (Aisne), Lévy-Alphandéry (Haute-Marne), Liautey (Haute-Saône), Longuet Théophile (Charente - Inférieure), Lorgère (Côtes-du-Nord), Lotz (Morbihan), Luquot (Gironde).

Mahagne (Gers), Malric (Tarn), Malvy (Lot), Marchandeaude (Marne), Margaine (Marne), Marie (Seine-Inférieure), Martin (Lot-et-Garonne), Martinaud-Deplat (Seine), Massé (Puy-de-Dôme), Massimi (Rhône), Maupoil (Saône-et-Loire), Mège (Dordogne), Mendès-France (Eure), Menier (Charente), Métayer (Seine-Inférieure), Meyer (Seine-Inférieure), Michel Pierre (Côtes-du-Nord), Mielliet (Belfort), Mistler (Aude), Mitton (Eure-et-Loir), de Molènes (Dordogne), Monnerville (Guyane), Montagnon (Seine),

Mortier (Seine-et-Marne).

Nogaro (Hautes-Pyrénées).

Ollier (Isère).

Paganon (Isère), Palmade (Charente-Inférieure), Pascaud (Charente), Perin Emile (Nièvre), Perrein (Maine-et-Loire), Perrin Albert (Isère), Perrin Paul (Seine), Picard (Vosges), Piot (Seine), Plard (Aube), Poitevin (Marne), Pomaret (Lozère), Potut (Nièvre), Pouchus (Finistère), Pouzet (Charente-Inférieure), Pringolliet (Savoie), Proust (Indre-et-Loire).

Ramadier (Aveyron), Raude (Morbihan), Ravel (Loire), Renaudel (Var), Revillon (Ain), Reynaud Auguste (Var), Richard Paul (Rhône), Richard René (Deux-Sèvres), Robert (Seine-Inférieure), Rives (Allier), Robert (Aube), Rolland Maurice (Rhône), Romastin (Sarthe), Roumagnoux (Vaucluse), Roy Jean-Emmanuel (Gironde), Roy Eugène (Puy-de-Dôme), Rucart (Vosges).

Sclafer (Charente - Inférieure), Sellier (Seine), Seitz (Meurthe-et-Moselle), Senac (Gers), Simounet (Dordogne).

De Tessan (Seine-et-Marne), Tonnelier (Somme).

Uhry (Oise).

Valensi (Haute Saône), Varenne (Puy-de-Dôme), Vernay (Loire), Vienot (Ardennes), Zay (Loiret).

V

Les Anciens Combattants avaient été mêlés sans consultation préalable au mouvement du 6 février. Le désaveu vint le 8 de l'Union fédérale des Associations françaises d'Anciens Combattants et Victimes de la guerre groupant 950.000 membres :

L'Union fédérale, qui groupe 950.000 anciens combattants et victimes de la guerre, et, à ce titre, représente vraiment la « France combattante » de Paris, des départements et d'outre-frontières ;

Emue par les douloureux événements qu'elle avait essayé de prévenir par ses solennels avertissements des 6 janvier et 26 novembre 1933 ;

Se désolidarise, avec son bureau, des batailles de rues menées par des groupes restés en dehors du mouvement et de l'esprit combattant ;

Affirme son profond attachement à la République et sa ferme volonté de défendre les libertés démocratiques ;

Dans les circonstances présentes, le pays a, avant tout, besoin d'un gouvernement vigoureux, composé d'un petit nombre de personnalités irréprochables, parlementaires ou non, prises autant que possible dans les hommes de la génération du feu.

La tâche immédiate de ce gouvernement doit être d'associer la défense des libertés républicaines au redressement de l'autorité contrôlée, de la moralité et de l'ordre ;

D'obtenir, avant le 31 mars, le vote d'un budget en équilibre ;

De réveiller l'activité économique et la lutte contre le chômage.

Le gouvernement nouveau devra donc, dans sa déclaration, annoncer son intention d'user de toutes ses prérogatives constitutionnelles, y compris, si cela devient nécessaire, la demande de dissolution au Président de la République.

Dans tous les cas, il est nécessaire qu'il se tourne, pour appuyer son action, vers les représentants qualifiés des hommes de la guerre qui sont essentiellement les hommes de la paix sociale et internationale.

Les Anciens combattants républicains, les Anciens combattants pacifistes, la Fédération ouvrière et paysanne des Anciens combattants mutilés protestaient vigoureusement :

COMMUNIQUE DE LA F. O. P.

La F.O.P. des anciens combattants et mutilés informe ses adhérents qu'elle ne saurait s'associer à la manifestation prévue par certaine organisation d'anciens combattants pour la date du mardi 6.

Profondément attachés à l'idéal de paix et de démocratie, soucieux autant que quiconque

d'obtenir prompte et sévère justice à l'encontre des escrocs et de leurs complices, les anciens combattants groupés dans la F. O. P. entendent soutenir toute action tendant à la sauvegarde des libertés publiques.

Décidée à défendre tous les droits des anciens combattants et victimes de la guerre, la F.O.P. continuera à suivre avec la plus vigilante attention le déroulement des événements, et informera en temps utile ses adhérents des décisions qu'elle aura prises.

TELEGRAMME AU PRESIDENT DU CONSEIL

120.000 anciens combattants et victimes de la guerre, groupés dans la Fédération ouvrière et paysanne ont lutté, ont souffert pour conserver les libertés publiques et assurer la paix ; ils ne sauraient se solidariser un instant avec les trublions... qui, dépouillant leur masque, viennent de montrer leurs véritables intentions : renverser la République, instaurer le fascisme.

Ils demandent instamment au gouvernement de se montrer impitoyable envers ces fauteurs de guerre civile. Ils exigent aussi que, sans aucun ménagement, vite et fort, soient frappés, si haut placés soient-ils, tous ceux qui ont participé aux scandales récents ou les ont tolérés.

Georges FELIX,
Secrétaire général de la F. O. P.
des mutilés et anciens combattants.

VI

Pour la grève de 24 heures, la C.G.T. lançait, le dimanche 11, un dernier appel :

La Confédération Générale du Travail, dans la claire vision des dangers qui menacent les libertés publiques et les libertés ouvrières, a décidé l'arrêt général du travail de 24 heures demain lundi, 12 février.

Les forces fascistes et les partisans des régimes déchus, les hitlériens de France, organisateurs de l'émeute du mardi 6 février, proclament avec une impudence cynique qu'ils sont prêts à recommencer pour, cette fois, nous ne pouvons pas en douter, atteindre leur but : substituer la dictature à la démocratie.

C'est parce que nous savons cela que nous appelons les travailleurs, tous les travailleurs, à manifester avec calme et dignité leur froide volonté de barrer la route aux factieux.

La grève générale de 24 heures de demain lundi doit être toute de puissance, d'ordre et d'inébranlable résolution.

Notre mouvement de demain traduira le sentiment de tous les honnêtes gens, travailleurs, paysans, intellectuels, techniciens, artisans, commerçants, qui veulent la fin de tous les scandales, l'arrestation de tous les forbans et de leurs complices, si haut qu'ils soient placés. Ceux-là savent que la cause de tous ceux qui travaillent est intimement liée, ils veulent le travail dans la liberté.

De toute la force de leur conscience, ils seront demain lundi avec les travailleurs qui, par ce premier avertissement, dresseront un barrage invincible contre les ennemis de la démocratie.

Rien ne peut obscurcir l'aveuglante lumière de la légitimité et de la nécessité de notre action.

C'est un acte de courage civique, c'est la sonnerie du ralliement pour tous ceux qui veulent que le droit triomphe de la force, que la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 reste la charte des hommes libres.

La Confédération Générale du Travail.

Le lundi 12, la grève de démonstration se déroulait telle qu'elle avait été prévue. Le mouvement revêtit une ampleur que la C.G.T. enregistrait dans la proclamation suivante :

La démonstration d'arrêt de travail de 24 heures, décidée par la Confédération Générale du Travail, a pleinement réussi.

Dans Paris et dans la Région Parisienne, 75 % des Ouvriers, Employés, Fonctionnaires s'y sont associés.

Dans les P.T.T., 90 % du personnel ;

Chez les Instituteurs, 80 % ;

Chez les Fonctionnaires, 70 %.

Les Transports en surface, arrêtés dès le matin dans la proportion de 90 %, ont cessé toute circulation dans la matinée.

Le Métropolitain, dans les ateliers, 60 % ; 35 % dans le personnel roulant ;

Le soir, arrêt total.

Manufactures de l'Etat, 100 %.

Dans l'Industrie du Livre, 100 %.

Les Journaux ne sont pas parus. Les Théâtres étaient fermés.

Dans les autres corporations, Services publics, etc., 70 %.

Industrie privée et Bâtiment, chômage presque total.

La C.G.T. a constaté que Paris travailleur, sans avoir recours à l'incendie et au meurtre, a répondu avec enthousiasme. Le Lundi 12 Février fut une grandiose riposte aux manifestations fascistes, hitlériennes, du Mardi 6 Février.

La sympathie de l'Opinion publique s'est largement manifestée par la fermeture de nombreux magasins.

La Classe Ouvrière, par ce premier avertissement, a barré la route aux factieux, aux ennemis de la République.

Elle saura, si cela est nécessaire, aller plus avant.

La journée du Mardi 6 Février a pu être un coup de force surprenant les populations laborieuses.

Il n'en sera plus ainsi. L'alerte est maintenant donnée. La vibrante protestation du 12 Février qui s'est déroulée à travers tout le pays montre que, désormais, la vigilance des travailleurs ne sera plus mise en défaut.

Reprenant son travail, la Classe Ouvrière se tient prête à répondre aux appels que la défense des libertés rendrait nécessaires.

LA CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL.

En vain, la presse fasciste ou complice des fascistes cherchait-elle à atténuer la portée du mouvement :

Nos journaux prohitlériens auront beau dire, ils ne parviendront pas à donner le change. Tout Paris a vu la capitale en léthargie. Les journaux les plus acharnés à dénoncer notre échec ont dû consentir — les pauvres — à ne pas paraître. Eux-mêmes ont convenu que telle chose ne s'était pas produite depuis plus de quinze années. Que leur faut-il donc pour que la grève générale réussisse ? Tout ce qui était entre les mains des travailleurs et qu'ils avaient la possibilité de stopper en se croisant les bras a été arrêté. Pas de journaux, pas de distribution postale ou télégraphique, pas de transports en surface, pas de théâtres, pas d'écoles, pas de téléphone inter-urbain, les usines, les magasins, les boutiques fermées. La ville morte, endormie à 9 heures du soir, elle qui ne s'endort jamais ! Si vraiment cela n'est pas éloquent et clair, c'est à douter de l'esprit critique de ceux qui soutiennent contre l'évidence que le mouvement de grève n'eut pas l'ampleur que nous voulions lui donner.

(*Le Peuple*, 14 février.)

L'appel de la C.G.T. fut entendu dans toutes les corporations, mais nulle part l'empressement à y répondre ne fut aussi grand que parmi les fonctionnaires :

LES FONCTIONNAIRES

Le mouvement de grève générale déclenché par la Confédération Générale du Travail a, comme il était certain, merveilleusement réussi. Dans l'industrie privée et dans les services publics, le mot d'ordre de l'organisme central a été suivi avec enthousiasme.

Lorsqu'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le mouvement — nous pouvons le faire maintenant — on est frappé par son ampleur dans les rangs des agents des services publics. Jamais, nous pouvons bien l'avouer, nous n'avions escompté soulèvement aussi significatif.

Que d'ardeur ! Et, notons-le avec satisfaction, les éléments féminins se sont distingués. Que d'idéalisme aussi ! Alors qu'il y a quelques semaines nous sentions des résistances contre toute protestation un peu vive dans un but de défense professionnelle, il a suffi que nos camarades aient l'impression nette que les institutions démocratiques du pays étaient en péril pour que, d'un bout à l'autre du territoire, ils se dressent résolument pour manifester leur volonté formelle de les défendre contre tout attentat fasciste.

Cette ampleur du mouvement dans les services publics est attestée par les attaques venimeuses de la grande presse. Du *Temps*, au *Journal des Débats*, de *L'Ami du Peuple* à *L'Echo de Paris*, du *Matin* à *Figaro* et au *Jour*, ce ne sont qu'articles virulents pour appeler sur nous des mesures disciplinaires, et même des journaux confidentiels, comme *L'Ordre*, de notre ex-collègue Emile Buré, mêlent leur voix à ce concert. Syndicats illégaux ! Telle est l'antienne reprise en chœur, et l'on voit reparaître des allusions à un bon « statut » qui musèlerait nos organisations.

Mais, si nous sommes heureux de l'ardeur et de l'activité de la grande majorité de nos camarades, nous avons également à déplorer la défaillance de certains d'entre eux. Rivés au service par des habitudes et des liens dont ils n'ont pas su provisoirement se libérer, ils ont brisé la discipline syndicale. Et, cependant, combien, qui partagent nos vues, doivent aujourd'hui regretter la pusillanimité de leur attitude !

D'autres, pour masquer leur défaillance, ont voulu donner à notre grève une signification politique. Elevons-nous énergiquement contre semblable affirmation !

Sans vouloir rappeler les règles formelles relatives à l'indépendance du syndicalisme, nous pou-

vons affirmer que la décision de la Commission administrative de la C.G.T. a été prise spontanément et en dehors de toute pression des organisations politiques, pression qui n'aurait d'ailleurs été tolérée par personne. Ce que les dirigeants du mouvement ouvrier ont voulu, c'est notifier la volonté du monde du travail de défendre les institutions républicaines et affirmer, en face des tribuns fascistes, que leurs bandes armées dressées selon les méthodes hitlériennes, ne triompheront pas dans notre pays.

S'ensuit-il que l'on doive, sans réserve, nous classer parmi les défenseurs du régime représentatif actuel ? Que non pas.

Nous connaissons aussi bien que quiconque les tares du régime parlementaire tel que nous l'a donné le scrutin d'arrondissement. Nous n'ignorons pas que sur les bancs des deux assemblées siègent des hommes notoirement tarés. Mais faut-il, parce qu'une réforme du régime s'impose et parce qu'une opération de nettoyage est nécessaire, que nous nous laissions écraser par la botte de brutes dirigées par des organisations vivant des subsides des groupes économiques dont les parlementaires véreux sont également les instruments ?

Que deviendraient nos syndicats si, un jour, « francistes » et « Croix de feu » tenaient le haut du pavé ? Comment défendríons-nous nos droits ? Nos camarades qui ont boudé à l'action se sont-ils posé la question ? L'exemple des pays étrangers ne leur ouvre-t-il pas les yeux ?

Le mouvement confédéral a signifié à nos adversaires la puissance du monde du travail. Remercions vivement tous nos camarades qui ont participé à cette magnifique démonstration.

CH. LAURENT,
Secrétaire général

de la Fédération des Fonctionnaires.

(Tribune des Fonctionnaires, 7 février.)

LÉON JOUHAUX, secrétaire général de la C.G.T., dégagea, dans un article de la Dépêche de Toulouse

LA SIGNIFICATION DU 12 FEVRIER

Est-il besoin de dire que la Confédération générale du Travail est fière de la réponse grandiose que la classe ouvrière a faite à son appel dans tout le pays ?

...C'est bien en vain que la presse réactionnaire, complice des fauteurs de la tentative de *putsch* du 6 février, s'est efforcée de diminuer l'ampleur de notre mouvement !

Ces efforts de dissimulation, ces mensonges et ces chicanes sont grotesques ! Tout le pays a été le témoin de cette démonstration. L'action de la classe ouvrière l'a traversé d'un grand souffle et lui a rendu confiance.

...Journée impressionnante et réconfortante ! Elle a fait justice des peurs nourries par des tièdes qui reculaient devant la menace des factieux. Elle a montré que le peuple de France n'est pas disposé à subir la dictature. Contre la réaction, la défense active s'est partout organisée sans délai.

Cette fois, la réponse populaire a été immédiate, grâce au syndicalisme, aux aspirations qu'il a développées, à la communauté de pensée et d'action, à la cohésion qu'il a donnée à la classe ouvrière !

C'est cela qui donne à la journée du 12 février son caractère le plus significatif. C'est la classe ouvrière tout entière qui s'est dressée, sans distinction de catégories. Ouvriers et fonctionnaires ont marché la main dans la main, mûs par une pensée identique et pénétrés d'une même résolution.

...Serait-ce pour leurs intérêts que les travailleurs manuels et intellectuels se sont dressés lundi ?

Si l'on veut trouver des manifestations d'appétits et d'intérêt particuliers, il faut les chercher dans la coalition factieuse qui associe les champions du retour aux anciens régimes et les grands intérêts qui ne cherchent plus que dans la violence le maintien de leurs privilèges, les puissances d'argent et de corruption.

Les travailleurs ont obéi à une pensée plus haute. Ils ont repris la tradition de la classe ouvrière qui, dans le passé, a donné des milliers de siens pour la conquête et la sauvegarde de la liberté. On ne saisisrait pas la portée véritable du 12 février si l'on se refusait à croire que les travailleurs ont obéi aux mêmes sentiments qui les animaient dans les grandes périodes révolutionnaires.

S'il n'en était pas ainsi, croit-on que notre mouvement aurait eu son ampleur et sa profondeur ? Nous aurions pu, certes, montrer qu'il y a dans ce pays d'autres forces que les réactionnaires ; nous n'aurions pas réussi à susciter cette immense action populaire. Elle a montré tout un pays debout contre ceux qui lui font l'injure de le croire prêt pour la sujétion !

Pour la liberté, les travailleurs ont oublié les misères et les souffrances que leur inflige la crise, l'incertitude du lendemain et les angoisses qu'elle provoque. Parce qu'ils savaient l'action nécessaire, ils ont assumé tous les risques de cette action. Ils ont voulu montrer qu'ils étaient animés par le même idéal que dans le passé, mais aussi qu'ils sont mieux armés pour le défendre !

C'est pour tout cela que le mouvement du 12 février nous emplit de fierté et de confiance. Une classe ouvrière qui a su faire un tel geste et qui retrouve en elle, au premier signe de danger, l'élan de ses plus grandes heures, ne sera pas vaincue, et la démocratie ne le sera point, grâce à elle. Mais il faut aussi que la démocratie le sache : pour qu'elle triomphe de ses ennemis, elle doit s'appuyer sur le travail ; elle doit comprendre que l'avenir est au travail.

Citons, en terminant, la déclaration significative de M. GASTON DOUMERGUE, président du Conseil, à la séance d'ouverture du Conseil national économique, le 16 février :

400.000 cheminots, élite du monde du travail, ont, lundi dernier, pour ne pas nuire aux services publics dont ils ont la charge, réduit à un geste symbolique une manifestation d'opinion qu'ils croyaient nécessaire.

Hommage légitime à la conscience professionnelle et à l'esprit civique du monde du Travail !

VII

La Fédération du Loiret de la Ligue des Droits de l'Homme avait organisé, le dimanche 4 mars, à Montargis, dans la circonscription d'Eugène Frot, une grande manifestation publique « Contre le fascisme, la guerre qu'il engendre et pour la défense des libertés publiques ».

Cette manifestation a rassemblé dans la salle des fêtes plus de 4.000 auditeurs. Tous les groupements de gauche s'y étaient fait représenter. Sous la présidence de M. Pierre Gueutal, Président de la Fédération de la Ligue, membre du Comité central, assisté du docteur Désarnaulds, député radical du Loiret ; de M. Mazoyer, Secrétaire de la fraction communiste, et de M. Renaudie, Secrétaire de la Fédération de la Ligue, prirent successivement la parole : MM. Jean Zay, député du Loiret ; Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue ; Maranne, maire d'Iory, au nom du Parti communiste ; Mauger, député de Loir-et-Cher ; Cazalé, Secrétaire de la Section S.F.I.O. de Montargis, et Chassaing, député de l'Indre (Unité prolétarienne).

Des discours de M. Zay et de M. Chassaing détachons les passages suivants :

M. JEAN ZAY

Chaque fois que la volonté populaire a donné au pays un gouvernement de gauche, chaque fois les adversaires ont réussi à prendre leur revanche. Une première fois, en provoquant la panique financière ; aujourd'hui, et je reprends l'expression échappée à M. de Kerillis, en provoquant l'émeute de droite. Pourquoi ont-ils réussi ?

Nous n'entendons pas nous illusionner sur la gravité des scandales, dit M. Zay, ni dissimuler leurs conséquences. Mais c'est avec quelque tranquillité que nous pouvons regarder en face de nous les professeurs de vertu... Le débat serait-il porté sur le terrain politique, je le répète, nous pourrions le suivre en toute tranquillité. Mais nous voulons le placer sur le seul terrain de la moralité. S'il y a des coupables — et ils sont nombreux — qu'ils soient punis, et plus spécialement les nôtres (*Vifs applaudissements*), mais n'oublions pas les autres. Pour tous, justice égale. (*Vifs applaudissements.*)

Les autres, ce sont ceux qui préparent en France l'avènement du fascisme...

Un homme, dans la tourmente, a compris le danger. Il a rempli son devoir, il est aujourd'hui l'objet des pires injures, des pires outrages, des pires menaces...

Mais ces menaces, ces outrages, ces injures, c'est nous qu'ils touchent. Nous devons d'autant mieux le comprendre que nous comprenons mieux ce qu'il serait advenu de nos libertés, s'il avait déserté son poste.

Dites, et nous le dirons tous ensemble : De toute atteinte, qu'elle soit physique ou autre, sur notre ami, nous tiendrons responsables les excitateurs au meurtre. (*Bravos.*)

M. CHASSAING

On affecte dans les journaux fascistes de se moquer de la province, qui ne comprendrait pas. Mais c'est qu'elle comprend fort bien, la province. Chez nous, à Issoudun, dit l'orateur, on raconte une vieille histoire. Au coup d'Etat de 1851, quatre des nôtres étaient partis pour Lambesse ; en at-

tendant qu'ils reviennent, leurs camarades se firent un point d'honneur de cultiver leurs vignes mieux que les leurs. Ainsi, ils témoignèrent leur avis sur la réaction impériale, et cela en dépit de tout, des tracasseries administratives et des ennuis de toute sorte. Ils écrivaient dans la terre la protestation des exilés. Cette province-là vit toujours. (*Vifs applaudissements.*)

Mais il ne faut pas croire, comme on l'imprime, que Paris pense autrement. Le vrai Paris vit à l'unisson de la province. Pas celui, naturellement, des parangons de vertu, de ceux qui brûlent la robe d'un collègue...

...Pas d'illusion. Nous avons un beau retard et nous risquons d'être battus. Les adversaires du régime s'arment depuis longtemps ; ils ont procédé à de nombreuses répétitions ; ils ont des cadres, des chefs. Ils se sont inspirés des exemples étrangers. Nos amis d'Europe centrale étaient mieux préparés que nous ; ils étaient entraînés ; cela n'a pas empêché qu'ils fussent balayés par la vague fasciste. Deux à trois mille d'entre eux dorment au fond des tombes !

Il ne suffit pas de songer à la défense ; il faut s'organiser ; il faut aussi, et surtout, éclairer l'opinion publique, l'amener à nous et se souvenir que si la droite a remporté, somme toute, une victoire facile, c'est que les gouvernements d'hier ressemblaient un peu trop à celui d'aujourd'hui.

C'est au peuple à défendre les quelques libertés qui nous restent et qui sont bien quelque chose. La loi de huit heures, le droit syndical, la liberté de réunion et la liberté de la presse nous sont chers. On les a conquis malaisément ; il faut les conserver.

Cela implique la cohésion, la parfaite union des forces républicaines. Il faut oublier les querelles, les divisions d'hier. Il faut, de la République, faire une œuvre d'émancipation et de progrès social.

Regardez nos adversaires : ils ont, comme symbole, un faisceau de verges, dont chacune porte un coup à nos libertés. Opposons-leur le faisceau de nos organisations réunies, qui ont, comme symbole, l'honnêteté dans la résistance.

* * *

L'ordre du jour suivant, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Les citoyens, réunis au nombre de 4.000, à Montargis, le 4 mars 1934, sur l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme ;

Après avoir entendu les orateurs inscrits ;

Constataient que la responsabilité du sang versé, le 6 février, retombe tout entière sur les agresseurs royalistes et fascistes qui ont tenté d'installer en France un régime hitlérien ;

Adressent l'expression de leur reconnaissance au citoyen Frot, député de Montargis, dont l'action énergique et humaine au ministère de l'Intérieur a écarté de ce pays la guerre civile ;

Réclament toute la lumière sur les scandales politico-financiers et le châtiment de tous les coupables, sans aucune considération de personne ou de parti ;

Exigent la dissolution immédiate des bandes armées ;

Et font appel à toutes les forces de gauche pour défendre et sauver les libertés publiques.

ET MAINTENANT ?

L'AVERTISSEMENT A PORTE...

La Ligue des Droits de l'Homme vient d'apposer sur tous les murs de France une affiche relative à la journée du 6 février, qui est un modèle de mensonge et d'hypocrisie. Ses consignes, ses mots d'ordre, rejoignent ceux des loges maçonniques, de la S.F.I.O., du parti communiste et des objecteurs de conscience. Enfin, des comités se forment en province, allant des éléments radicaux aux éléments communistes pour réaliser le front unique contre les émeutiers « royalo-fascistes ».

On aurait tort de négliger ce vaste mouvement qui revêt certains caractères anciens des grands conflits entre la capitale et le pays, avec cette différence qu'autrefois Paris allait à l'extrême gauche et la province à droite, alors qu'aujourd'hui c'est le contraire. Le sentiment républicain qui est resté très fort dans les campagnes, réagit violemment. Notre ami André Mévil m'écrit de sa lointaine campagne provençale :

« Je vois bien des gens qui, hier encore, étaient décidés à voter contre le cartel et qui, aujourd'hui, voteront pour, afin de sauver la République. »

Et combien de correspondants me signalent le même état d'esprit.

(*Echo de Paris*, 19 février.)

Henri DE KERILLIS.

Le jour même de la manifestation de Montargis et à l'occasion de cette manifestation, le Temps, imitant les voleurs qui s'écrient : « Au voleur ! », dénonçait en tremblant une entreprise de dictature rouge :

...Il convient de veiller avec attention à cette propagande, d'autant plus redoutable qu'elle prend la forme inattendue d'une « défense des libertés démocratiques », d'un mouvement contre un prétendu « fascisme » parisien...

A Montargis, dans une manifestation cartelliste, avec la Ligue des Droits de l'Homme, le Parti socialiste et une fraction radicale, on essaie, on continue d'essayer de dresser la province contre Paris, en déformant outrageusement le sens de la démonstration du 6 février... guerre civile morale... On propose au pays une dictature, un fascisme rouge.

Chez les anciens combattants, les démissions accompagnaient le désaveu. L'U.N.C., notamment, constituée sous la condition absolue de neutralité politique, enregistrait les démissions de M. Thébault, député, aveugle de guerre, président de la Fédération de l'U.N.C. d'Ille-et-Vilaine, et, parmi bien d'autres, celles du président et du secrétaire de la Section de l'U.N.C. de Saint-Brieuc.

Chez les « Croix de Feu » démissionnaient, notamment, MM. Goeffier et de Peyrelongue, présidents d'honneur de Cherbourg et de Valognes.

C'est à de telles démissions qu'il faut attribuer les protestations inattendues de républicanisme qu'adressaient tour à tour au président du Conseil les dirigeants de l'U.N.C. et le colonel de La Rocque, chef des « Croix de Feu ».

...MAIS LA MENACE SUBSISTE

L'avertissement a été entendu, mais la menace subsiste.

Les organisations royalo-fascistes n'ont pas renoncé. Dans l'Action Française du 5 mars, l'amiral Schwerer et M. Maurice Pujol rappellent durement à certaines organisations défailtantes d'anciens combattants la complicité qui les lie !

Suivant un journal local, il se constitue à Lille un « Front unique des organisations patriotes » :

Nous apprenons que les mandataires qualifiés des groupements suivants : « Croix de Feu », « Action française », « Jeunesses patriotes », « Solidarité française », ont décidé, à l'unanimité, de continuer un comité de liaison des groupements nationaux lillois.

Le but de ce groupement est de « créer le front unique de l'honneur et du patriotisme français ».

Ce groupement se propose également, si un jour les circonstances l'exigeaient, de « rétablir et de maintenir l'ordre par tous les moyens nécessaires. »

Au lendemain de la formation du cabinet Doumergue, en félicitant ses « Croix de Feu », le colonel de La Rocque les maintenait en état d'alerte :

...Le nouveau gouvernement ne représentera — hélas ! — qu'un palliatif sans lendemain, une

union des partis, sans caractère « sacré ». Les personnages les plus hautement respectables y coudoient des laissés-pour-compte de la politique et des néo-socialistes serviteurs du drapeau rouge. C'est un pansément provisoire sur la gangrène. N'arrachons pas le pansément ; mais restons sur nos gardes. Disposons-nous à nettoyer la gangrène qui ne tardera point à déborder.

En attendant, perfectionnons notre organisation, elle a déjà fait ses preuves inégalables les 5 et 6 février. Elle demande à être précisée dans le détail...

Croix de Feu, Briscards, Volontaires nationaux, vous avez fait votre devoir en frères et en héritiers du poilu. Plaiguez les exécutants irresponsables qui ont fait couler le sang parisien. Tenez pour hors la loi française les ministres responsables de ces meurtres : comptez sur nous pour leur imposer un déshonneur éternel.

L'avenir proche vous attend. La nation déjà vous appelle. Au delà d'un budget voté, par-dessus les scrutins éphémères, la Patrie veut être rendue à son destin. Son regard clair vous a distingués. Soyez forts, calmes et prêts.

Dans une séance récente, la Commission parlementaire d'enquête sur le 6 février, dite Commission Bonnefoy, les renseignements les plus précis étaient apportés sur les groupements de fascisme militant, Croix de Feu, Jeunesses patriotes, Camelots du Roy, Solidarité française — sur leur organisation militaire — sur leur armement et leurs exercices de manœuvre. On y apprenait, notamment, que le colonel de la Rocque, chef des Croix de Feu, est le frère d'un officier d'ordonnance du comte de Paris, fils du duc de Guise, prétendant à la couronne de France.

A cette question, posée par Vincent Auriol :

— Les officiers de réserve, membre de l'Association des Croix de Feu, n'ont-ils pas des rapports avec des officiers de l'active ?

M. Périer, directeur à la Préfecture de police, ne pouvait s'empêcher de répondre :

— Ils ont plus que des rapports. Les élèves des grandes écoles, Saint-Cyr et Polytechnique, font partie des Croix de Feu.

Demande :

— N'y a-t-il pas des rapports fréquents entre les officiers de réserve de ces groupements et les officiers de l'active ?

Réponse :

— Dans certaines villes, il y a des groupes de garnison comprenant des officiers et des soldats.

Demande :

— Ces groupes de garnisons sont-ils autorisés par l'autorité militaire ?

Réponse :

— La question me dépasse !

En terminant son pamphlet fasciste, M. Georges Imann, interprète des espérances factieuses, annonce la reprise de l'action :

Les bons Français, dans la première nuit révolutionnaire du 6 février 1934, ont eu raison d'un gouvernement indigne, mais ce n'est plus du gouvernement qu'il s'agit. Il faut déjà arriver au changement de régime, préparer ce que, dans quelques jours ou dans quelques mois, on devra mettre à sa place, quand cette carcasse puante aura terminé son agonie...

RÉPUBLICAINS !

DÉMOCRATES !

PACIFISTES !

Exigez la dissolution immédiate des bandes armées et des organisations de guerre civile.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

QUI EST RESPONSABLE DE LA TUERIE?

La Ligue des Droits de l'Homme,

Soucieuse de projeter toute la lumière sur les événements sanglants du 6 février,

Demande au Gouvernement que l'enquête judiciaire porte particulièrement sur le caractère des blessures reçues, sur la nature des instruments qui les ont causées, sur les résultats des autopsies, et que tous les rapports y afférents soient intégralement publiés.

(8 février 1934.)

AVIS AUX SECTIONS

Les Sections ont dû recevoir les deux circulaires relatives, l'une au renouvellement du Comité central, l'autre à leur représentation au Congrès. Nous nous permettons d'en recommander la lecture très attentive, les dispositions d'Amiens entrant pour la première fois en vigueur.

Les Sections vont recevoir incessamment le numéro spécial des Cahiers consacré aux notices des candidats.

Nous rappelons qu'aux termes de la résolution d'Amiens, toute recommandation publique d'une candidature, sous quelque forme que ce soit (circulaire proprement dite, bulletin de Section ou de Fédération, par exemple), est strictement interdite et de nature à faire annuler l'élection du candidat ainsi recommandé.

Tous les candidats s'étant engagés à respecter cette disposition, nous demandons aux Sections de nous signaler les manquements aux dispositions ci-dessus, lesquels devraient être interprétés comme une manœuvre de nature à nuire aux candidatures soi-disant patronnées.

* * *

Il nous est signalé qu'à l'occasion de conférences organisées par des Sections de la Ligue, des vendeurs ou des distributeurs répandent des brochures ou des journaux étrangers à notre organisation.

Nous rappelons qu'il ne peut être distribué ou vendu dans les salles de réunions occupées par la Ligue que les Cahiers, les brochures et les tracts édités par la Ligue elle-même.

Nous prions nos Sections de veiller attentivement à l'observation de cette mesure indispensable pour éviter que l'on puisse attribuer à la Ligue des opinions qui ne correspondent pas aux siennes et qui, parfois, les contredisent.

A PROPOS D'UN ORDRE DU JOUR

Nous avons publié dans le numéro du 10 février (page 75), la résolution adoptée par le Comité central dans sa séance du 8 février : « *Contre le fascisme. Pour la probité et la liberté.* »

A la suite de cette publication, nous avons reçu de notre collègue M. ALBERT BAYET, membre du Comité central, la lettre suivante :

« Je lis dans les Cahiers le texte du Manifeste « *Contre le fascisme* » et je vois qu'à la ligne 13 ce texte a été modifié.

« J'avais écrit : « *Ceux qui veulent la lumière totale et le nettoyage complet, ce ne sont pas les politiciens de droite et de gauche qui ont couvert ou ménagé les responsables de l'affaire Hanau... etc...* »

« Or, je lis dans les Cahiers : « *...les politiciens de droite* » ; les mots « *et de gauche* » ont disparu.

« Cette disparition est grave. Car c'est bien à dessein que j'avais écrit : « *politiciens de droite et de gauche* » tenant à montrer par là que, dès l'instant qu'ils sont corrompus, je mets dans le même sac hommes de droite ou de gauche ; et je pense qu'il revient à la Ligue, placée au-dessus des partis, d'insister vigoureusement dans ce sens.

« N'étant pas sûr de pouvoir assister à la prochaine séance, je vous serais reconnaissant de lire ce mot à nos collègues et de les prier de bien vouloir faire, en bonne place, dans les prochains Cahiers, la rectification qui s'impose. »

A la séance du Comité du 15 février, le Secrétaire général, responsable de la modification introduite à la ligne 13 de la résolution, a répondu :

1° Que cette modification lui paraissait conforme à la décision prise par le Comité, sur la proposition de M. Michon, de dénoncer la responsabilité des politiciens de droite dans les scandales de la législature 1928-1932 ;

2° Que cette modification n'altérerait en rien l'esprit général de la résolution, et notamment la condamnation prononcée par le Comité central tout entier à l'encontre de toute participation d'hommes politiques (quels qu'ils soient) aux affaires scandaleuses (quelles qu'elles soient) — condamnation fortement marquée en deux passages : « *Nous sommes, hommes de gauche, doublement indignés et écœurés, en constatant que, parmi les coupables, il se trouve des hommes de gauche* » ; la Ligue demande « *que tous les partis politiques, en commençant par les partis de gauche, fassent sans pitié ni délai, leur police morale.* » Il ne peut donc s'agir d'une indulgence quelconque pour aucune compromission, mais du refus expressément formulé par le Comité central de se prêter

au jeu des politiciens de droite, travestis en professeurs de probité.

Cette explication a été corroborée par une lettre de M. Georges Michon.

Après un échange de vues, auquel ont pris part notamment M. Albert Bayet, Mlle Suzanne Collette et le Secrétaire général, le Comité central a décidé de maintenir le texte de la résolution, tel qu'il a paru aux *Cahiers*.

COMITE CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 11 janvier 1934

BUREAU

Affaire Stavisky (Rectification). — Nous recevons de M. Goudchaux Brunshvick, président de la 10^e Section de Paris, la lettre suivante :

Mon cher ami,

Je lis dans les *Cahiers*, page 67 les lignes suivantes : « Le Bureau prend connaissance d'une résolution de la Section de Paris (10^e) qui réclame notamment l'incompatibilité entre la profession d'avocat et le mandat parlementaire. » Il y a là une grave erreur. La 10^e Section se réfère à une résolution du Comité central lui-même et le Comité central n'a jamais posé le principe d'une incompatibilité absolue entre la profession d'avocat et le mandat parlementaire.

Au surplus, voici le texte de la partie de la résolution de la 10^e Section concernant la question :

« Le Comité central, sur la proposition de la 10^e Section, a voté un ordre du jour relatif aux incompatibilités parlementaires et par lequel la Ligue indique que les avocats appartenant au Parlement ne sauraient se charger de certaines affaires que l'ordre du jour énumère d'une façon précise et à propos desquelles ces avocats parlementaires se trouvent nécessairement en conflit avec l'intérêt général (*Cahiers* 1931, page 333, et 1932, page 402). Il importe que les Sections, les Fédérations et le Comité central fassent autour de ce texte la propagande nécessaire pour que très rapidement intervienne une loi en ce sens. »

Ayez, je vous prie, l'obligeance de faire aux *Cahiers* la rectification nécessaire.

Bien à vous,

G. BRUNSHVICK.

Nous sommes tout à fait d'accord avec M. Goudchaux Brunshvick, comme on a pu s'en assurer par le procès-verbal du Comité où sa motion a été citée *in extenso* (Voir *Cahiers* 1934, p. 88).

Séance du 18 janvier 1934

COMITÉ

Bureau (Renouvellement du). — *Erratum* : page 84, 2^e colonne, lire : « Président : M. Victor Basch, 44 voix, élu », au lieu de « 41 voix ». (Voir *Cahiers* du 20 janvier 1934, p. 39).

CONTRE LE FASCISME EN AUTRICHE

Le Comité central,

Profondément ému par les événements sanglants qui se déroulent en Autriche,

Adresse son salut à l'héroïsme du prolétariat autrichien,

Et attire l'attention de notre gouvernement sur le danger que présenteraient, pour la sécurité des démocraties occidentales et de la paix du monde, l'installation du fascisme en Autriche, cœur de l'Europe centrale, et la disparition du seul parti capable de lutter contre le triomphe des visées hitlériennes.

(15 février 1934.)

Les fusillés de Souain sont réhabilités

Le 31 janvier 1920, la Ligue demandait au garde des Sceaux de provoquer la révision d'un jugement rendu le 16 mars 1915 par le Conseil de guerre de la 60^e division d'infanterie et qui condamnait à mort pour abandon de poste en présence de l'ennemi les caporaux Maupras, Girard, Lefoulon et Lechat.

Cette demande de révision ne fut pas admise.

Lorsque la loi d'amnistie du 29 avril 1921 créa une procédure spéciale en vue de la révision des condamnations prononcées pendant la guerre, l'affaire des fusillés de Souain fut reprise par la Ligue, instruite par la Cour de Rennes, qui donna un avis favorable à la révision, soumise à la Cour de Cassation, qui rejeta le pourvoi.

La loi du 3 janvier 1925 permit de saisir la Cour de cassation, toutes Chambres réunies, des pourvois rejetés par la Chambre criminelle. La Cour de cassation, toutes Chambres réunies, fut saisie à son tour de l'affaire de Souain et l'écarta.

C'est alors que MM. Valière et de Morogiafferi déposèrent une proposition de loi en vue de la création d'une Cour spéciale de Justice militaire. On connaît la campagne de la Ligue en faveur de ce projet devenu la loi du 9 mars 1932.

Dès que la Cour spéciale fut créée, la Ligue reprit toutes les demandes de révision qu'elle n'avait pu faire aboutir en vertu des lois précédentes et, notamment, les affaires de Souain, de Flirey, Chapelant, Chemin et Pillet, pour ne citer que les plus connues.

Notre collègue Henri Guernut, vice-président de la Ligue et président de son Groupe parlementaire, qui, en qualité de Secrétaire général, s'était saisi de l'affaire dès 1919, qui n'avait cessé de le suivre personnellement et qui était intervenu plusieurs fois à la tribune de la Chambre pour faire aboutir la proposition Valière, a soutenu lui-même le pourvoi devant la Cour spéciale.

La Cour, dans son audience du 3 mars, a solennellement réhabilité la mémoire des quatre caporaux injustement condamnés à mort.

Nous publierons dans un prochain numéro la plaidoirie de M. Henri Guernut et l'arrêt de la Cour spéciale.

QUESTIONS DU MOIS

Nous publierons dans notre prochain numéro une « Question du Mois » : *Le problème des « jeunes »*, rapport de M. Roger Picard, vice-président de la Ligue.

NOS INTERVENTIONS

Les brutalités des « Camelots du Roi »

A M. le Ministre de l'Intérieur

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les faits que voici :

Le samedi 13 janvier, les élèves du Lycée Henri IV, au sortir de classe, furent assaillis par une bande de « Camelots du Roi » qui leur intimèrent l'ordre de crier : « Vive le Roi ! » Un certain nombre d'élèves — élèves recevant gratuitement l'instruction de l'Etat républicain — répondirent avec le plus vif empressement à cette injonction. D'autres s'y refusèrent. Sur quoi les « Camelots » les matraquèrent, les giflèrent et les rossèrent d'importance. Deux enseignants de ville contemplaient avec un placide sourire cette scène de sauvagerie lâchée. L'un des élèves battus s'étant adressé à eux pour leur désigner leurs agresseurs, ils haussèrent les épaules et dirent : « C'est une manifestation ».

Nous n'ignorons pas que, sous le consulat de M. Chiappe, les « Camelots du Roi » sont « tabou ». C'est impunément qu'ils se jettent sur d'innocents passants, qu'ils molestent ceux qui se refusent à acheter leur journal et qu'ils frappent avec la dernière brutalité, ceux qui répugnent à entonner leur cri de guerre. Le signataire de ces lignes sait, par sa propre expérience, que, pour les gens du Roi, il n'est pas de justice.

Nous croyons cependant que, tout au moins, ceux d'entre les élèves de nos lycées qui osent ne pas acclamer le Roi, devraient être efficacement protégés par la police, au risque de voir l'Action Française s'attaquer au préfet de Police qui, seul, parmi les hauts fonctionnaires du Boulevard du Palais, n'est pas tous les jours traîné dans la boue par la gazette royaliste.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de prendre en sérieuse considération notre protestation.

(17 janvier 1934.)

Notre président, M. Victor Basch, a reçu, du Ministre de l'Intérieur, la lettre suivante :

Paris, le 3 février 1934.

Monsieur le Président,

Par lettre du 17 janvier dernier, vous avez eu soin d'appeler mon attention sur des incidents à la sortie du Lycée Henri IV dont certains élèves, se refusant à crier : « Vive le Roi ! », auraient été, en la présence de deux agents, « matraqués, giflés et rossés ».

Selon renseignements fournis à ce sujet par M. le préfet de Police, les incidents qui ont fait l'objet de votre communication se réfèrent à une bagarre entre vendeurs du journal *L'Avant-Garde* et membres des Phalanges universitaires des Jeunesses patriotes ou de groupements d'Action Française.

Au cours de cette bagarre, qui a fait trois blessés dont deux ont été conduits à l'Hôpital Cochin, les gardiens de service à une centaine de mètres sont intervenus efficacement et avec rapidité.

M. Victor BASCH a répondu en ces termes :

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

Par une lettre du 17 janvier, nous avons appelé votre attention sur des incidents à la sortie du Lycée Henri IV dont certains élèves, se refusant à crier : « Vive le Roi ! », avaient été, en la présence de deux agents, matraqués, giflés et rossés.

Par une lettre datée du 3 février, vous nous répondez que, « selon renseignements fournis à ce sujet

par M. le préfet de Police, les incidents qui ont fait l'objet de nos communications se réfèrent à une bagarre entre vendeurs du journal *L'Avant-Garde* et membres de Phalanges universitaires des Jeunesses patriotes ou des groupements d'Action Française ». « Au cours de cette bagarre, qui a fait trois blessés, dont deux ont été conduits à l'Hôpital Cochin, les gardiens de service à une centaine de mètres seraient intervenus efficacement et avec rapidité. »

Permettez-nous de vous informer que les renseignements qui vous ont été fournis par la police sont entièrement faux.

Etant donné que l'un des élèves « matraqués, giflés et rossés » pour n'avoir pas voulu crier : « Vive le Roi ! » est le petit-fils du signataire de cette lettre, celui-ci peut affirmer, contrairement au témoignage de M. le Préfet de Police, qu'il n'y avait, devant le lycée Henri IV, aucun vendeur de *L'Avant-Garde*. Il n'y avait que, d'une part, des élèves du lycée sortant tranquillement de leur classe, et, d'autre part, des « Camelots » qui voulaient obliger les élèves à acheter l'Action Française et à crier : « Vive le Roi ! » et qui, sur leur refus, les ont effectivement et sauvagement battus.

Je vous ai écrit que nous n'étions pas étonnés que, sous le consulat de M. Chiappe, pareils actes de sauvagerie, se déroulant sous les yeux amusés des gardiens de la paix, fussent possibles.

Permettez-moi d'espérer que, dorénavant, il n'en sera plus ainsi et que fin sera mise à la terreur lâchement exercée sur de tout jeunes élèves par des jeunes gens et des adultes abusant de leur nombre et de leur force.

(22 février 1934.)

Letour doit être mis au régime politique

A Monsieur le Ministre de la Justice,

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur la situation de M. Gérard Letour, actuellement détenu à l'infirmerie de la Maison Centrale de Fresnes, qui réclame son admission au régime politique.

Letour a été condamné par la Cour de Paris à 18 mois de prison pour avoir mutilé la statue de Paul Déroulède. Ce n'était pas là un acte de vandalisme justifiant une condamnation de droit commun. C'était une manifestation politique. En choisissant la statue de Déroulède de préférence à toute autre, Letour avait entendu exprimer ses sentiments de pacifiste. On peut contester et les opinions de Letour et les moyens qu'il choisit pour les exprimer, on ne peut nier que son geste ait été déterminé par des raisons strictement politiques.

Il serait donc légitime que la peine qu'il a encourue, soit subie par lui au régime politique.

Nous ajoutons que, intervenant auprès de vous au nom d'un principe et non en faveur d'un homme, il nous paraîtrait équitable que M. Charles Paul, membre de l'Action Française, condamné à dix mois de prison pour avoir mutilé une statue d'Aristide Briand fût lui aussi placé au régime politique.

(20 février 1934.)

Autres interventions

BUDGET

Divers

Fraiseau. — Une réduction de cédule commerciale et d'impôt général sur le revenu avait été refusée à M. E. Fraiseau, grainetier, par décision du 22 août prise par M. le Directeur des Contributions Directes de la Seine (1^{re} Direction).

L'avis de rejet indiquait que la demande « présentée après l'expiration des délais réglementaires n'était pas recevable en la forme pour cause de déchéance ».

Or, l'exposé de M. Fraiseau était aussi précis que possible, une double imposition n'était pas niable et il était inadmissible que l'Administration pût se prévaloir des termes rigides de la loi de 1917 pour maintenir une imposition établie en contradiction avec les prescriptions de l'Instruction du 31 janvier 1928, article 12.

Au mois d'octobre dernier, nous avons adressé au ministre du Budget une lettre ainsi conçue :

« Un contribuable ne saurait rester victime d'une erreur reconnue et nous ne doutons pas que vous pensez avec nous que la bonne foi doit être du côté du fisc comme du côté des contribuables honnêtes : l'Administration des Contributions Directes garderait-elle la confiance de tous si elle refusait systématiquement toutes les demandes présentées hors délai et si elle n'utilisait pas largement la procédure du dégrèvement d'office ? »

« Aussi sommes-nous surpris que M. le Directeur des Contributions de la Seine n'ait pas sollicité — conformément aux prescriptions de l'article 305 de l'Instruction du 2 avril 1928 — l'autorisation de prononcer le dégrèvement sollicité bien que le rôle soit mis en recouvrement depuis plus de cinq ans. »

« Nous avons cru utile d'attirer votre attention sur ce cas typique et nous ne doutons pas que pour faire supprimer une double imposition notoirement injuste, vous prendrez l'initiative d'ordonner le dégrèvement utile. »

Nous avons eu la satisfaction d'apprendre qu'à la suite de cette démarche le ministre du Budget a décidé de prononcer les dégrèvements demandés par M. Fraiseau.

COLONIES

Grâces

Dô-Van-Thieu. — Nous avons appelé l'attention du Ministère des Colonies, sur la situation des trois fils de M. Dô-Van-Thieu du village Xuan-Quang, Tam-Nong, province de Hung-Hoa (Tonkin), les nommés Dô-Van-Chinh, Dô-Van-Khai et Dô-Van-Trinh, actuellement à Poulo-Condore.

Les trois frères ont été condamnés par la Commission criminelle, le 27 mai 1930, à la déportation pour complot contre la sûreté de l'Etat ; ils se sont pourvus devant le Conseil du Protectorat qui a confirmé la première décision.

Dès les premiers jours de leur arrestation, les trois Tonkinois ont protesté de leur innocence. Ils ont fait remarquer que les seules charges pesant sur eux résultaient d'une dénonciation faite dans les conditions suivantes :

Trinh, fils aîné de M. Dô-Van-Thieu, maire de son village, avait été chargé par le chef de poste de Hung-Hoa d'arrêter les révolutionnaires Quon, Gun et Ho, et il procéda à cette triple arrestation avec l'aide de ses frères. Traduits devant la Commission criminelle de Phu-Tho-Quan, Qun et Ho dénoncèrent Chinh, Trinh et Khai comme appartenant à leur groupement révolutionnaire et c'est sur cette dénonciation que les trois fils de Dô-Van-Thieu auraient été condamnés.

Ces derniers ont, d'autre part, affirmé que leurs dénonciateurs étaient animés à leur endroit d'un désir de vengeance en raison de dissentiments et de différentes contestations qui existaient entre eux.

On nous signalait, d'autre part, que les trois fils de Dô-Van-Thieu étaient mariés, pères de famille, que, jusqu'au 27 mai 1930, ils n'avaient jamais été condamnés et qu'ils jouissaient comme notables d'une excellente réputation. Depuis qu'ils étaient détenus, leur conduite était tout à fait satisfaisante.

Nous avons demandé au Ministre des Colonies de les faire bénéficier d'une mesure de clémence.

GUERRE

Objection de conscience

Lagot. — Nous avons appelé l'attention de M. le Ministre de la Guerre sur les conditions dans lesquelles M. Eugène Lagot a été détenu à la caserne de la Pépinière.

Puni pour avoir, par deux fois, renvoyé son fascicule de mobilisation, M. Lagot était détenu en cellule ; il n'était pas autorisé à lire les journaux, à écrire, à recevoir les visites.

Or, la sanction qui frappait M. Lagot était une peine

disciplinaire et il la subissait à la caserne : un régime aussi rigoureux ne devait pas lui être appliqué.

Nous avons demandé au ministre de donner les ordres nécessaires pour que ces abus ne se renouvelent plus.

Revision

Chemin et Pillet. — Dès 1921 la Ligue demandait la revision de la condamnation prononcée contre deux soldats du 37^e Colonial Chemin et Pillet, fusillés le 6 août 1915 pour abandon de poste en présence de l'ennemi. (*Cahiers* 1921, p. 494.) Le pourvoi fut rejeté par la Chambre criminelle, puis, sur nouvelle instance, par la Cour de cassation toutes Chambres réunies. (*Cahiers* 1926, p. 90.)

Pour nous, cependant, l'innocence ne laissait aucun doute. Aussi, dès la création de la Cour spéciale de Justice militaire, l'affaire fut-elle reprise par nos soins. Elle est venue à l'audience le 19 février dernier. Notre collègue, M. André Maudet, président de la Fédération de la Charente-Inférieure où habitent encore les familles des deux victimes, soutenait le pourvoi.

La Cour spéciale a annulé la condamnation et réhabilité la mémoire des soldats Chemin et Pillet. Des indemnités de 10.000 et 5.000 francs ont été accordées respectivement à la veuve du premier et à la mère du second.

JUSTICE

Assistance judiciaire

Poncelet. — M. Poncelet avait demandé le bénéfice de l'Assistance judiciaire pour se défendre dans une instance en divorce engagée contre lui par sa femme. Un refus avait été opposé à M. Poncelet, sous prétexte que son indigence n'était pas suffisamment démontrée. Or, à l'appui de sa demande, M. Poncelet avait joint des pièces établissant qu'il n'avait pour toutes ressources que son gain de machiniste, s'élevant à 25 fr. 20 par jour.

Nous avons demandé au ministre de la Justice de prescrire un nouvel examen de cette demande. M. Poncelet vient de recevoir satisfaction.

SERVICE JURIDIQUE

Reclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement, avec leurs rapports, les dossiers dont les cotes suivent :

Ile-et-Vilaine, Meigné.

Alger, Lutte sociale, publication d'un manifeste.

Longuyon, Wittmann (Mme).

Paris (20^e), Cousyn Charles.

(15 février 1934.)

AVIS IMPORTANT

Ce *Cahier* est mis en vente au prix de 2 francs. Pour en faciliter la diffusion, nous avons décidé de consentir un prix spécial pour les achats globaux.

Pour 50 exemplaires, 75 francs au lieu de 100 francs.

Pour 100 exemplaires, 125 francs au lieu de 200 francs.

Pour 500 exemplaires, 600 francs au lieu de 1.000 francs.

LIGUEURS !

Vous avez tous un ami commerçant. Recommandez-lui les *Cahiers*.

Fournissez-vous de préférence chez les commerçants qui nous confient leur publicité.

POUR LES VICTIMES DE HITLER

Treizième liste

Aix-en-Provence, (Section de)	50
Hoans-Kineling, La Rochelle	125
Anonyme, Asnières	100
Arbitration League, London	415
Emile Combacal, Paris	5
Digne (Section de)	91
Saint-Palais (Section de)	92
Laval (Section de)	100
Collier, Paris	20
Meung-sur-Loire (Section de)	101 60
La Teste (Section de)	108 25
Cannes (Section de)	150
Avranches (Section de)	50
Anonyme, Asnières	100
Blanc, Mialet	10
Jean Matoq, Reims	10
Louis Jousset, Saint-Hilaire	50
Chartres (Section de)	200
Pougues-les-Eaux (Section de)	40
Paris 15 ^e , (Section de)	10
Docteur Ragain, Sidi-Bel-Abbès	100
Ravières (Section de)	24
Le Caire (Section de)	250
Villedieu (Section de)	05
Mme Reuss, Versailles	50
Manduit, Laos	50
Barbier, Alger	20
Arvert (Section de)	25
Labadan, Mont-de-Marsan	10
Gavard, Saint-Cergues	25
Jean Matoq, Reims	10
Mezières (Section de) (2 ^e versement)	200
Lannemezan (Section de)	100
Joseph Levines, Paris	100
M. et Mme Guerrier, Vienne	20
Thurillot, Cherremont	20
Vichy (Section de)	130
Fouras (Section de)	10
Anonyme	50
Lemet, Cheylade	6
Charlieu (Section de)	110
Etel (Section de)	50
Saint-Just-en-Chevresis (Section de)	51
Roanne (Section de)	251
Bertrand, Fontenay	50
Cravant (Section de)	50
Davenescourt (Section de)	30
Thouars (Section de)	30
Anonyme	100
Pont-de-Vaux (Section de)	293 25
Fouras (Section de)	35
Paris 15 ^e (Section de)	65
Charles Nancey, Bourges	25
Saint-Etienne (Section de)	100
Caen (Section de)	200
Langeais (Section de)	40

13^e liste 4.573 10
Listes précédentes 70.954 65

Total général 75.527 75
Rectification : *Cahiers* 1933, p. 720, au lieu de « As. le Nil », lire : « Association (Loge Le Nil) » au Caire.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris

La Banque des Coopératives de France

Société anonyme à capital variable

Siège Social : 31, rue de Provence, Paris (9^e)

est

L'ORGANISATION NATIONALE DE L'ÉPARGNE COOPÉRATIVE

105.000 Comptes - 345 millions de dépôts

13 AGENCES : à Paris, 31, rue de Provence ;
29, bd. Bourdon ; 29, bd. du Temple ; 132, bd.
St-Germain ; à Amiens, Bordeaux, Cambrai,
Château-Thierry, Douai, Limoges, Lyon,
Nancy, Rouen. — Plus de 2.800 caisses correspondantes

TAUX DES INTERÊTS :

A vue (disponible immédiatement) 3,50 % — A un an, 4,75 %
A 2 ans, 5 % — A 5 ans, 5,25 % — Comptes avec carnet de
chèques 2,75 %.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

Pour tous renseignements écrire au Siège Social ou à l'une
des Agences.

INFORMATIONS FINANCIERES

Emission d'obligations 5 % des Postes, Télégraphes et Téléphones

Il est procédé actuellement à l'émission d'obligations 5 % des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Cette émission, qui permettra de poursuivre l'amélioration de nos services postaux, télégraphiques et téléphoniques, est gagée par le produit de l'exploitation industrielle des P.T.T. et garantie subsidiairement par l'Etat.

Le prix d'émission a été fixé à 895 francs par obligation de 1.000 francs.

Ces obligations, émises avec jouissance du 20 février 1934, seront amortissables en 30 années, soit par rachats en Bourse, soit par remboursement, au pair, à la suite de tirages au sort semestriels. Toutefois, l'Etat se réserve la faculté de rembourser par anticipation, à toute époque, à partir du 20 février 1938 — au pair, majoré des intérêts courus — la totalité ou une partie des titres non encore amortis.

L'intérêt de 50 francs par an est payable par coupons semestriels, à terme échu, les 20 février et 20 août ; le premier coupon échéant le 20 août 1934.

Les obligations des P.T.T. 5 %, 1934 sont exonérées de toute taxe spéciale frappant les valeurs mobilières.

On souscrit aux caisses suivantes :

Ministère des Finances (Service des Emissions, Pavillon de Flore).

Recette Centrale des Finances et Recettes-perceptions de la Seine.

Trésorerie Générale, Recettes des Finances, Perceptions.

Recettes des Postes et Télégraphes.

Banque de France, Banques et Etablissements de Crédit.

Ville de Paris

Rappelons que les caractéristiques principales des nouvelles obligations à lots mises actuellement en souscription sont :

Intérêt : 5,50 % net de l'impôt cédulaire sur les valeurs mobilières.

Lots : 2.400.000 francs par an, comprenant 1 lot de 1 million, 1 lot de 500.000, 1 lot de 200.000, 1 lot de 100.000, 2 lots de 50.000, 4 lots de 20.000, 20 lots de 10.000 et 14 lots de 5.000, soit 74 lots répartis en deux tirages annuels, les 25 janvier et 25 juillet de chaque année.

Amortissement : En 52 ans au maximum par tirages.

Prix d'émission : 954 francs, payables à la souscription.

Cotation : Au marché officiel de la Bourse de Paris.

Le taux de placement de cet emprunt ressort à 5,59 % et en tenant compte des lots à 5,91 %.

Destiné à des travaux d'édilité, à la construction d'hospitaux et d'écoles, le nouvel emprunt aura pour effet d'accroître encore l'actif de la Ville de Paris. Il constitue une occasion de placement exceptionnelle.

On souscrit partout.

U
R
S
S

Un Voyage unique!...

CROISIÈRE par la SOVTORGFLOT
(via Anvers ou Londres)

LENINGRAD 3 Jours
MOSCOU 4 Jours et les

FETES DU TRAVAIL

1^{er} MAI 1934

DÉPART 21 AVRIL -- RETOUR 7 MAI

A partir de. 1.850 fr.
tout compris PARIS-PARIS

par VARSOVIE
Circuit à partir de. 1.900 fr.

INTOURIST OFFICE DE VOYAGE ET DE TOURISME DE L'URSS
ET TOUTES AGENCES DE VOYAGES

12, Rue Auber - Opéra - PARIS

Vient de paraître

Témoignages de Notre Temps : N° 5

UN SIÈCLE DE SCANDALES

12 fr.

La plus belle brochette d'affaires
louches du monde entier qui
aient jamais été rassemblées
Stavisky et ses prédécesseurs.

12 fr.

PREFACE DE M^e MAURICE GARÇON

200 PHOTOGRAPHIES ET DOCUMENTS

EN VENTE DANS TOUS LES KIOSQUES ET LIBRAIRIES

Envoi franco contre 12 francs - Etranger et Colonies : port en sus
Société Anonyme " LES ILLUSTRÉS FRANÇAIS " - 65-67, Ave. des Champs-Élysées
(Compte de chèques postaux : Paris 12.6-25)

Pour vos Vacances à la Mer, à la Montagne

PENSIONS COMPLÈTES

dans des Stations à 19 et 20 Francs
dans des Hôtels Confortables
à partir de 24 Francs

MANCHE - OCEAN - COTE D'AZUR - LES ALPES

— S'adresser HOTELS COOP —
5, Avenue de la République — PARIS

GRANDS VINS D'ANJOU, COTEAU DU LAYON

La caisse 12 b. 96 fr. Rosé, la caisse 12 B., 60 fr. contre
remboursement.

GRAVELIN, propriétaire,
Saint-Aubin-de-Luigné (M.-et-M.).



CARILLON moderne Westminster 295
CHRONOMETRE RECLAME 110' garanti 10 ans

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Tchéo
Maison de confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - Paris
TRUDAINE 05-02

GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION

MENAGÈRE
argent 12 gr.
230' en or

Bébé solitaire et brillant
vertébral 500'

Saphir et diamants
vertébraux 250'

Brillant et
diamants
vertébraux 450'

CATALOGUE GRATUIT

(Remise de 10 % aux ligueurs)

Ligueurs de la Seine. **BORIS**
Ligueurs de province.
l'artiste photographe bien connu du Tout Paris
vous accueillera en ami:

STUDIO D'ARTBORIS

59, Rue Saint-Antoine - Paris-4^e

Téléphone : ARCHIVES 05-10

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

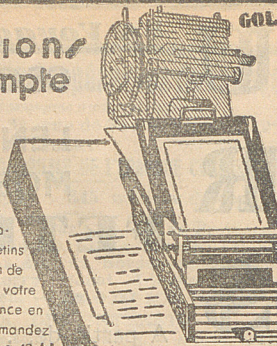
MEMBRE DE L'INSTITUT JURIDIQUE DE FRANCE
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DU DÉVOUEMENT NATIONAL
POURSUITES ET DÉFENSES DEVANT TOUS TRIBUNAUX
TOUS PROCÈS ET RECOURS EN DROIT A FORFAIT

léleph. PROV. 41-75

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

**des impressions
à bon compte**

Sur nos dupli-
cateurs de 35 à
600 frs vous ferez
rapidement et pro-
prement circulaires,
tarifs, mercuriales, for-
mules intérieures, invita-
tions, programmes, bulletins
de souscription, bulletin de
séction Vous étendrez votre
activité et votre influence en
diminuant vos frais. Demandez
notre documentation n° 49 H



E. ROBERT
FONDÉS EN 1835
100 rue de la FOLIE MERKOURT-PARIS

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de
plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses. Treil-
les de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour
vos bains de mer ou pour des excursions en montagne.
Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses.
Recommandé par le « Touring Club »

" La Maison Antonin ESTABLET "

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES
COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses.

Prix et Échantillons sur demande

Agent accepté toutes régions

MIEL

MULTIFLORE de la Sarthe, garanti pur et de
ma récolte. Par seau de 3, 5 et 10 kg. : 30, 45
et 80 fr. B. P. N. franco domicile. Paiement
après réception. BINET Louis, apiculteur à Vi
braye (Sarthe).

UN TRESOR CACHE !

dans les 500.000 obligations non réclamées du Cré-
dit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. For.
Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lots et
Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel
des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

CONVOIS - TRANSPORTS FUNÈBRES - MARBRERIE

PIERRE - GRANIT

Maison LÉVI-RIVET

24, rue Notre-Dame-de-Nazareth, PARIS (3^e) -- Téléph. : ARCHIVES 54-97, 59-96
(Jour et nuit)

AVEC LE MINIMUM DE FRAIS, toutes les formalités et démarches sont évitées aux familles.
Incinérations, Exhumations, Embauments. Règlements de convois et cérémonies de tous cultes.

Acquisition de terrains, Construction de sépultures, Monuments tous genres, Gravure d'inscriptions, Agrandissement de tous caveaux

CONDITIONS SPÉCIALES AUX FAMILLES DES LIGUEURS